

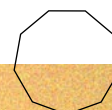
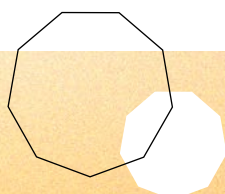
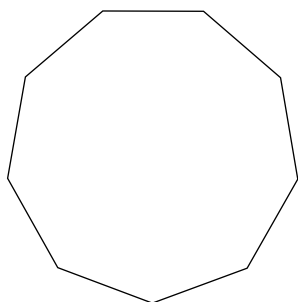
# MA RÉGION EN ACTION

Les leviers pour une transition écologique et juste



5

7

**→ P.7 Le fonctionnement de la Région : qui fait quoi ?***Comment sont prises les décisions au sein d'une Région ?**Quelques recommandations pour une bonne inclusion des différents acteurs***→ P.9 Les compétences de la région : de cheffe de file à la gestion de financements***Rappel historique : les Régions comme acteur clé de la transition**Le rôle de « chef de file » : un rôle de coordination des acteurs**Le SRADDET : un document de planification incontournable**La Région, un des acteurs des parcs naturels régionaux**L'exemplarité de la Région : une nécessité !**La Région comme autorité de gestion des fonds européens**La Région et les financements de l'État***Auteurs**

Matthias Beauvils-Marquet  
et Zoé Lavocat - Réseau Action Climat

**Remerciements**

L'équipe du Réseau Action Climat remercie particulièrement le CLER-Réseau pour la transition énergétique, Énergie Partagée, France Nature Environnement, la Fédération des Usagers de la Bicyclette, Virage Énergie et Zéro Waste France pour leur contribution à la rédaction.

Design : [www.solenmarrel.fr](http://www.solenmarrel.fr)  
Mai 2021



# 15

**18** TRANSPORTS DURABLES  
ET POLLUANTS

**27** ALIMENTATION  
ET AGRICULTURE DURABLES

**38** BÂTIMENTS

**42** ÉNERGIES RENOUVELABLES  
ET CITOYENNES

**47** FORMATIONS PROFESSIONNELLES,  
APPRENTISSAGE ET ÉDUCATION

**51** RECONVERSION  
DES EMPLOIS

**58** MOBILISATION DES ACTEURS  
TERRITORIAUX

**60** DÉCHETS

**64** ADAPTATION

**67** CONCLUSION  
ANNEXES

## COMMENT LIRE CETTE PARTIE



**CE CHAPITRE REVIENT SUR CHACUNE DES THÉMATIQUES. VOUS TROUVEREZ :**

- Un rappel du lien entre la thématique et le climat
- Le décryptage des compétences régionales
- Les mesures clés à mettre en œuvre du Réseau Action Climat
- Des retours d'expériences régionaux portant ces mesures
- Des exemples de pratiques liées à la sobriété
- Des outils, des documents complémentaires à consulter, des acteurs qui accompagnent l'ingénierie territoriale

## Régions affectées par les dérèglements climatiques et exemples d'impacts directs possibles au cours du XXI<sup>e</sup> siècle

### GRANDES VILLES

- Vagues de chaleur : augmentation de la pollution locale (ozone), avec des conséquences sanitaires et sur la consommation d'énergie (rénovation du bâti nécessaire)
- Inondation urbaines : débordement des réseaux de drainage

### MONTAGNES

- Réduction de la superficie des domaines skiables : affaiblissement du tourisme
- Risques naturels accrus : inondations, avalanches, éboulements

### LITTORAUX

- Territoires dont les littoraux sont les plus menacés par le risque d'érosion et/ou de submersion
- Risque d'immersion complète des polders
- Ponts et leurs industries menacés par les inondations
- Plages : érosion, ensablement de l'arrière côte
- Estuaires : érosion, salinisation, submersion
- Baies : comblement

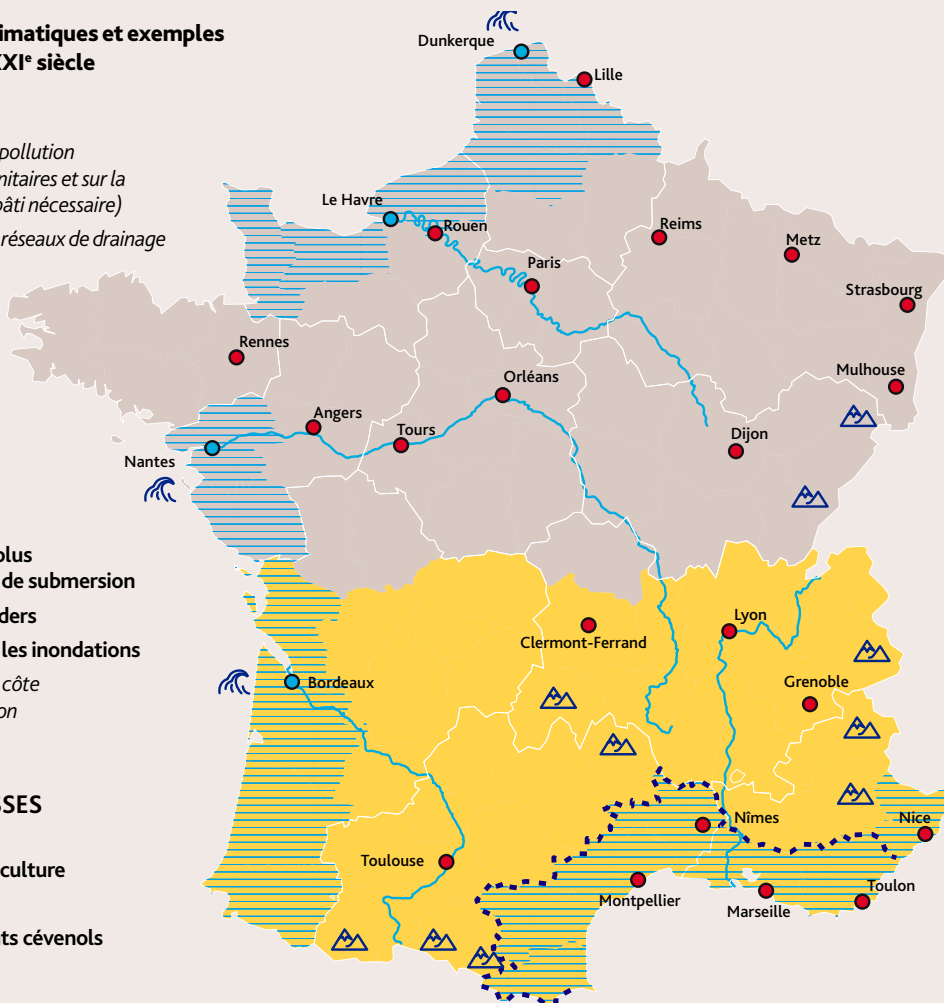
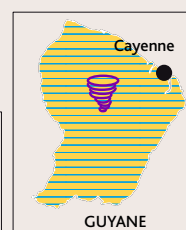
### RISQUES MAJEURS DE SÉCHERESSES PLUS INTENSES

- conséquences importantes pour l'agriculture
- Feux de forêts plus fréquents
- Risque de modification des événements cévenols (fortes précipitations et inondations)

### FLEUVES

- Risques de crues plus importants.
- Centrales nucléaires et industries : problèmes de refroidissement dus à la hausse de la température des eaux

### CYCLONES / OURAGANS



## DEUX TÉMOIGNAGES DES IMPACTS DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

### FOCUS SUR L'ÉROSION DES ÎLES ET LA FONTE DES GLACES EN MONTAGNE

La situation géographique des îles, terres au milieu des mers et océans, les amènent à être particulièrement touchées par le dérèglement climatique. Toutes subissent déjà des pertes plus ou moins importantes de terres face à la montée des eaux, comme l'île d'Ouvéa en Nouvelle Calédonie. La pointe de Gatsseau sur l'île d'Oléron est actuellement la plage où l'érosion est la plus forte d'Europe. À terme, des îles seront coupées en deux (telles l'île de Ré et l'île de Sein), tandis que d'autres (l'île de Noirmoutier et certaines îles du Pacifique) disparaîtront complètement. Sur les 120 îles totalement submergées d'ici la fin du siècle dans le scénario optimiste, environ 30 % se situent en Nouvelle-Calédonie et 30 % en Polynésie française. Sur les îles montagneuses, comme La Réunion, il y a peu de possibilités de relocalisation des habitants et des infrastructures à l'intérieur des terres.

Dans les Alpes, les températures annuelles ont augmenté de +2°C au cours du XX<sup>e</sup> siècle, soit une augmentation deux fois plus importante que celle constatée à l'échelle de la France (+1,4°C). En 2100, un été sur deux dans les Alpes devrait être au moins aussi chaud que l'été caniculaire de 2003. Selon une étude publiée le 30 avril 2019 par l'UICN, 90 % des glaciers alpins risquent de fondre totalement d'ici 2100, dont la Mer de Glace, plus grand glacier français situé au pied du Mont Blanc qui a déjà perdu plus de 120 mètres d'épaisseur en un siècle et a reculé d'environ 2 kilomètres depuis 1850. La situation est semblable dans les Pyrénées où les glaciers sont aussi à l'agonie et pourraient avoir disparu dès 2050.

**Pour en savoir plus** lire le rapport de Notre Affaire À Tous sur les impacts inégaux du dérèglement climatique en France



**A** lors qu'une pandémie mondiale nous force collectivement à changer drastiquement notre mode de vie, 95 % des Français jugent l'action contre le dérèglement climatique importante voire même prioritaire<sup>1</sup>. Ainsi, la crise sanitaire, économique et sociale qui nous touche depuis 2020 met en avant un enjeu important, intimement lié à la lutte contre le dérèglement climatique : celui de la résilience des territoires. Mais qu'implique ce principe de rendre nos territoires résilients ? La nécessité d'anticiper les changements à venir afin, d'une part, de les prévenir et d'autre part, de nous y adapter. Il est urgent d'imaginer et de construire les territoires de demain, de prévenir ces crises et d'en réduire leurs impacts.

Le dérèglement climatique provoqué par l'humain est un des défis majeurs auxquels nous devons faire face maintenant, alors que ses effets se font déjà ressentir sur nos territoires. Ainsi, le climat est une préoccupation majeure pour les Français, via notamment l'intensification des phénomènes météorologiques sur le territoire français<sup>2</sup>. Sécheresses et canicules qui battent de nouveau record chaque année<sup>3</sup>, inondations et crues, tempêtes et grêles sont autant de manifestations météorologiques du dérèglement climatique qui se ressentent dans toutes les Régions de France métropolitaine et d'Outre-mer et impactent durablement des secteurs comme l'agriculture, mais aussi notre environnement.

Les impacts du climat sont divers et constituent l'une des principales menaces qui pèsent sur la biodiversité<sup>4</sup>. Ils pourraient même devenir la principale cause de disparition des espèces d'ici la fin du XXI<sup>e</sup> siècle. L'augmentation de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes, l'évolution des régimes hydriques ou encore

la modification de l'acidité et de la salinité des milieux marins perturbent les grands équilibres écologiques. Or, si le dérèglement climatique est un des responsables de la perte de biodiversité, il est nécessaire de rappeler que la biodiversité permet d'atténuer le dérèglement climatique et de nous adapter. Les dunes protègent de l'érosion côtière, les zones humides constituent une protection naturelle contre les inondations, tandis que la végétation permet d'améliorer la qualité de l'eau et de l'air, etc.

**Lutter contre le dérèglement climatique est non seulement nécessaire pour mettre fin aux impacts qui se font ressentir et construire un monde vivable,** mais il s'agit aussi d'un avenir meilleur pour le quotidien de toutes et tous. Les mesures à mettre en œuvre pour enclencher la transition sont créatrices d'emplois non délocalisables, qualifiés et de qualité, et permettent d'améliorer le cadre et la qualité de vie des citoyens tout en réduisant par exemple les risques sanitaires liés à la pollution de l'air ou en permettant d'avoir accès à une alimentation saine et de qualité, tout en mettant en œuvre une transition juste. Loin de représenter un enjeu seulement écologique, la lutte contre le dérèglement climatique permet d'avancer vers une meilleure qualité de vie, de réduire les inégalités et d'apporter au plus grand nombre des bénéfices économiques et sociaux. Dans un rapport de juillet 2020, le WWF estime ainsi que « d'ici 2022, un plan de relance vert pourrait soutenir plus d'1 million d'emplois dans les secteurs de la rénovation énergétique, des énergies renouvelables, des transports durables, de l'agriculture bio et du tourisme durable. (...) L'ensemble des territoires français bénéficieraient de la relance verte, avec plus de 80 % des emplois soutenus localisés hors de l'Île de France en 2030<sup>5</sup>.

Agir pour le climat est une nécessité mais est aussi un avenir désirable pour toutes et tous. Les Régions françaises peuvent agir pour éviter et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Comme le dit le Haut Conseil pour le Climat, « la loi a fait des Régions les « cheffes de file sur le climat et l'énergie (...) Les Régions disposent de compétences clés pour agir sur l'atténuation et l'adaptation à travers différentes compétences transversales importantes »<sup>6</sup>. Autorité organisatrice des mobilités, planificatrice clé pour la transition et l'emploi, gestionnaire des lycées, animatrice des territoires infrarégionaux ou encore porte d'entrée pour des financements, la Région est un maillon essentiel de la lutte contre le dérèglement climatique et pour la justice sociale. Depuis notamment 2015 avec la loi NoTRE, les compétences des Régions en matière de transition ne cessent d'être renforcées et touchent désormais tous les secteurs, de l'agriculture au bâtiment, à la production d'énergie en passant par la formation et l'emploi. Par ailleurs, la crise que nous traversons a, plus que jamais, mis en évidence le rôle majeur que jouent les collectivités territoriales, et notamment les Régions, dans notre système social, économique et

institutionnel. Gestion de la crise sanitaire, continuité du service public, réponse aux besoins vitaux (alimentation, logement, accès aux soins, etc.), soutien économique... Mobilisées pendant la crise, les Régions sont aussi en première ligne pour « que le jour d'après » soit celui de la transition écologique et sociale.

S'il s'agit d'un acteur clé pour réaliser la transition et alors que trois quarts des Français se disent attachés à leur région<sup>7</sup>, il s'agit aussi d'un acteur plutôt méconnu dans ses compétences et sa capacité d'action.

Le Réseau Action Climat propose dans cette publication de comprendre pourquoi et comment les Régions peuvent agir pour lutter contre le dérèglement climatique. Sur chaque thématique clé identifiée, cette publication décrit ce que peut faire la Région pour agir pour la transition écologique et sociale et propose des mesures concrètes à mettre en œuvre, recommandations issues du Réseau Action Climat. Adossées à des bonnes pratiques expérimentées en France ou en Europe, ces mesures sont accompagnées aussi de focus sur certaines problématiques clés et d'outils pour aller plus loin.

### COMPRENDRE L'IMPORTANCE DE LA SOBRIÉTÉ

Dans chacune des thématiques, vous trouverez un encart sur le lien entre la thématique, les compétences régionales avec la sobriété. Mais qu'est-ce que la sobriété ?

La sobriété est une démarche volontaire et organisée de réduction des consommations d'énergie et des ressources naturelles par des changements de modes de vie, de pratiques, de valeurs, de normes, de comportements et de modes d'organisation collective. Elle amène à réévaluer nos usages et nos besoins en énergie et matériaux, mais aussi nos imaginaires, la culture de l'énergie de nos sociétés et nos formes d'organisation individuelles et collectives.

Parallèlement, la sobriété permet de limiter les effets négatifs induits par nos modes de consommation et de production (pollutions, bruit, problèmes de santé...) et participe en ce sens à une amélioration générale de la qualité de vie des populations.

La sobriété énergétique se distingue de l'efficacité énergétique qui fait appel exclusivement à des technologies permettant de réduire les consommations d'énergie à l'échelle d'un objet ou d'un système donné (véhicule moins consommateur, bâtiment rénové, etc.).



# Que peut faire ma Région pour la transition ?



Afin de bien comprendre pourquoi et comment les Régions agissent pour la transition, il est important de revenir en premier lieu sur leur fonctionnement, leur rôle et leur histoire. Depuis la fusion des Régions, leur taille moyenne correspond à celle des Pays-Bas<sup>8</sup>, ce qui augmente un certain sentiment d'éloignement vis-à-vis de cet échelon institutionnel. Leurs compétences ont beaucoup évolué mais restent méconnues. L'échelon régional est pourtant central dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques de transition.

## LE FONCTIONNEMENT DE LA RÉGION : QUI FAIT QUOI ?

Depuis la réforme territoriale entrée en vigueur en 2016, la France compte désormais 18 Régions : 13 Régions métropolitaines aux compétences élargies, auxquelles s'ajoutent 5 départements et Régions d'outre-mer (DROM) – la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, Mayotte et La Réunion.

Parmi les DROM, il faut distinguer les collectivités territoriales uniques (Guyane, Martinique, Mayotte) qui exercent à la fois les compétences du département et de la région, de ce qu'on appelle les départements et des Régions d'outre-mer (la Réunion, la Guadeloupe) qui ont conservé le double échelon (région/département).

Les Régions sont une échelle clé démocratique puisque, comme les maires et les élus départementaux, les élus régionaux sont élus au suffrage universel direct. Les conseillers régionaux sont élus pour un mandat de six ans selon un mode de scrutin de liste paritaire (alternance femme-homme), à deux tours, avec une représentation proportionnelle et une prime au vainqueur. Cette liste paritaire est décomposée en sections départementales. Pour assurer une représentation équitable des départements, le nombre de sièges est pondéré en fonction de leur population respective.

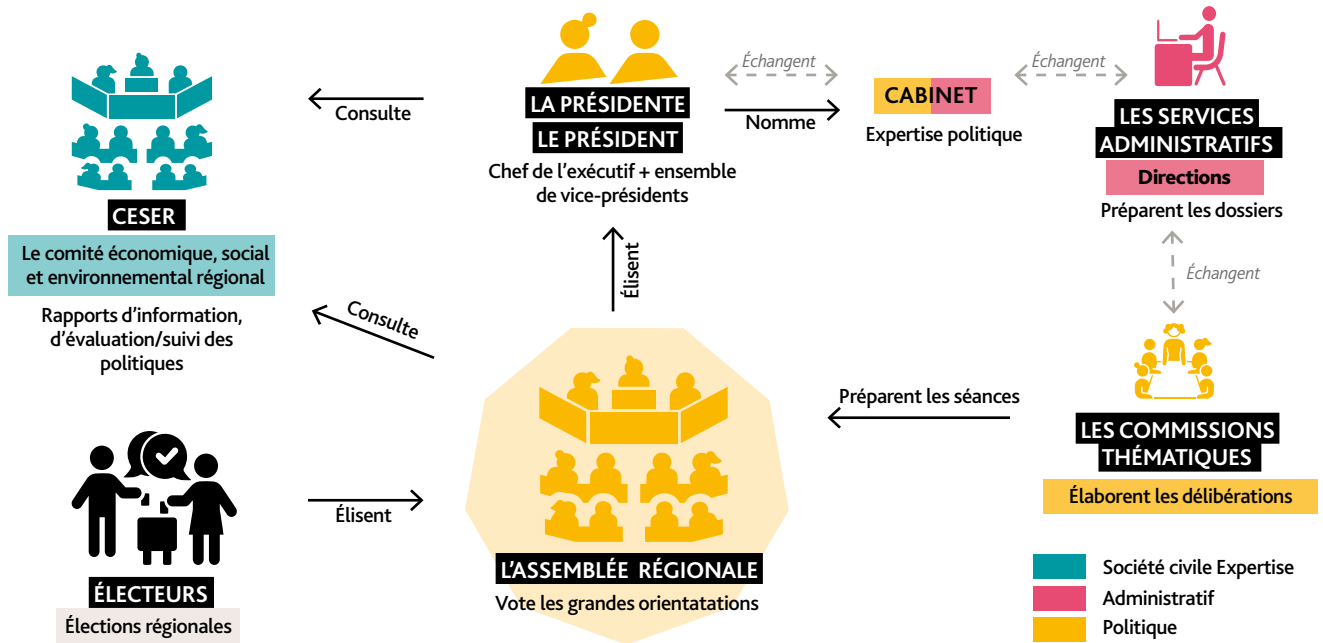


Schéma simplifié du fonctionnement d'une Région

## COMMENT SONT PRISES LES DÉCISIONS AU SEIN D'UNE RÉGION ?

La Région est composée de différentes instances politiques et administratives, définies en quatre organes principaux : l'Assemblée régionale et ses commissions, l'exécutif composé des présidents et vices présidents, les services administratifs et un organe consultatif : le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER).

La Présidente ou le Président et les Vice-présidents régionaux forment ensemble l'exécutif régional qui fixe les priorités de la politique régionale. Le cabinet désigne l'ensemble des collaborateurs dont le chef de cabinet, qui est nommé par le Président de Région. Son rôle d'expertise et de stratégie est à la jonction entre l'administratif (les services) et le politique (l'exécutif).

Les services administratifs, avec à sa tête le Directeur Général des Services (DGS), sont organisés en directions. Composés de fonctionnaires avec une expertise technique, ils préparent les dossiers discutés en commission.

Les Commissions thématiques sont formées de conseillers régionaux. Elles examinent les dossiers préparés par les services, élaborent et amendent les délibérations qui seront votées par l'Assemblée régionale.

L'Assemblée régionale (ou le conseil régional) désigne le « Parlement » de la Région. Elle regroupe l'ensemble des élus qui votent en séance plénière les grandes orientations de la politique régionale et le budget. Les affaires courantes sont votées dans une assemblée plus restreinte (Commission permanente).

Le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) regroupe des représentants d'entreprises, de syndicats, d'associations désignées par le Préfet pour un mandat de 6 ans. Il remplit un rôle d'information, de consultation et d'évaluation des politiques auprès du conseil régional, en rendant un avis sur le budget, la politique environnementale, les enjeux et conséquences des politiques régionales. Il participe également aux consultations organisées à l'échelle régionale et peut s'auto-saisir sur des sujets de compétence régionale.

## QUELQUES RECOMMANDATIONS POUR UNE BONNE INCLUSION DES DIFFÉRENTS ACTEURS

Il est intéressant d'intégrer des acteurs externes dans les politiques régionales. Les Régions peuvent ainsi initier de nouveaux processus, selon la volonté politique : créer un Conseil des jeunes ou un Conseil régional de la jeunesse comme organe consultatif de la jeunesse, lancer une consultation régionale sous la forme de « COP régionale », ou encore une consultation citoyenne sur le modèle de la Convention citoyenne pour le climat. Cependant, la consultation de la société civile, habitants comme acteurs économiques, doit passer par des processus inclusifs aux cadres et objectifs bien définis. Pour garantir cela, la Région devrait :



### → Clarifier le cadre et les objectifs de la consultation.

Une consultation, notamment avec des citoyens et des citoyennes, doit avoir un réel pouvoir d'impact. Ainsi, dès le début, le cadre des débats, c'est-à-dire si la consultation est contraignante ou seulement consultative, comment les résultats seront repris et intégrés par la Région, etc., doit être clarifié. Nous invitons les collectivités qui réalisent des consultations à donner un pouvoir contraignant et effectif.

### → Solliciter l'expertise de différents acteurs: des territoires, de la société civile et notamment les associations de protection de la nature et de l'environnement, des acteurs économiques, des citoyens, des syndicats, etc.

### → Assurer la formation des citoyens et des acteurs sollicités pour la consultation par des experts représentatifs.

### → Garantir l'accès aux informations. Les personnes qui sont amenées à produire un avis dans le cadre d'une consultation doivent pouvoir avoir les données nécessaires (budgets, indicateurs quantitatifs, qualitatifs, etc.), données qui doivent être rendues intelligibles.

### → Créer les conditions d'un débat hors des clivages et des pressions en assurant l'intervention de différents parties prenantes de manière équilibrée, scientifique et apaisée.



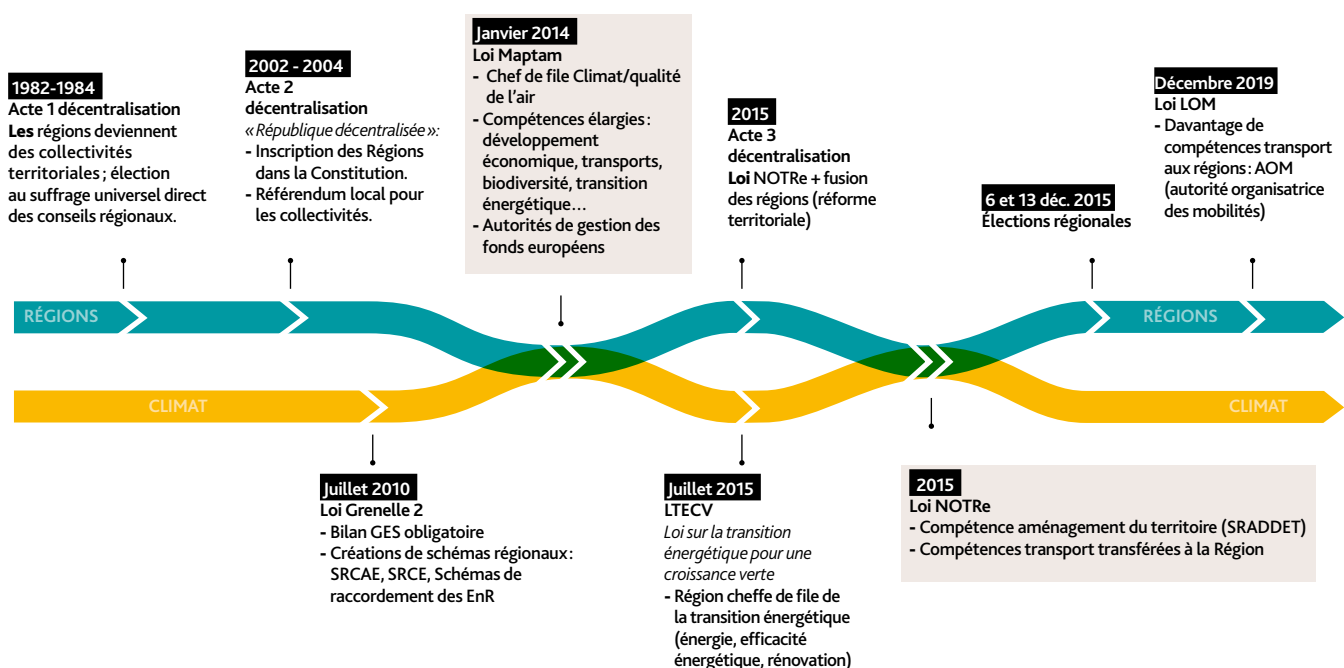
## RETOUR D'EXPÉRIENCE

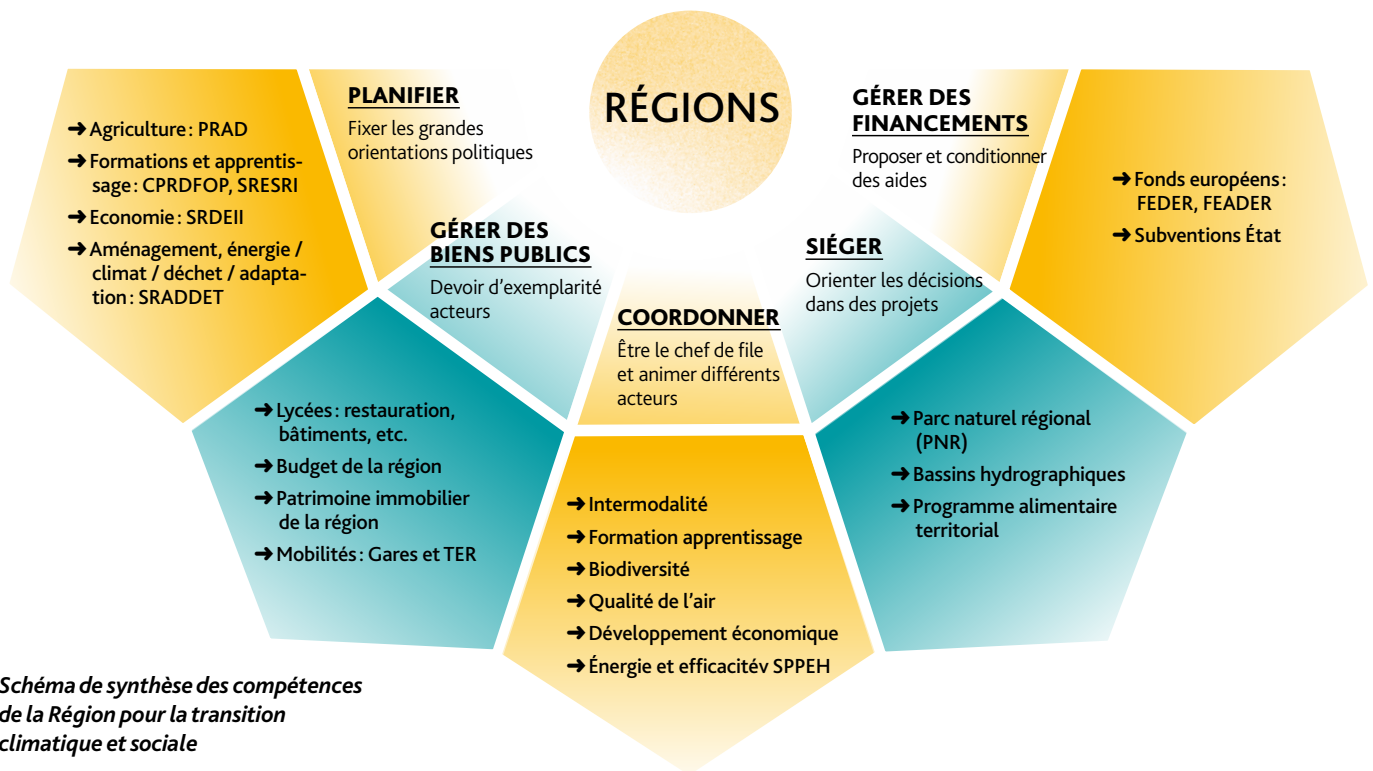
### BRETAGNE

Afin de réaliser un SRADDET en lien avec les acteurs de son territoire, la Région Bretagne a réalisé la Breizh COP, un processus de concertation initié en 2017 et clôturé en 2020. L'inclusion des acteurs a été réalisée en plusieurs étapes au cours de l'élaboration du document et via différents outils. Pour l'élaboration des objectifs, des ateliers avec des publics cibles ont été réalisés, un panel de citoyen a été questionné et des concertations ouvertes en ligne ont eu lieu. Afin d'élaborer les règles et les engagements du SRADDET, cinq COP territoriales ont été réalisées pour mettre en débat 38 objectifs et recueillir des propositions. Tout ceci a aussi été débattu dans le cadre d'une semaine de consultation en juin 2019 : « la Bretagne s'engage pour le climat ». Le SRADDET a ensuite été adopté en conseil régional en décembre 2020.

Pour en savoir plus <https://www.breizhcop.bzh>

## LES COMPÉTENCES DE LA RÉGION : DE CHEFFE DE FILE À LA GESTION DE FINANCEMENTS





## RAPPEL HISTORIQUE : LES RÉGIONS COMME ACTEUR CLÉ DE LA TRANSITION

Depuis leur création, les Régions ont vu leur pouvoir s'accroître à travers 1) les lois de décentralisation comme la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM, 2014), et la loi pour une nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe, 2015) et 2) des réformes sectorielles, via les lois Grenelle en 2009-2010, ou encore la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV, 2015), ou la loi d'orientation des mobilités (LOM, 2019). Tout au long de cette dynamique, on observe ainsi un mouvement global allant vers plus de transfert de compétences pour les Régions.

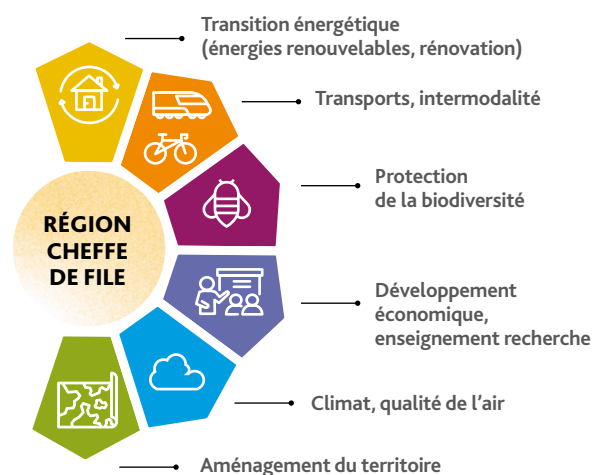
Toutes ces réformes ont progressivement clarifié et renforcé le rôle de la Région comme « cheffe de file de l'action climatique et énergétique ». Par ailleurs, si la Région est directement en charge de la coordination d'un certain nombre de questions liées à la transition, elle peut et doit aussi inclure la transition climatique et sociale de manière transversale dans les politiques publiques régionales.

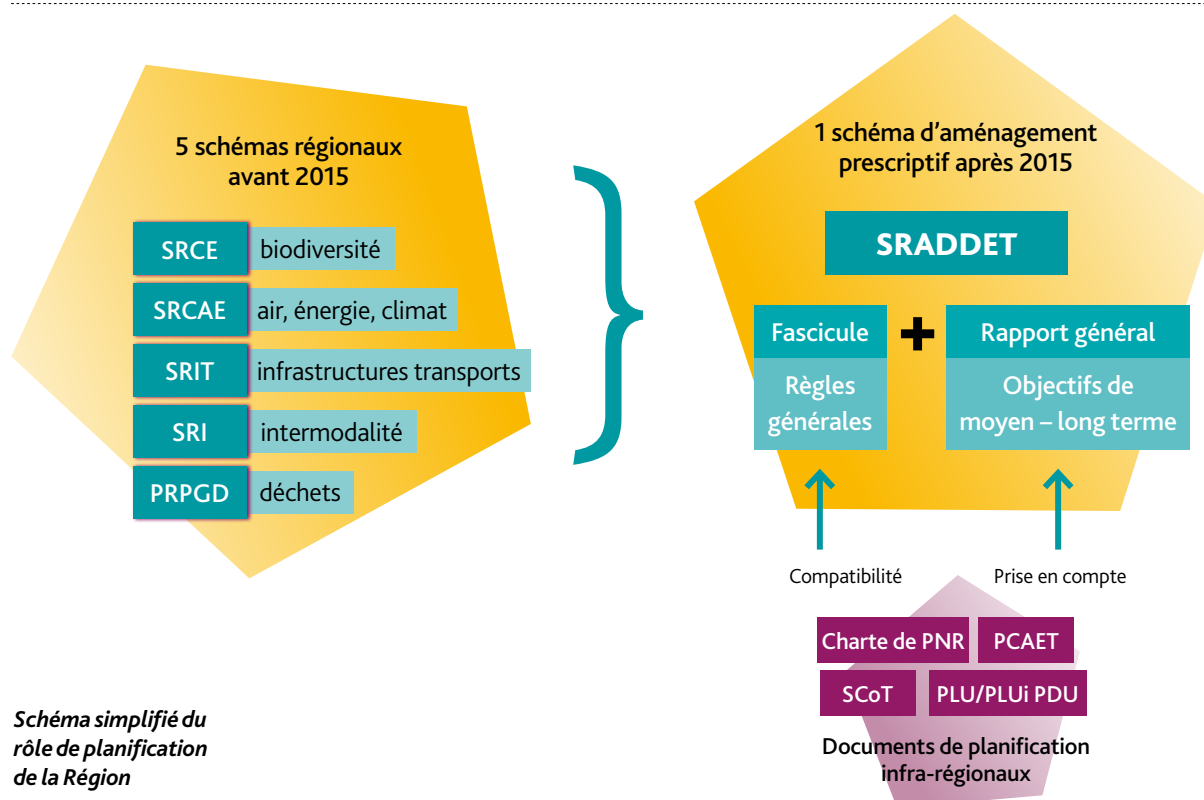
Ce schéma synthétique reprend les différentes compétences clés qu'ont désormais les Régions.

## LE RÔLE DE « CHEF DE FILE » : UN RÔLE DE COORDINATION DES ACTEURS

Le rôle de « chef de file », défini par la loi MAPTAM et la loi de transition énergétique (LTECV), confère aux Régions un rôle de coordination de l'action des autres collectivités (département, intercommunalités, commune) dans de nombreux domaines, sans toutefois pouvoir les contraindre ou décider à leur place.

La Région est ainsi cheffe de file sur les questions suivantes : climat / qualité de l'air, transition énergétique, protection de la biodiversité, intermodalité, développement économique / enseignement / recherche, aménagement et développement durable du territoire.





*Schéma simplifié du rôle de planification de la Région*

## LE SRADDET : UN DOCUMENT DE PLANIFICATION INCONTOURNABLE

Mis en place avec la loi NOTRe, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) est l'outil phare de la Région pour fixer des objectifs communs sur l'ensemble du territoire et donner une cohérence aux politiques qui sont menées par les autres collectivités.

### Quelques spécificités locales

Le SRADDET concerne 11 Régions métropolitaines hormis l'Île-de-France, la Corse et les DROM. L'Île-de-France s'est dotée d'un document de planification stratégique propre (le SDRIF) dès 2013 complété par le schéma régional de cohérence écologique (SRCE). La Corse en tant que collectivité unique dispose également de son propre schéma depuis 2015 (le PADDUC). Ces documents reprennent les objectifs fixés dans les anciens schémas de planification, les Schémas régionaux climat air énergie (SRCAE). Enfin les Régions d'outre-Mer ont un Schéma d'aménagement régional (SAR) qui leur permet de prendre en compte leur statut spécifique.

### Simplification et fusion des anciens schémas

Le SRADDET vient remplacer l'ensemble des anciens documents de planification en intégrant les éléments essentiels des schémas sectoriels. Il peut être complété par des documents facultatifs de planification ou d'orientation. Le SRADDET regroupe ainsi les anciens documents portant sur les questions de climat et d'énergie, mais aussi de gestion et prévention des déchets, de protection de la biodiversité, de développement des transports et d'intermodalité.

### Planification et organisation des politiques sur tout le territoire

Le SRADDET est l'outil qui permet à la Région de traduire sur le territoire les politiques climat, air, énergie et biodiversité de l'échelle internationale, européenne et nationale et de les concrétiser en un plan d'actions à l'échelle locale, en poursuivant plusieurs objectifs globaux. Il s'agit aussi d'un document politique qui illustre les grandes orientations et la vision définie par des acteurs pour un territoire. Le SRADDET doit ainsi permettre de conserver l'équilibre et l'égalité des territoires, lutter contre le désenclavement des territoires



## OÙ EN EST VOTRE RÉGION POUR LE CLIMAT ?

Vous voulez savoir où en est votre Région dans l'atteinte des objectifs qu'elle s'est fixée ? Vous désirez suivre les engagements régionaux pour le climat et l'énergie ?

L'Observatoire des objectifs régionaux climat-énergie permet de suivre les objectifs inclus dans les SRADDET des Régions de France métropolitaine. Mis à jour tous les ans avec le soutien des observatoires régionaux chargés de la production des données sur l'énergie et le climat, cet outil permet de faire le suivi des émissions de gaz à effet de serre, de la consommation d'énergie et de la production d'énergies renouvelables.

L'observatoire a été développé par le Réseau Action Climat et 11 autres structures et vise à rendre accessibles et intelligibles les données régionales et faire connaître ce document de planification si important qu'est le SRADDET.

**Site** <https://www.observatoire-climat-energie.fr/regions/>

ruraux, favoriser la gestion économe de l'espace, lutter contre le changement climatique et la pollution de l'air, développer les énergies renouvelables, protéger et restaurer la biodiversité, développer l'intermodalité et les transports, prévenir et mieux gérer les déchets. Le SRADDET est un outil pour lutter contre l'artificialisation des sols et pour identifier, préserver, gérer et restaurer la trame verte et bleue.

Les thématiques qui se recoupent sont vastes, mais cela se traduit par des objectifs concrets. Le SRADDET fixe des objectifs et des règles au niveau régional (quantitatifs et qualitatifs) de moyen (2030) et long terme (2050) à atteindre, et propose une trajectoire avec des objectifs intermédiaires pour y parvenir.

### Un cadre juridique prescriptif pour les collectivités

Le SRADDET est un document phare car il s'impose à certains documents infrarégionaux, et notamment les plans locaux d'urbanisme (PLU), plans climat air-énergie territoriaux (PCAET), Charte de Parcs naturels régionaux (PNR) ou schémas de cohérence territoriaux (SCoT).

## UNE MÉTHODOLOGIE POUR ANALYSER

### LES CONTRIBUTIONS DES RÉGIONS AUX OBJECTIFS CLIMATIQUES NATIONAUX

Afin de suivre au mieux les objectifs régionaux et leur contribution à l'atteinte des objectifs nationaux inscrits dans la stratégie nationale bas-carbone de la France, l'ADEME a lancé en 2020 un projet de méthodologie d'analyse des stratégies et politiques climat régionales. Elle s'appuie sur diverses démarches existantes et a été élaborée en co-construction avec trois Régions pilotes (Nouvelle Aquitaine, Centre-Val de Loire, La Réunion) et un ensemble de parties prenantes.

Elle offre un cadre méthodologique commun, à travers un ensemble d'indi-

cateurs quantitatifs et qualitatifs pour venir « capter » la dynamique régionale passée, présente et future. Elle vient interroger la « performance » climatique de la Région, au niveau des objectifs territoriaux, de la planification, du pilotage et suivi, du budget, de son patrimoine et de ses compétences. Mais elle vient aussi questionner l'influence de la Région en tant que « cheffe de file de la transition écologique énergétique » sur les acteurs de son territoire tels que les entreprises, les collectivités locales, la société civile, l'enseignement supérieur et la recherche, les partenaires natio-

naux et internationaux. Cette analyse globale de la prise en compte de l'enjeu climat dans l'ensemble des politiques de la Région permet ainsi d'identifier les marges de manœuvre, les axes de progrès et de formuler des recommandations. D'abord appliqué aux trois Régions pilotes, le projet prévoit d'ici l'été 2021 de généraliser l'exercice à l'ensemble des Régions françaises en Métropole et Outre-mer. L'objectif est d'en faire une méthode et un outil de suivi et d'amélioration continue permettant aux Régions de prendre le chemin d'une transition bas-carbone.

Les objectifs à moyen et long termes contenus dans le rapport général du SRADDET, de même que les règles générales contenues dans le fascicule, et qui doivent contribuer à atteindre ces objectifs, sont dits « opposables ». « L'opposabilité » signifie que les documents de planification des collectivités doivent inclure les objectifs fixés du SRADDET, l'inclusion dépendant du niveau d'opposabilité. Si ce n'est pas le cas, les citoyens, ou toute autorité politique, peut réclamer l'intégration des objectifs du SRADDET dans les documents locaux afin qu'ils permettent d'atteindre les objectifs fixés au niveau régional. Il existe différents niveaux « d'opposabilité » :

- Les collectivités infrarégionales doivent développer des politiques publiques **compatibles** avec les règles générales du SRADDET. Cela implique de respecter l'esprit de la règle énoncée.
- Les collectivités infrarégionales doivent développer des politiques publiques qui **prennent en compte** les objectifs du SRADDET. La prise en compte induit de ne pas s'écarter de la règle, mais une dérogation est possible sur motif justifié.

En revanche, la stratégie régionale qui correspond au scénario vers lequel la Région veut tendre, la cartes synthétique, les documents graphiques, les propositions de mesures qui accompagnent les règles générales et enfin tout ce qui est inclus dans les annexes (les éléments de diagnostic, études, documents et analyses à valeur indicative, tels que le rapport environnemental) n'ont pas de valeur juridique.

## LA RÉGION, UN DES ACTEURS DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

Les Parcs Naturels Régionaux (PNR) sont des territoires qui ont pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain en mettant en œuvre une politique ambitieuse d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement. Ils sont créés à l'initiative des communes mais la Région a

également un rôle à jouer puisqu'elle approuve le principe, le périmètre choisi et engage l'élaboration de la charte qui régit le parc. Elle est également membre du syndicat mixte (le regroupement de collectivités qui ont approuvé la charte du PNR) qui gère le parc naturel.

La Charte des PNR est un document phare qui définit les orientations politiques pour la protection du site, notamment en termes d'aménagement et de protection des ressources naturelles. Elle confère aux parcs naturels régionaux des compétences réglementaires, contrairement aux réserves naturelles, et ses dispositions sont opposables aux collectivités membres. En élaborant une charte avec des objectifs ambitieux, la Région peut, en tant que membre du syndicat mixte, protéger la biodiversité, développer l'éducation à l'environnement des résidents et visiteurs, soutenir et valoriser les activités économiques comme l'agriculture durable, développer un tourisme durable...

## L'EXEMPLARITÉ DE LA RÉGION : UNE NÉCESSITÉ !

Au-delà de son rôle de cheffe de file, la Région peut agir directement en tant que collectivité pour devenir exemplaire dans sa manière de gérer à la fois son budget, ses bâtiments, les déplacements de ses agents, etc. Depuis la loi Grenelle, les collectivités territoriales doivent en effet fournir un bilan des émissions de gaz à effet de serre liées à leurs activités et adopter une stratégie de réduction de ces émissions. En réduisant son empreinte carbone, la Région peut devenir un moteur de la transition.

### Agir via la commande publique passée par la Région

Depuis la loi sur l'économie sociale et solidaire (2014), la quasi-totalité des Régions doivent adopter un « schéma de commande publique responsable<sup>9</sup> » introduisant des critères environnementaux et de clauses sociales pour l'attribution de marchés publics. En rendant ces critères plus exigeants,

la Région peut utiliser le levier de la commande publique<sup>10</sup> pour influencer directement les modes de production et de consommation, favoriser l'économie sociale et solidaire et rendre ses nombreux bâtiments plus performants (bâtiments administratifs, mais aussi les lycées dont elle a la charge). Plus concrètement, elle peut :

- **Adopter** un schéma de commande publique responsable. Des dispositions telles que la notion de cycle de vie et d'économie circulaire, d'efficacité énergétique des équipements, de circuits courts, de label « bio » ou du commerce équitable, d'impact carbone, peuvent ainsi diminuer l'impact environnemental des achats publics et soutenir l'activité locale.
- **Proposer** une alimentation durable dans sa restauration collective publique (administration, lycées) qui privilégie également l'approvisionnement local et le développement d'une filière de protéines végétales.
- **Intégrer** des critères d'émissions de gaz à effet de serre pour sa flotte et ainsi viser une flotte de véhicules régionaux à très faibles émissions/100 % faibles émissions.
- **Souscrire** un contrat électricité et gaz 100 % renouvelable pour tous les bâtiments publics.
- **Massifier** la rénovation de son parc immobilier avec un objectif 100 % Bâtiments basse consommation (BBC).
- **Déployer** les énergies renouvelables sur le territoire en généralisant les toitures photovoltaïques, le raccordement à un réseau de chaleur renouvelable, etc.

### La gestion des lycées : une opportunité d'exemplarité

En charge de la gestion des lycées et en soutien financier des centres de formation d'apprentis (CFA), les Régions peuvent engager la transition des modes de consommation et de production ou encourager les élèves et personnels à adopter des comportements vertueux. À travers les bâtiments, la restauration collective, les transports scolaires, etc., la Région peut :

- **Agir** sur la consommation énergétique du bâti grâce à une rénovation globale et performante de celui-ci,
- **Développer** les énergies renouvelables en généralisant les toitures photovoltaïques sur ces bâtiments,

- **Soutenir** un modèle agricole durable en rendant accessible une alimentation biologique, locale et de qualité dans les cantines,
- **Changer** les habitudes alimentaires en mettant en place une alimentation moins carnée (alternative végétarienne quotidienne et 2 repas végétariens par semaine),
- **Encourager** les lycéens, étudiants, ainsi que le personnel de gestion et d'enseignement à se déplacer à vélo pour se rendre dans les lycées, par l'installation de stationnement vélo, la proposition de services et le financement d'aménagements cyclables vers ces lieux,
- **Sensibiliser** les élèves et le personnel aux enjeux de transition, etc.

### La région comme employeur

En tant qu'employeur, la Région dispose de plusieurs leviers pour agir concrètement et sensibiliser les agents à la transition climatique et énergétique<sup>11</sup>. Elle peut être exemplaire en matière de mobilité, pour les déplacements domicile-travail comme les déplacements professionnels, notamment via le développement des mobilités actives (développer les parkings sécurisés pour vélos, multiplier les bornes de recharge pour véhicules électriques), l'offre de services (réparation, apprentissage du vélo, challenges mobilité...), l'information sur le forfait mobilité durable dont peuvent bénéficier tous les agents, le développement de solutions de covoiturage, d'autopartage et de transports en commun pour leurs employés. La Région en tant qu'employeur peut aussi faire de la lutte contre le dérèglement climatique le fil rouge de son action en le prenant en compte de façon transversale dans les missions et objectifs de ses agents, au-delà des directions Climat/Environnement. Ce devoir d'exemplarité passe aussi par le développement des bonnes pratiques pour limiter les déchets et le gaspillage (lutte contre le gaspillage alimentaire, réemploi des équipements, généralisation de la consigne...) au quotidien et lors d'événements. Enfin et surtout, il s'agit de soutenir la formation et l'animation au sein de ses services sur les sujets de la transition.

<sup>10</sup> Définition : La commande publique désigne l'ensemble des contrats que passe la Région pour satisfaire ses besoins. Cela regroupe les contrats de type marché public (matériel, services et travaux), les délégations de services publics, les contrats de partenariat public/privé.

## Le devoir de transparence

La Région se doit d'être exemplaire en matière de transparence vis-à-vis de ses citoyens. Élus au suffrage universel, les élus régionaux doivent rendre des comptes réguliers aux acteurs qui la composent, que ce soit les habitants, la société civile ou les acteurs économiques. Ce devoir de transparence passe par des objectifs à atteindre et des indicateurs clairs pour rester sur la trajectoire fixée, mais aussi par une communication active et intelligible en rendant accessibles les données, notamment celles produites par les observatoires régionaux climat énergie (OREC). Cette transparence doit aussi concerner le budget régional et les différents moyens humains comme financiers alloués pour soutenir la transition.

## Un budget climato-compatible

Lors du vote de son budget, la Région doit évaluer ses dépenses, en termes d'investissement ou de fonctionnement, au prisme de leur impact positif, neutre, ou défavorable pour le climat. Grâce à ce travail de budgétisation<sup>12</sup>, la Région peut infléchir ses dépenses d'années en années pour adopter un budget compatible avec l'urgence de transition.

## LA RÉGION COMME AUTORITÉ DE GESTION DES FONDS EUROPÉENS

Les politiques européennes financées par le budget de l'Union européenne sont adoptées pour 7 ans. Depuis 2014 (loi MAPTAM), les Régions sont devenues les autorités de gestion des fonds européens, gérant au total 77 % des aides UE, pour un montant annuel de 20,6 milliards d'euros<sup>13</sup>. Cela concerne deux fonds européens : d'abord le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), qui correspond au 2<sup>nd</sup> pilier de la politique agricole commune (PAC) et dont l'État fixe les grandes orientations ; et ensuite le Fonds européen de développement régional (FEDER). Pour le FEDER, chaque Région élabore un programme opérationnel, qui

## RETOUR D'EXPÉRIENCE

### CENTRE-VAL DE LOIRE

Le Réseau Action Climat a analysé l'utilisation des fonds FEDER sur la période 2014-2020. Durant ces 6 années, la Région Centre-Val de Loire a dédié 59,30 % des financements de cette enveloppe FEDER à la transition énergétique et aux transports durables : en comparaison, sur toutes les Régions françaises, il s'agissait en moyenne de 30,3 % de l'enveloppe FEDER, soit 2,5 milliards d'euros, qui était dédié à la transition énergétique et aux transports durables. Si l'on regarde plus dans le détail :

- Concernant les transports durables, les Régions françaises ont consacré en moyenne 15,7 % des fonds. Le Centre-Val de Loire a investi 22 % de son enveloppe sur ce secteur soit 39 millions.
- Concernant la transition énergétique, les Régions françaises ont dédié en moyenne 16,1 % des fonds. Le Centre-Val de Loire a investi 37,28 % de son enveloppe à la fois dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (dont rénovation des bâtiments).

**Pour en savoir plus** <https://reseauactionclimat.org/publications/que-font-les-regions-francaises-de-largent-europeen/>

définit comment les fonds seront utilisés, au sein de la Région ou en collaboration avec d'autres Régions européennes (dans le cadre des programmes de coopération territoriale européenne « Interreg »). Par ailleurs, les Régions gèrent d'autres fonds, comme le fonds social européen, ou encore le fonds de transition juste qui permet de soutenir les Régions les plus dépendantes aux énergies fossiles et de financer la reconversion industrielle, comme dans les Bouches-du-Rhône et le Nord<sup>14</sup>.

Néanmoins, pour réussir la transition, le fléchage des financements du fonds européen devrait être plus ambitieux pour financer en priorité la transition écologique et agricole sur la période 2021-2027, et plus spécifiquement :

<sup>12</sup> Voir la méthode élaborée par l'ACE pour analyser l'impact du budget des collectivités.



- Conditionner les aides régionales à la création d'emplois pour la transition énergétique et l'économie circulaire.
- Soutenir les pratiques et expérimentations agricoles agroécologiques et la mise en place de projets alimentaires territoriaux grâce à des aides privilégiées et conditionnées pour ces secteurs.
- Dédier une part des fonds européens à l'appui aux projets d'énergie renouvelable à gouvernance locale. La marge de progression est forte dans la mesure où sur la période 2014-2020, elles ont consacré en moyenne moins de 1 % de l'enveloppe globale FEDER aux énergies renouvelables<sup>15</sup>.

Pour cela, il est important que 100 % des fonds FEADER alloués par les Régions soient climato-compatibles et privilégient l'agriculture durable et qu'au moins 50 % de l'enveloppe FEDER concerne la transition énergétique, dont au moins 20 % pour la lutte contre la précarité énergétique et le développement des transports durables.

## LA RÉGION ET LES FINANCEMENTS DE L'ÉTAT

Mis en place avec les premières réformes de décentralisation avec une première contractualisation en 1984, les contrats de plan État-Régions (CPER) sont des engagements de financement contractualisés pour une durée allant de 5 à 7 ans et négociés entre l'État (par l'intermédiaire des préfetures) et le conseil régional (à travers son Président). La précédente contractualisation couvrait 2015-2020 pour un total de près de 30 milliards d'euros. Pour la période 2021-2027, le montant en cours de négociation est de 40 milliards d'euros (20 milliards d'euros pour l'État et 20 milliards d'euros pour les Régions) et doit servir à l'aménagement et au développement du territoire.

Intégrés au budget des Régions, les investissements contractualisés dans les CPER représentent une partie importante des investissements régionaux, dans des domaines clés pour la transition (mobilité, transition écologique et énergétique, aménagement du territoire, enseignement supérieur, recherche et innovation...). Les financements du CPER ont par ailleurs la spécificité d'être essentiellement

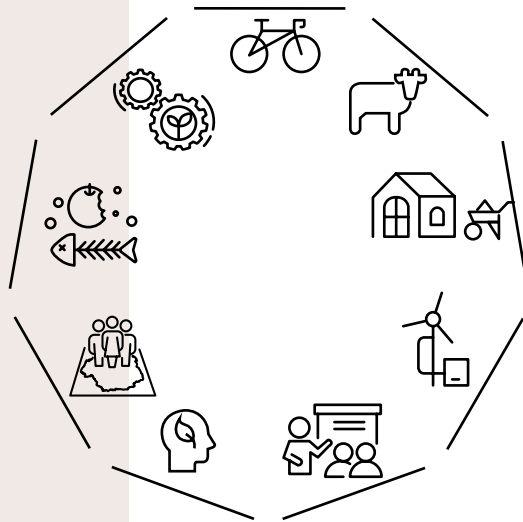
des investissements. Pour la période 2015-2020, la part contractualisée par les conseils régionaux correspond ainsi à 25 % des investissements globaux et plus spécifiquement à 60 % des dépenses d'investissement dans le ferroviaire (notamment pour les TER), 40 % dans l'aménagement et le développement du territoire (revitalisation économique, politique de la ville et renouvellement urbain) et 70 % dans l'environnement (politiques de l'eau, de l'énergie, préservation du patrimoine naturel...).

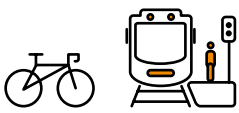
L'analyse de l'impact climatique des programmes des dépenses d'investissement réalisée par l'ACE montre que les CPER 2015-2020 peuvent et doivent servir à financer en priorité les secteurs de la transition<sup>16</sup>. Ainsi, si un tiers des dépenses sont considérées comme très favorables au climat, un autre tiers est encore indéfini tandis que 4 milliards sont toujours dédiés à des politiques défavorables. Les enjeux climatiques doivent donc être systématiquement intégrés de manière transversale. De plus, ces montants correspondent à des annonces de crédits et de projets qui doivent respectivement être dépensés et concrétisés sur le terrain.

De nombreux points de vigilance demeurent. Atteindre les objectifs fixés par la stratégie nationale bas carbone (SNBC) pour le 3<sup>e</sup> budget carbone (2024-2028) suppose d'accélérer les investissements climats dans les Régions. Or, alors que les Régions sont cheffes de file sur les questions de transition, les dépenses dans l'environnement (investissement et fonctionnement), qui représentent déjà un montant très faible dans le budget global (2 %) sont en baisse depuis 2013. Les Régions doivent cesser de financer des dépenses considérées comme défavorables au climat (principalement la construction de routes et les nouveaux aménagements routiers). Par ailleurs, les projets d'infrastructures (constructions de bâtiments, routes, voies ferrées...) doivent prendre en compte les vulnérabilités pour être adaptés aux crises à venir (comme les crues ou les canicules).

# Les compétences des régions pour la transition

RETOUR SUR LES GRANDS  
SECTEURS D'ACTION





# TRANSPORTS DURABLES ET POLLUANTS



## POURQUOI EST-CE IMPORTANT D'AGIR SUR CETTE QUESTION POUR LE CLIMAT ?

**Le secteur des transports est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre (GES) en France avec 31 % des émissions.** Cela s'explique d'abord par une grande dépendance à la voiture individuelle, qui représente 80 % des kilomètres parcourus et la moitié des émissions de GES du secteur des transports<sup>17</sup>. Le reste des émissions provient essentiellement du fret routier (poids lourds et véhicules utilitaires) et du transport aérien. À l'inverse, le train transporte 11 % des voyageurs et 9 % des marchandises pour seulement 0,3 % des émissions de GES du secteur des transports<sup>18</sup>. Très fortement carboné, le secteur des transports est aussi le secteur dont les émissions ont le moins diminué ces 30 dernières années<sup>19</sup>.

Pourtant, des leviers existent : la moitié des déplacements effectués en voiture en ville fait moins de 3 kilomètres, une distance aisément réalisable à vélo, à pied ou en transports en commun. Un tramway peut transporter autant de passagers que 3 bus, 150 voitures ou 240 vélos<sup>20</sup>, d'où la nécessité d'un report modal de la voiture vers les mobilités actives et les transports en commun.

Une baisse drastique des émissions de gaz à effet de serre dans les transports implique également une diminution des trajets en avion, qui est de loin le mode de déplacement le plus émetteur de GES à trajet équivalent. Traverser la France

en avion émet par exemple 130 fois plus de GES que le même trajet en train et 50 fois plus de GES que le même trajet en voiture<sup>21</sup>.

Alors que l'urgence climatique et sanitaire oblige à réorganiser en profondeur nos mobilités, les Régions ont la capacité d'engager leurs territoires dans des changements structurants en termes de politiques de transport.

## UNE POLITIQUE DE TRANSITION QUI IMPACTE FAVORABLEMENT NOTRE QUOTIDIEN

La transition écologique dans le secteur des transports est à la fois un enjeu climatique, un enjeu de santé publique et de lutte contre la pollution de l'air, mais aussi un enjeu social pour permettre à tout le monde d'avoir accès à une mobilité moins polluante. Ainsi, développer les mobilités durables et lutter contre les transports polluants s'accompagne de co-bénéfices importants.

### → Amélioration de la qualité de l'air et de la santé.

La pollution de l'air (oxydes d'azote, particules fines et ultrafines) est un fléau dont le transport routier est l'une des premières causes. En effet, le transport routier est responsable de 63 % des émissions d'oxyde d'azote (NOx). La pollution de l'air cause près de 100 000 décès

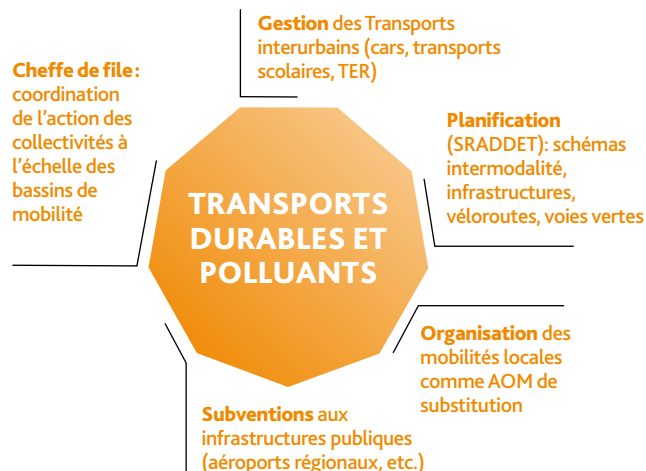
<sup>21</sup> <https://datagir.ademe.fr/apps/mon-impact-transport/>

prématurés par an en France<sup>22</sup>, en raison du risque accru de maladies respiratoires, cancers du poumon ou de maladies cardiovasculaires<sup>23</sup>. La réduction du trafic routier et l'augmentation de la part des mobilités durables est donc un moyen efficace de lutter contre cette pollution et ses conséquences. Dans les grandes villes, l'espérance de vie augmenterait par exemple de 9 mois<sup>24</sup>. Par ailleurs, adopter le vélo comme moyen de transport au quotidien est une manière de pratiquer une activité sportive quotidienne qui permet d'être en meilleure condition physique, améliore le bien-être et réduit de moitié les risques de cancer liés à la sédentarité<sup>25</sup>.

→ **Réduction des nuisances sonores et amélioration du bien-être.** En France, 9 millions de personnes sont exposées à des niveaux de bruit critiques pour leur santé (sommeil perturbé, troubles cardiovasculaires, etc.)<sup>26</sup>. Pour les franciliens les plus exposés au bruit, cela représente même une perte de 3 ans d'espérance de vie<sup>27</sup>. Or, 80 %<sup>28</sup> des bruits émis dans l'environnement proviennent des transports. C'est donc une réelle question de santé publique.

→ **Un gain de pouvoir d'achat pour les ménages.** Transport et justice sociale sont étroitement liés. Pour un ménage, une voiture représente un budget annuel de 5000 €, soit 10-12 % du budget. Inversement, un salarié qui habite à 30 kilomètres de son lieu de travail et qui covoiture tous les jours en alternance avec un collègue économise environ 2 000 € par an<sup>29</sup>.

→ **Un gisement d'emplois.** D'ici à 2030, entre 66 000 et 71 000 emplois pourraient être créés en accélérant la transition écologique du secteur automobile, grâce à l'innovation et aux économies sur le pétrole importé<sup>30</sup>. Si le secteur de l'automobile est créateur d'emplois, le secteur du vélo (industrie, commerce, tourisme) a un potentiel de création d'emplois supérieur ! On estime en effet que 100 € dépensés dans un vélo électrique, créent 15 fois plus d'emplois que 100 € dépensés dans l'industrie automobile<sup>31</sup>. Soutenir la réparation du vélo, c'est également soutenir la création d'emplois non délocalisables et réduire la production de déchets ménagers et assimilés<sup>32</sup>.



*Les principaux leviers d'action régionaux sur les transports*

## QUELLES SONT LES COMPÉTENCES DES RÉGIONS ?

En tant que cheffes de file pour les questions de transports, les Régions ont à la fois des compétences clés sur le transport ferroviaire, les transports en commun interurbains ou encore sur les aéroports régionaux. Leur rôle de planification et d'aménagement du territoire en font également des acteurs clés pour améliorer l'offre de transport sur le territoire et renforcer l'intermodalité, c'est-à-dire la capacité d'utiliser différents modes de transports pour se rendre d'un point A à un point B.

→ **Gestion des transports interurbains** (cars, transports scolaires, TER). Depuis 2014, les Régions ont repris la compétence des départements en matière de transports scolaires (pour les collèges et les lycées) et de transports interurbains (services d'autocars en dehors des agglomérations). À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, la Région se substituera aux communautés de communes qui n'auront pas souhaité se saisir de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité locale. Ce sera l'occasion de déve-



loper des services de mobilité dans les territoires ruraux. En tant qu'autorité organisatrice du transport ferroviaire de voyageurs, les Régions gèrent les Trains Express Régionaux (TER), exploités essentiellement par la SNCF mais en cours d'ouverture à la concurrence. Elles participent notamment au financement de l'achat de nouvelles rames, à l'aménagement et la modernisation des gares et la rénovation des voies ferrées régionales. Elles signent un contrat d'objectifs avec la SNCF, qui peut être un levier pour améliorer la qualité de service. Elles disposent ainsi d'un outil puissant de structuration du territoire, notamment à travers le maintien des lignes de desserte fine du territoire et la participation au développement de Réseaux Express Régionaux Métropolitains (RER-M). Actuellement les transports, et principalement la gestion des TER, constituent le 1<sup>er</sup> poste d'investissement des Régions (27 %) <sup>33</sup>. À noter enfin, l'article 172 de la loi d'orientation des mobilités adoptée en décembre 2019 (LOM) prévoit la possibilité pour les régions de se voir transférer la gestion de l'infrastructure de certaines lignes.

→ **Planification de l'intermodalité du territoire.** Le rôle de planificateur du territoire de la Région se matérialise par le schéma régional d'aménagement durable du territoire (SRADDET), qui intègre les grands schémas sectoriels dont le schéma régional d'intermodalité (SRI). Organiser l'intermodalité signifie coordonner et s'assurer de la complémentarité à l'échelle des intercommunalités entre les différents modes de transport : transports en commun (TER, Intercités, autocars, transports en commun urbains), mobilités partagées (l'autopartage, le covoiturage), mais également le vélo. L'aménagement des gares est aussi crucial pour développer l'intermodalité en permettant notamment aux habitants et habitantes de passer du vélo au train pour réaliser leurs trajets quotidiens (stationnement en gare, emport des vélos dans les trains, etc.).

→ **Planification et appui au développement des infrastructures.** Au-delà des questions d'intermodalité, le SRADDET intègre aussi le schéma régional des infrastructures de transport (SRIT) et le schéma des véloroutes et voies vertes. La Région doit ainsi planifier les choix d'infrastructures en établissant par exemple un bon mail-

lage des bornes de recharge pour les véhicules à faibles émissions (bornes électriques et stations Bio-GNV) et adopter des schémas régionaux des véloroutes et voies vertes ambitieuses pour accompagner le développement des déplacements à vélo entre agglomérations et le tourisme à vélo.

→ **Subventions accordées aux infrastructures de transport.** Que ce soit via les fonds européens ou les subventions nationales, le choix des Régions d'accorder des subventions publiques à telle ou telle infrastructure peut avoir un impact sur le développement de transports durables. Les Régions subventionnent par exemple les aéroports régionaux, les aérodromes civils, les ports maritimes de commerce et de pêche, et même certaines infrastructures routières. Plus précisément, la Région est ainsi en charge :

- des dépenses d'intervention pour le financement du fonctionnement des lignes ferroviaires régionales, ainsi que les dépenses d'investissement couvrant une partie du coût des investissements dans le réseau ;
- des transports en communs interurbains et transports scolaires (fonctionnement et en investissement).

→ **Coordination de l'organisation des mobilités.** Le rôle de chef de file de la Région consiste à coordonner l'action des autorités organisatrices des mobilités (AOM) présentes dans chaque bassin de mobilité, et qui développent les offres de mobilité sur le territoire (plans de mobilité, bus, pistes cyclables, transport à la demande). Depuis l'adoption de la loi d'orientation des mobilités (LOM), la Région peut également se voir déléguer la compétence d'AOM qui s'exerce normalement au niveau intercommunal. Elle peut ainsi directement organiser les mobilités et s'assurer qu'il n'y ait aucune zone blanche de mobilité sur le territoire.

## RÉGION EN ACTION : DÉVELOPPER LES MOBILITÉS DURABLES

### LES MOBILITÉS DURABLES : UN ENJEU SPÉCIFIQUE

Favoriser les alternatives à la voiture individuelle permet de réduire substantiellement les émissions de gaz à effet de serre. Les transports en commun urbains comme le tramway ou le métro émettent par exemple respectivement 62 fois et 54 fois moins de CO<sub>2</sub> qu'une voiture pour le même trajet<sup>34</sup>. Moins spectaculaire, le covoiturage est également un levier qui améliore le taux de remplissage du véhicule, réduisant d'autant les émissions de CO<sub>2</sub> par personne. Enfin, dans une autre mesure, développer l'autopartage permet de réduire le nombre de voitures sur les routes<sup>35</sup> et les émissions de CO<sub>2</sub> (200kg CO<sub>2</sub>/personne/an)<sup>36</sup>, ce qui représente plus de 1000 km évités<sup>37</sup> !

Dans le cadre du développement des mobilités durables, un des défis pour les Régions est de **réduire les fractures territoriales et de garantir le droit à la mobilité dans les zones urbaines moins denses et rurales en les désenclavant**. Actuellement, 80 % du territoire est considéré comme en zone blanche, c'est-à-dire qu'il n'existe pas d'autorité organisatrice des mobilités (AOM)<sup>38</sup> qui puisse répondre aux besoins de mobilité des habitants.

**Le train**, qui peut être déployé sur une très large partie du territoire – 89 % de la population vit à moins de 10 km d'une gare ferroviaire<sup>39</sup> –, se positionne comme une alternative à la voiture hors des grandes agglomérations. Il est un allié précieux pour le climat car au-delà des émissions directement évitées, il réduit les fractures territoriales et permet de créer des synergies avec d'autres modes de transport comme le vélo. On estime par exemple que chaque nouvelle place de stationnement vélo en gare permet d'augmenter à la fois l'utilisation du vélo et le nombre de trajets en train, et représente en moyenne une économie de 2000 kilomètres en voiture chaque année<sup>40</sup>. Or, malgré ces bénéfices, on constate un manque d'investissement dans le réseau ferroviaire qui menace de fermeture 40 % du réseau de lignes de desserte fine du territoire, soit environ 4000 kilomètres à travers le territoire. Si ces lignes ferment, cela contribuerait à isoler davantage des territoires éloignés des centres urbains et à renforcer la dépendance à la voiture individuelle.

Enfin, dans un contexte de hausse du prix de l'énergie, **favoriser le report modal de la voiture vers les mobilités durables**, doit s'accompagner de la mise en place d'une tarification solidaire dans les transports en commun comme le train, ainsi que d'aides à l'achat ciblées pour ne pas pénaliser les ménages les plus modestes qui sont dépendants de la voiture.

## LES RECOMMANDATIONS

### QUELLES ACTIONS POUR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE ?

Pour développer les mobilités durables, la Région doit à la fois agir sur l'offre et le tarif des transports pour les rendre attractifs par rapport à la voiture individuelle, et développer les véhicules à faibles émissions lorsque c'est possible. Pour cela, la Région peut et doit :

→ **Développer massivement le ferroviaire**. Pour lutter contre les fractures territoriales, les Régions doivent maintenir et rendre attractives les lignes régionales, en augmentant les fréquences et les dessertes de celles-ci

qui permettent par ailleurs d'optimiser les coûts du service ferroviaire. Cela implique aussi pour les Régions de participer au financement du renouvellement des voies et des travaux d'investissement dans les gares, d'offrir

<sup>35</sup> (-30 % en moyenne).

<sup>37</sup> 1 voiture thermique émet 193gCO<sub>2</sub>/km, soit 1036 km évités. Calcul d'après <https://datagir.ADEME.fr/apps/mon-impact-transport/>

<sup>39</sup> Arafer, 2018. *Le marché français du transport ferroviaire de voyageurs*

de meilleurs services en gare aux usagers ainsi que de mettre en place des schémas de desserte mieux adaptés aux besoins des voyageurs.

→ **Développer l'utilisation du vélo sur le territoire.** Le recours au vélo comme moyen de transport quotidien ne cesse de croître et ce quels que soient les territoires (urbain, périurbain, rural). Les Régions doivent participer à ce développement et accompagner les utilisateurs. Cela passe par l'élaboration d'un schéma régional des véloroutes ambitieux inclus dans le SRADDET. Ce schéma régional doit notamment prévoir un co-financement des aménagements locaux permettant sa réalisation ; une attention particulière doit aussi être portée sur les principaux gros points noirs et sur un haut niveau de sécurité pour permettre aux familles d'y circuler. En identifiant les besoins d'intermodalité vélo-train et en favorisant le développement du tourisme à vélo, les Régions renforcent la mobilité cyclable entre les villes et favorisent l'attractivité touristique de leur territoire.

→ **Développer les véhicules à très faibles émissions.** La Région doit commencer par se montrer exemplaire en investissant dans une flotte de véhicules à faibles émissions pour répondre à ses propres besoins de déplacements. Ensuite, la réduction des émissions du secteur du transport passe aussi par le développement de véhicules à très faibles émissions (véhicules électriques, biogaz, etc.), que ce soit par l'octroi d'aides individuelles à l'achat ou par le développement d'infrastructures qui permettent de les utiliser. Concrètement, cela passe par la mise en place d'un schéma pour le rechargement des véhicules électriques, en déployant des bornes de recharge de carburant alternatif (développement du gaz renouvelable et des stations bio-GNV). Dans le même temps, les Régions peuvent lutter contre « l'autosolisme » en encourageant les mobilités partagées (les transports à la demande, l'autopartage et le covoiturage), notamment en planifiant l'installation d'aires de covoiturage, de places réservées dans les gares, etc. La flotte de véhicules proposée par les services d'autopartage ou de transports à la demande doit alors également rapidement devenir à très faibles émissions et la Région peut soutenir l'investissement dans ce sens. Cela doit également s'appliquer au parc d'autobus et d'autocars géré

par la Région (directement en régie ou par délégation de service public) ou les autorités organisatrices des mobilités.

→ **Rendre les transports durables accessibles.** Pour que la part modale d'utilisation des transports durables augmente, il ne suffit pas d'augmenter leur fréquence et leur nombre : il faut aussi que ces différents types de mobilité soient accessibles aux utilisateurs. Cette question de l'accessibilité passe par plusieurs facteurs : l'intermodalité, la tarification, la facilité d'utilisation, l'accès aux différentes informations, etc. Ce sont autant de leviers nécessaires à mettre en œuvre pour développer leur utilisation. Élaborer un schéma régional de l'intermodalité ambitieux implique de développer des outils permettant l'information de l'utilisateur (système billettique unique), mais aussi de permettre l'enchaînement des modes de transports, par exemple, via des aires de covoiturage en gares, le développement des stationnements vélo sécurisés en gare, des embarquements de vélos sur les autocars et trains, etc. Pour qu'un changement collectif vers les mobilités durables s'opère, les Régions doivent non seulement le rendre désirable, mais aussi s'assurer qu'il soit juste socialement. Le droit à la mobilité quel que soit le niveau de revenus peut être garanti par la mise en place d'une tarification solidaire des transports collectifs ciblant les catégories d'utilisateurs les plus précaires. La pratique du vélo peut également s'intensifier sous l'impulsion des Régions qui peuvent proposer des aides à l'achat, des services de location de vélo (courte et longue durée) à des tarifs abordables, ou encore lever des freins à la pratique (création d'ateliers de réparation, de formation, sensibilisation...).



## RETOUR D'EXPÉRIENCE

### OCCITANIE

La région Occitanie adopte une politique globale pour le ferroviaire qui lui a notamment permis d'accroître son trafic ferroviaire de 13 % entre l'été 2019 et 2020. Cette politique passe par trois volets principaux d'actions :

**- Investir dans les lignes de desserte fine du territoire :**

la Région a engagé un plan d'investissement de 800 M€ sur 10 ans qui permettra de rénover les petites lignes régionales, qui représentent la moitié du réseau TER (plus de 1400 kilomètres).

**- Proposer une tarification attractive :** la Région a lancé des billets de TER à 1€ pendant l'été, toute la semaine pour les jeunes de 18-26 ans et le week-end pour tout le monde. Elle expérimente aussi un nouveau dispositif (+0) auprès de 2000 jeunes de 18 à 26 ans qui instaure un tarif dégressif au fur et à mesure des trajets jusqu'à la gratuité.

**- Favoriser l'intermodalité :** la Région a organisé les « États Généraux du Rail et de l'intermodalité », pour mieux articuler les TER avec les autres transports, à partir de l'expérience et des attentes des usagers. Elle a lancé un plan de soutien aux pôles d'échanges multimodaux (PEM) de 25M€ pour aménager 40 pôles d'échanges multimodaux autour des gares en milieu urbain et rural.

**Pour en savoir plus** <https://lio.laregion.fr/Decouvrez-liO-le-nouveau-reseau-regional-des-transport-publics>  
<https://www.ville-rail-transport.com/ferroviaire/loccitanie-va-investir-800-millions-deuros-pour-ses-petites-lignes/>

### PAYS DE LA LOIRE

Grâce aux « jumbo vélo », la Région souhaite favoriser l'intermodalité et le vélotourisme en augmentant les places de vélos dans le train. Ces 13 nouvelles rames qui ont été mises en service sur la ligne Le Croisic-Nantes-Orléans peuvent embarquer jusqu'à 50 vélos et 501 voyageurs par train. L'aménagement modulable permet en effet d'adapter le nombre de rangements vélos en passant de 9 à 50 places, selon la période de l'année.

**Pour en savoir plus** <https://www.paysdelaloire.fr/mon-conseil-regional/toute-lactu-de-ma-region/les-actualites/les-jumbo-velo-sont-sur-les-rails>  
<https://www.weelz.fr/fr/train-ter-jumbo-velo-pays-de-loire-tourisme-multimodalite/>



## PLUS DE SOBRIÉTÉ ?

Les conseils régionaux ont un rôle important à jouer dans la mise en place de politiques globales d'urbanisme et d'aménagement du territoire qui favorisent l'usage des transports en commun et des modes doux (impacts sur les émissions de GES, les importations énergétiques et la pollution atmosphérique).

Une politique régionale sobre pour les transports implique de soutenir tous les modes de déplacements sobres, que ce soit le vélo, les transports en commun, le ferroviaire, le fret fluvial ou maritime.



## UN OUTIL INNOVANT

### CARTOGRAPHIE DU POTENTIEL FERROVIAIRE (CEREMA)

Le Cerema a développé un outil cartographique qui recense les habitants, emplois salariés, établissements scolaires, « aménités » (restaurants, santé, commerces, etc.) et lits touristiques dans un périmètre accessible en quinze minutes à pied, dix minutes en vélo ou dix minutes en voiture autour de chacune des 3000 gares de France, ainsi que les trafics de ces gares : nombre de trains quotidiens et nombre de montées et descentes annuelles.

Cet outil peut permettre aux Régions d'évaluer le potentiel de trafic des lignes en tenant compte à la fois des bassins de population autour des gares et des flux de déplacements.

**Pour en savoir plus** [https://carto.cdata.cerema.fr/1/potentiel\\_ferroviaire.map](https://carto.cdata.cerema.fr/1/potentiel_ferroviaire.map)



 ZOOM

## LE TRANSPORT FERROVIAIRE : UN SECTEUR PRIORITAIRE D'ACTION POUR LES RÉGIONS

En tant qu'autorité organisatrice du transport ferroviaire régional, les Régions ont un rôle central à jouer pour permettre le développement du train sur tout le territoire.

Elles peuvent pour cela **s'appuyer notamment sur un réseau dense de lignes de desserte fines du territoire composé de près de 9000 kilomètres de voies ouvertes aux voyageurs**. Malheureusement, beaucoup de ces lignes sont aujourd'hui menacées de fermeture faute de nouveaux investissements. Dans son rapport de février 2020, le préfet Philizot estime que 40 % du réseau est menacé de fermeture faute d'investissements massifs dans les prochaines années<sup>41</sup>. Ces lignes ont pourtant un coût global relativement faible puisqu'elles représentent 17 % des contributions publiques au système ferroviaire pour 44 % du réseau ferroviaire<sup>42</sup>.

Les lignes de desserte fine du territoire souffrent en revanche d'un manque de fréquentation en raison à la fois d'une vitesse commerciale trop faible – du fait notamment du manque d'entretien des voies – et d'un déficit de l'offre. Pourtant, cadencer l'offre permet à la fois d'augmenter la fréquentation et de diminuer le coût unitaire de l'infrastructure.

En effet, privilégier le train pour ses déplacements du quotidien suppose d'avoir confiance dans l'offre proposée et ce quel que soit le moment de la journée. Pourtant, l'offre de train est trop souvent concentrée aux heures dites « de pointe » alors que ces dernières n'englobent qu'une partie de la demande de transport. L'étude Normandiscopie a par exemple montré que seuls 30 % des déplacements régionaux étaient réalisés aux heures de pointe<sup>43</sup>.

De plus, dans le système ferroviaire, les coûts fixes<sup>44</sup> représentent 95 % des coûts de l'infrastructure et l'essentiel des coûts d'exploitation. **Renforcer l'offre de train permet donc de réduire le coût unitaire des trains sans augmenter trop fortement les coûts d'exploitation.**

**Enfin, le développement de l'intermodalité entre le train et les autres modes de transport doit aussi permettre de renforcer l'attractivité du train.** L'ADEME a par exemple estimé qu'en cas d'installation de consignes à vélo sécurisées en gare, 12 % des usagers de ces consignes étaient de nouveaux utilisateurs du train<sup>45</sup>.

Les Régions ont aussi un rôle central à jouer dans le développement des Réseaux Express Régionaux Métropolitains (RER-M). À l'image du RER francilien, cette offre de train doit permettre d'aider les grandes agglomérations à sortir d'un « système tout voiture » à bout de souffle en offrant une offre de train très cadencée entre l'agglomération et sa périphérie.

Fruit d'un travail commun entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le canton de Genève, le Leman Express a ainsi été inauguré en décembre 2019. Ce RER-M relie les deux rives du Lac Léman grâce à un réseau de 6 lignes. Sur la ligne principale Genève-Annemasse, l'offre est de 6 trains par heure et par sens.

<sup>44</sup> Les coûts fixes sont ceux qui permettent de maintenir la ligne ouverte quel que soit le nombre de trains qui y circulent. Il s'agit notamment de coûts liés à l'usure du temps, à l'obsolescence, aux intempéries, à la végétation, des coûts d'ouverture des gares et des postes de signalisation, etc.

## LA RÉGION EN ACTION : RÉDUIRE LES TRANSPORTS POLLUANTS

### AVIONS & FRET ROUTIER : DEUX VOLETS CENTRAUX DE L'ACTION RÉGIONALE

**Le secteur des transports est l'unique secteur dont les émissions de gaz à effet de serre n'ont pas diminué par rapport à 1990.** Les émissions évitées grâce à la baisse de la consommation des voitures ont été annulées par l'augmentation du nombre de passagers-kilomètre. La croissance des ventes de SUV (Sport Utility Vehicle) en France est également particulièrement inquiétante : leur vente représente aujourd'hui près de 40 % des ventes de voitures neuves, alors qu'ils émettent en moyenne 20 % d'émissions de GES de plus que le reste des voitures<sup>46</sup>.

Derrière les véhicules individuels, les émissions du fret routier, en particulier les poids lourds diesel, représentent un enjeu central pour atteindre les objectifs fixés : alors qu'ils ne

comptent que pour 5 % de l'ensemble de la flotte de véhicules au niveau européen, ils représentent 25 % des émissions de CO<sub>2</sub> du transport routier. Désormais dominants pour le transport de marchandise (près de 90 % du fret en France<sup>47</sup>), les poids lourds se sont en réalité substitués au fret ferroviaire et fluvial, alors que ces alternatives pourraient contribuer à décarboner le secteur des transports.

Changer nos pratiques de mobilités implique d'agir aussi sur le transport aérien, dont l'impact sur le climat se renforce : les seules émissions de CO<sub>2</sub> du secteur ont augmenté de 71 % entre 1990 et 2018 en France<sup>48</sup> ! Rapportées à d'autres moyens de transports et d'autres secteurs, les émissions liées à l'aviation sont très impactantes : un trajet Paris-Nice en avion émet 157,8 kgCO<sub>2</sub>e, contre seulement 3,6 kgCO<sub>2</sub>e si on prend l'inter-cité de nuit et 1,2 kgCO<sub>2</sub>e en TGV<sup>49</sup>. Ces prévisions et ces nouvelles connaissances impliquent de limiter les vols domestiques, au profit du ferroviaire. Enfin, l'extension des aéroports représente un enjeu en termes d'artificialisation des sols et il est primordial de ne pas augmenter les capacités aéroportuaires.

## LES RECOMMANDATIONS

### QUELLES ACTIONS POUR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE ?

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transports, la Région dispose de leviers contraignants et incitatifs pour freiner le développement des transports polluants. Elle peut :

→ **Diminuer la part de fret routier.** Un véritable essor des alternatives au fret routier ne pourra passer que par un rééquilibrage des financements entre la route, le fret et le fluvial, évitant les distorsions de concurrence. Les Régions peuvent contribuer à cet ajustement en mettant en place une éco-redevance sur les poids lourds, en priorité pour les Régions frontalières, permettant à terme l'application du principe utilisateur-payeur et pollueur-payeur au niveau national.

Bien que le développement du fret ferroviaire et maritime ne constitue pas une compétence obligatoire des Régions, celles-ci doivent agir de manière volontariste pour le développer. À l'image du forum de la Région Bourgogne-Franche-Comté<sup>50</sup>, la Région peut être facilitatrice en permettant par exemple aux opérateurs, clients et gestionnaires de réseaux de se rencontrer et d'imaginer l'avenir du fret.

<sup>49</sup> <https://monimpacttransport.fr/>

→ **Arrêter de subventionner le secteur aérien.** Les Régions financent actuellement les aéroports régionaux par le biais de soutiens à l'investissement ou à leur fonctionnement. Elles subventionnent également certaines compagnies avec des lignes maintenues pour « obligation de service publics ». Au total, les aides publiques nationales et locales représentent 170 millions d'euros par an<sup>51</sup> dédiés aux aéroports, ce qui maintient sous perfusion plus de 70 aéroports structurellement déficitaires et engendre une concurrence inéquitable avec le train. Les Régions peuvent ainsi agir en mettant fin aux subventions publiques aux aéroports locaux et régionaux ainsi qu'aux compagnies aériennes.

→ **Refuser les extensions d'aéroports.** Les Régions ne sont pas propriétaires des aéroports d'intérêt national mais elles peuvent toutefois prendre position contre leur extension. Plus directement, elles peuvent refuser les projets d'extension des aéroports régionaux. Plus globalement, les Régions peuvent limiter l'impact du secteur aérien sur le climat en revoyant la stratégie régionale de mobilité et le maillage aéroportuaire pour repenser la complémentarité entre les modes de transport au profit du train. Par le biais de leurs compétences en matière de développement économique et de formation professionnelle, les Régions peuvent aussi diversifier l'activité économique régionale en la rendant moins dépendante du secteur aéroportuaire et en accompagnant la transformation des secteurs et des salariés (voir les recommandations liées à la formation et à l'apprentissage) page 49.



### PLUS DE SOBRIÉTÉ ?

Les conseils régionaux, afin de mener une politique sobre, doivent limiter le développement du transport aérien ainsi que du transport routier. Toutes les mesures allant dans le sens d'une réduction de l'espace aéroportuaire, d'une diminution du trafic aérien, et d'une réduction de la voiture individuelle et du fret routier sont des politiques de sobriété.



### ZOOM

#### L'AVIATION : UN SECTEUR PRIORITAIRE POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS POLLUANTES

Responsable de 6,4 % des émissions de CO<sub>2</sub> nationales<sup>52</sup>, le secteur aérien est également associé à de nombreuses nuisances (pollution de l'air, nuisances sonores). Les Régions peuvent par leurs compétences infléchir le trafic, ou bien continuer sur la tendance actuelle, pourtant insoutenable.

En tant que cheffes de file sur les questions d'aménagement du territoire et du développement économique, certaines Régions ont élaboré une stratégie régionale du transport aérien. Ce document qui détermine les grandes orientations de la politique aéroportuaire portée par la Région devrait préparer l'avenir du secteur dans un monde bas carbone en se désengageant des projets de développement d'infrastructures, en misant sur l'intermodalité et le développement du transport ferroviaire, et en accompagnant les transferts d'emplois dans les secteurs bas carbone le cas échéant.

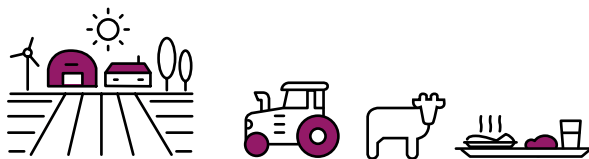
Depuis le 2<sup>nd</sup> acte de décentralisation, les Régions sont devenues propriétaires de certains aéroports, ce qui leur donne des leviers importants. Elles déterminent d'abord les orientations de développement à long terme des infrastructures et peuvent donc s'opposer aux extensions de ces aéroports.

Sans être propriétaire, la Région peut être associée à la société d'exploitation des aéroports sur le territoire, aux côtés de la société gestionnaire et ainsi peser sur des aménagements de type rénovation (terminaux, salle d'embarquement...) et la politique de développement des activités de la plateforme.

Enfin, la stratégie régionale se traduit aussi dans l'allocation de son budget. Certaines Régions subventionnent les plateformes aéroportuaires pour leurs investissements, leur fonctionnement, voire directement les compagnies aériennes pour les encourager à venir s'implanter. Elles peuvent réorienter cette part du budget accordée à l'aérien vers des investissements plus durables.



# ALIMENTATION ET AGRICULTURE DURABLES



## POURQUOI EST-IL IMPORTANT D'AGIR SUR L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION POUR LE CLIMAT ?

**L'agriculture est le deuxième secteur émetteur de gaz à effet de serre en France, avec 19,4 %, dont la moitié proviennent de l'élevage** (48 %, sans compter les émissions liées à la production et à l'importation des aliments dont se nourrissent les animaux d'élevage)<sup>53</sup>. En ajoutant les émissions indirectes émises sur le sol français (fabrication des engrais azotés, autres intrants, fabrication des bâtiments, etc.), le secteur agricole représente 25 %<sup>54</sup> des émissions territoriales françaises. Il faut également tenir compte des émissions de gaz à effet de serre générées par la déforestation importée, notamment due aux importations de viande bovine et de soja originaires d'Amérique du sud<sup>55</sup>.

Ainsi, la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées au secteur agricole et alimentaire constitue l'un des enjeux phares dans la lutte contre le dérèglement climatique. Cela implique de repenser en profondeur le modèle de production, mais aussi notre consommation. Pour atteindre les objectifs climatiques de la France, il est nécessaire de faire évoluer les pratiques agricoles (moins d'engrais azotés de synthèse, développement des légumineuses, gestion des déjections animales, etc.) mais surtout à travers une évolution profonde de notre système agricole : recherche de l'autonomie pour l'alimentation animale, haut degré de diversité des cultures dans les territoires, niveau soutenu de conversions en agriculture biologique, etc. Cette transition se fera en particulier à travers une diminution de plus de 50 % de notre production

et de notre consommation de produits d'origine animale d'ici à 2050, et de plus de 20 % d'ici à 2030<sup>56</sup>. Parallèlement, une évolution vers des modèles d'élevage plus durables est nécessaire. Cela implique en particulier de manger moins de viande, mais de la viande de meilleure qualité, dans une logique du « Moins et Mieux ».

Atténuer le dérèglement climatique exige de réduire les émissions de gaz à effet de serre mais aussi de stocker du carbone. L'agriculture est un bon pourvoyeur de puits de carbone, essentiels à l'atteinte de la neutralité carbone du pays, en raison des propriétés de stockage propres aux forêts et aux sols agricoles (en particulier les prairies permanentes).

**À l'enjeu d'atténuation du dérèglement climatique s'ajoute celui de l'adaptation pour réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains.** Les conséquences du dérèglement climatique doivent être anticipées sur nos territoires, ce qui nécessite d'améliorer leur résilience alimentaire et agricole, que ce soit en France métropolitaine ou dans les DROM-TOM. Le secteur agricole des territoires Outre-mer situés en zone tropicale est particulièrement vulnérable. Ces territoires peuvent s'attendre à des évolutions climatiques très importantes comme l'endommagement de la production par l'intensification des événements extrêmes, l'aggravation du déficit hydrique et de la sécheresse, l'accentuation du phénomène de salinisation des réserves souterraines d'eau douce de certains territoires, l'accélération de l'érosion des sols, le développement de maladies et parasites, ou encore la destruction de la production par la salinisation des sols, l'érosion marine ou la submersion marine<sup>57</sup>.

<sup>55</sup> Greenpeace France, 2019, *Mordue de Viande. L'Europe alimente la crise climatique par son addiction au soja*, p.21 ;  
WWF, 2017, *Déforestation importée : Arrêtons de scier la branche*.

## UNE POLITIQUE DE TRANSITION QUI IMPACTE FAVORABLEMENT NOTRE QUOTIDIEN

La transition écologique de notre système agricole et alimentaire apportera les solutions pour répondre à la fois aux enjeux d'atténuation, de séquestration du carbone et d'adaptation. Cela devra passer en particulier par le développement de l'agriculture biologique et plus largement de l'agroécologie (diminution des engrais azotés ainsi que des produits vétérinaires impactants, développement des légumineuses, accès des animaux à l'air libre et aux pâturages, origine locale de leur alimentation, gestion de leurs lisiers, développement des haies et des prairies permanentes). Cela signifie également l'adoption de politiques en faveur du « Moins et Mieux », c'est-à-dire la réduction du cheptel et le développement des élevages durables combinés à la réduction de la consommation de produits animaux et l'augmentation d'une consommation alimentaire de qualité. Revoir notre système agricole et alimentaire en ce sens est facteur de nombreux bénéfices sociaux, sanitaires, économiques et environnementaux.

→ **Une meilleure santé pour toutes et tous.** La consommation excessive de produits issus de modes de fabrication industriels et de produits animaux (notamment la viande rouge et les charcuteries) favorise l'obésité, les maladies cardiovasculaires et certains cancers, comme le rappellent l'ANSES<sup>58</sup> et l'OMS<sup>59</sup>. Consommer davantage bio, moins et mieux de produits d'origine animale, et davantage de végétaux (fruits et légumes frais, légumes secs, etc.) permet ainsi d'améliorer notre santé.

Il est important de rappeler par ailleurs que les questions de santé sont étroitement liées aux inégalités sociales. En effet, les ménages d'ouvriers mangent 44 grammes de fruits et 24 grammes de légumes de moins que les cadres par jour, mais mangent davantage de produits carnés (viande et charcuterie, souvent transformées et à faible valeur nutritive) que ces derniers (25 grammes

de plus par jour)<sup>60</sup>. Renforcer l'offre de plats végétariens dans les cantines, composés de fruits et légumes frais et de légumes secs, permet ainsi d'améliorer la nutrition des enfants issus de familles modestes. En outre, la consommation de produits biologiques diminue fortement l'exposition aux contaminants et ainsi la présence de résidus de pesticides et de perturbateurs endocriniens dans l'organisme. Manger davantage « bio » permettrait de réduire les risques de cancers (lymphomes en particulier)<sup>61</sup>, mais aussi les désordres métaboliques en lien avec le diabète et l'obésité<sup>62 63</sup>.

→ **Des emplois revalorisés.** La structuration de filières agricoles durables (agriculture biologique, légumes secs, etc.) sur le territoire permet la création d'emplois non délocalisables. En outre, en France, les produits animaux issus d'élevages industriels et intensifs sont souvent très exposés à la concurrence internationale. Les éleveurs concernés sont souvent démunis lors des négociations commerciales. Une montée en gamme de la production pourrait permettre aux éleveurs de mieux s'en sortir économiquement et d'obtenir davantage de revenus.

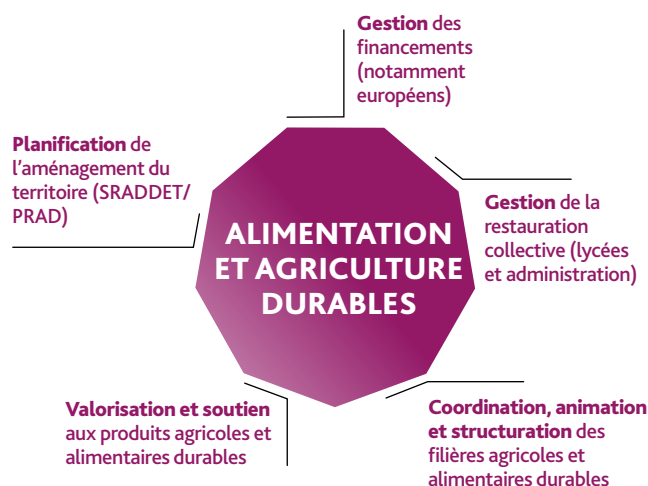
→ **La préservation et la restauration de la biodiversité.** L'expansion de l'agroécologie participera à la préservation et à la restauration de la biodiversité, à la lutte contre l'érosion des sols, au stockage du carbone, à la protection de la ressource en eau mais aussi à l'entretien des paysages. La réduction de la consommation de produits animaux permet aussi de limiter la déforestation importée puisqu'un tiers des terres cultivables dans le monde est déjà dévolu à l'alimentation des animaux<sup>64</sup>. Par ailleurs, la diminution du cheptel dans les élevages industriels et intensifs permettra de limiter fortement la pollution des milieux naturels liée au rejet et à la prolifération des intrants chimiques et des déjections animales (pollution des nappes phréatiques, eutrophisation des milieux à l'image des algues vertes en Bretagne, etc.), et ainsi de réduire les dépenses publiques de dépollution<sup>65</sup>.



→ **Le bien-être animal.** Une évolution du modèle vers des élevages avec moins d'animaux, ayant un accès aux pâturages pour les ruminants et à l'air libre pour les granivores (poules pondeuses, poulets, porcs, etc.), améliore le bien-être des animaux.

→ **Une balance commerciale française revalorisée.** Une évolution vers l'agroécologie, en rééquilibrant les importations et les exportations et en tournant la production vers une demande française en évolution, améliorera la balance commerciale de la France<sup>66</sup>.

→ **La réduction de l'hyperspécialisation de nos régions.** Actuellement, l'hyperspécialisation des régions agricoles (où les porcs et poulets sont produits en Bretagne, le lait en Normandie, le blé et le colza en Beauce ou encore le maïs dans le Sud-Ouest) participe à déséquilibrer les écosystèmes. L'agriculture biologique et les systèmes économes et autonomes, qui nécessitent cette complémentarité entre élevage et grandes cultures, en particulier à travers la polyculture-élevage, permettent de rééquilibrer les productions sur les territoires.<sup>67</sup>



#### *Les principaux leviers d'action régionaux sur l'agriculture et l'alimentation*

## QUELLES SONT LES COMPÉTENCES DES RÉGIONS ?

Les 5 piliers de l'action des Régions en faveur de l'alimentation et de l'agriculture durables sont les suivants :

→ **Autorité de gestion de plusieurs financements.** La Région est la gestionnaire de nombreux financements et subventions, notamment européens. Elle peut ainsi agir durablement en conditionnant ces financements, en ciblant des projets prioritaires, etc. Depuis 2014, les Régions gèrent ainsi le second pilier<sup>68</sup> de la Politique Agricole Commune (PAC) via le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). Elles peuvent donc construire leurs orientations stratégiques, en matière de développement agricole et rural et orienter les mesures du 2<sup>e</sup> pilier vers l'agroécologie. Jusqu'à présent, le document de planification du FEADER, intitulé Plan de développe-

ment rural régional (PDRR) ou Plan de développement rural (PDR), permettait de décliner les grandes orientations stratégiques. Dans le cadre de la réforme actuelle de la PAC, qui entrera en vigueur à partir de 2023, le périmètre et les marges de manœuvre des Régions seront revus (voir encadré sur la PAC, page 37). Par ailleurs, la Région gère également une partie du FEAMP – le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche.

→ **La restauration collective.** Les Régions sont chargées de la restauration dans les lycées ainsi que des restaurants administratifs. Elle a donc un rôle clef à jouer dans l'amélioration de la durabilité des produits servis, dans l'introduction de menus végétariens et dans la mise en place d'une tarification sociale. Cela peut se faire en fixant avec les lycées des objectifs ambitieux (nombre de menus végétariens, pourcentage de bio, etc.), à travers la formation et l'accompagnement des personnels, en particulier les cuisiniers, etc. Il est à remarquer que l'élaboration des repas restent sous la responsabilité des

<sup>68</sup> Ce second pilier constitue la politique de développement rural de l'Union Européenne et a pour objectif de soutenir le développement des zones rurales.

directeurs et directrices d'établissements et des cuisiniers et cuisinières).

→ **La coordination des acteurs agricoles et alimentaires.**

La Région est un acteur essentiel pour animer les échanges entre les différents acteurs d'un territoire, que ce soit des collectivités, des entreprises, des acteurs de la société civile ou des particuliers. Elle peut inciter et accompagner les collectivités infrarégionales à développer un Projet Alimentaire Territorial (PAT), encourager la création et le développement de marchés et de magasins de producteurs, appuyer à la création de plateformes d'approvisionnement en produits locaux durables, etc.

→ **La valorisation de certains produits.** La Région peut aussi jouer un rôle dans la création d'appellations de l'origine et de la qualité (AOP, AOC...), inciter à la consommation de légumineuses, valoriser dans sa communication les produits issus d'élevages AB ou extensifs, créer un label régional distinguant les produits durables originaires de la Région, etc.

→ **La planification de l'aménagement du territoire.** Via son schéma régional climat-énergie (le SRADDET), la Région peut soutenir un aménagement durable de son territoire par une limitation drastique de l'expansion urbaine et par des stratégies de densification « désirable », identifier la Trame Verte et Bleue et prévoir leur gestion écologique via des pratiques en faveur de la biodiversité sur les terres agricoles concernées, mais aussi dédier une partie de ses terres à l'agroécologie.

→ Ce travail de planification via le SRADDET est en lien avec le plan régional de l'agriculture durable (PRAD). Le PRAD est un document de planification permettant de fixer les grandes orientations de la politique agricole, agroalimentaire et agro-industrielle dans la Région. Élaboré en lien avec le président de région, ce document est approuvé par le conseil régional.

Ces documents permettent de mieux travailler à la cohérence entre politiques agricoles, politiques rurales et politiques climatiques. Si le PRAD n'a pas de valeur réglementaire, il pose les grandes orientations stratégiques et devrait donc être réalisé en lien avec le SRADDET.

La Région a aussi d'autres compétences centrales :

→ Comme nous le verrons plus tard, la Région est chargée des formations professionnelles (voir page 47) et peut participer aux mutations de la filière agricole et alimentaire.

→ La Région est aussi membre du CRIT (Comité régional installation transmission) qu'elle co-préside avec les Directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).

→ Un autre outil existe encore et dont la région peut s'emparer : c'est le label bas carbone. Mais pour le Réseau Action Climat, le label tel qu'il existe aujourd'hui n'est pas à la hauteur des enjeux climatiques et pourrait même présenter un risque sur d'autres enjeux comme la biodiversité par exemple<sup>69</sup>. Ce label bas carbone peut être développé par les Régions qui peuvent devenir agrégateur du label (centraliser les projets de bénéficiaires, des agriculteurs par exemple, et les déposer à la DREAL, la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement qui est un service d'État, pour instruction) soit devenir financeur de projet<sup>70</sup>. Les projets en question doivent répondre à des critères définis dans ce qu'on appelle des méthodes. À ce jour, trois méthodes existent pour le secteur agricole : élevage bovin et grandes cultures, haies et vergers.

## LA RÉGION EN ACTION : SOUTENIR UNE ALIMENTATION DURABLE

### DÉVELOPPER UNE ALIMENTATION Saine POUR LE CLIMAT ET LA SANTÉ

En France, les émissions de gaz à effet de serre issues de l'alimentation des ménages représentent 24 % de l'empreinte carbone totale de ces derniers. Les deux tiers sont liés à la phase de production agricole dont la majorité provient des émissions directes et indirectes liées à l'élevage<sup>71</sup>.

Les principaux leviers d'action en matière alimentaire sont donc :

→ **La réduction de la consommation de produits animaux, et notamment de viande (bœuf mais aussi volaille et porc).** Cela doit passer par une meilleure information et sensibilisation de la population sur le sujet et par l'instauration de menus végétariens dans la restauration collective et notamment scolaire. 80 % des Français se montrent favorables à l'instauration d'une politique obligeant la restauration collective (cantines scolaires et restaurants administratifs inclus) à proposer une option végétarienne équilibrée tous les jours et/ou deux menus végétariens équilibrés pour tous par semaine<sup>72</sup>. Il est important de rappeler par ailleurs que l'offre de menus végétariens a des impacts positifs pour le climat mais aussi pour les dépenses publiques. En effet, si, au quotidien, 50 % des élèves choisissaient l'option végétarienne, cela induirait :

- une réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à l'alimentation des cantines de 28 à 38 %,
- une réduction des coûts de dépollution de l'eau liée aux activités agricoles pour l'alimentation des cantines de 33 à 36 %<sup>73</sup>.

→ **L'accès de tous à une alimentation biologique et de qualité.** L'enjeu ici est à la fois d'améliorer la disponibilité des produits sains et durables sur l'ensemble du terri-

toire français (soutenir leur production, leur distribution dans les commerces de proximité, le développement des marchés et des modes de distribution alternatifs comme les AMAP, les groupements d'achat en vrac, les épiceries solidaires, etc.) mais aussi d'améliorer l'accessibilité financière à cette alimentation (politique sur les prix, accompagnement des plus modestes, tarification sociale des cantines, etc.). 91 % des Français sont pour rendre l'alimentation bio accessible à tous en matière de prix et 91 % également pour développer rapidement une agriculture locale et écologique<sup>74</sup>.

L'alimentation biologique a de nombreux bienfaits pour la santé (diminution du risque de cancer<sup>75</sup>, mais aussi de désordres métaboliques – diabète et obésité<sup>76 77</sup>) ainsi que pour la biodiversité : si l'on introduit 20 % de produits biologiques dans les cantines (contre 3 % actuellement), l'abondance en papillons, abeilles, vers de terre et autres invertébrés sur les surfaces agricoles augmenterait pour atteindre + 10 % par hectare en moyenne environ<sup>78</sup>.

→ **La consommation locale.** Si la question de la consommation locale est étroitement liée aux enjeux économiques et sociaux, il est surtout question de la résilience de nos territoires. Ainsi, « manger local », et surtout ce qui se fait à travers des circuits courts, permet souvent de dégager un revenu plus juste pour les agriculteurs, peut développer les liens entre le consommateur et le producteur et assure le maintien des ceintures maraîchères autour des villes. Par ailleurs, l'enjeu d'une relocalisation alimentaire, si elle est bien menée, peut également répondre à une question de solidarité Nord / Sud et de justice sociale et climatique. En effet, une partie des exportations subventionnées des pays riches vers les pays pauvres sont néfastes pour les paysannes locales et les cultures vivrières. En revanche, en soutenant des productions destinées à une consommation locale plutôt qu'à l'export, les Régions participent à la lutte contre les déséquilibres alimentaires dans le monde<sup>79</sup>.

<sup>75</sup> INSERM, 2018. Moins de cancers chez les consommateurs d'aliments bio.



## LES RECOMMANDATIONS

### QUELLES ACTIONS POUR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE ?

La Région peut agir à travers les actions suivantes :

→ **Proposer une alimentation durable dans la restauration collective gérée ou cogérée par la Région** (restaurants administratifs et lycées) en assurant :

- La mise en place, d'ici 2025, au choix : soit deux menus végétariens pour tous chaque semaine, soit le choix végétarien quotidien. Le Réseau Action Climat précise par ailleurs que le mieux est de s'engager à la fois sur deux repas végétariens pour tous par semaine et sur une option végétarienne quotidienne.
- 50 % de produits à la fois biologiques et locaux d'ici 2025.
- Une tarification sociale systématique de la cantine des lycées.

Les Régions disposent d'une importante marge de manœuvre pour **faciliter la mise en place de ces actions par les restaurants collectifs**, à travers notamment :

- La sensibilisation et la formation de l'ensemble des acteurs de la restauration collective aux enjeux de l'alimentation durable tels que déclinés ci-dessus ;
- La mise à disposition de boîtes à outils dédiés à la commande publique (approvisionnement en bio et local) et à l'introduction de menus végétariens ;
- La création d'une cartographie de fournisseurs de produits bio et locaux, voire d'une plateforme pour faciliter les commandes de la restauration collective ;
- Le soutien à la structuration des filières agricoles et agro-alimentaires sur le territoire (voir partie agricole ci-dessous).

→ **Développer et optimiser la distribution en circuit court de produits agroécologiques.** Pour cela, les Régions peuvent contribuer à la structuration de filières en valorisant les produits issus de pratiques agroécologiques, en particulier issus de l'agriculture biologique, en encourageant leur distribution dans les magasins de proximité, les modes de distribution alternatifs comme les AMAP ou les groupements d'achat en vrac, les épiceries solidaires durables, les marchés et les magasins de producteurs, les plateformes d'approvisionnement et les pratiques

de commerce équitable local. La Région peut également améliorer le dialogue entre la restauration commerciale et les producteurs locaux.

→ **Soutenir la mise en place de projets alimentaires territoriaux grâce à des aides privilégiées et conditionnées à des critères environnementaux et sociaux.** Ces projets peuvent notamment inclure des épiceries solidaires durables, des jardins solidaires de type cocagne, des paniers solidaires, un programme engagé avec les acteurs du social et de la santé, des projets de démocratie alimentaire, etc.



#### PLUS DE SOBRIÉTÉ ?

Pour parvenir à notre assiette, toute denrée alimentaire nécessite de l'énergie et des ressources (pétrole, électricité, eau...) pour la production agricole, la transformation, l'emballage, la commercialisation, le transport, le stockage et la cuisson.

Pour soutenir une alimentation plus sobre au niveau énergétique, la Région doit favoriser le développement des circuits courts et la structuration de filières agro-alimentaires locales et sensibiliser les consommateurs aux bénéfices des produits biologiques, frais, de saison et locaux.



## RETOUR D'EXPÉRIENCE

### GRAND EST

Afin de favoriser la transition écologique dans les lycées, la Région Grand Est a mis en place l'initiative « Lycée en transition », qui propose un accompagnement des lycées dans le cadre de « projets » sur six thématiques, dont l'alimentation durable. Les lycées volontaires s'engagent sur l'un de ces projets en bénéficiant de l'accompagnement méthodologique, technique et financier de la Région pendant deux ans. Ajusté à chaque lycée, le projet :

- est piloté par un comité pluridisciplinaire regroupant la direction, les professeurs, les élèves, les agents, etc. ;
- comporte le financement d'un diagnostic (ex. gaspillage alimentaire) et de plusieurs équipements (ex. bar à salade, table de tri...);
- est évalué à son terme et donne lieu à un partage de son retour d'expérience.

Le principal projet sur l'alimentation, intitulé « Gaspillons moins, mangeons mieux », consiste à accompagner les établissements dans la lutte contre le gaspillage alimentaire dans le but d'améliorer la qualité des repas, en partenariat avec l'ADEME et la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF qui est un service de l'État). Les objectifs sont plus précisément, pour les années à venir, de :

- Réduire les biodéchets à 100 grammes par convive par repas;

- Atteindre les 50 % de produits durables et de qualité dont 20 % de bio ou en conversion, dans l'optique d'atteindre les objectifs fixés par la loi EGALIM;
- Mener des actions d'information et de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire auprès de la communauté éducative;
- Offrir plus de variété, notamment en augmentant la part des protéines végétales, dans le cadre du choix végétarien hebdomadaire mais aussi des bars à salades. Une formation des cuisiniers à la cuisine végétale était également prévue.

Le projet « Plaisir à la cantine », élaboré par les DRAAF avec des acteurs du territoire, mené sur un an, propose quant à lui six modules de formation aux équipes de restauration et aux gestionnaires, en partie dédiés à la cuisine des protéines végétales, ainsi qu'un partage d'expériences entre les établissements.

Début 2021, les projets « Gaspillons moins, mangeons mieux » et « Plaisir à la cantine » avaient été mis en place par respectivement 55 et 28 lycées (parmi les 250 lycées publics que compte la Région Grand Est), ces derniers ayant bénéficié d'une aide financière entre 15 000 et 17 000 euros (5 000 euros d'audit et 10 000 à 12 000 euros d'investissement).

**Pour en savoir plus** <https://www.grandest.fr/lycees-transition/>



## ZOOM

### LES MENUS VÉGÉTARIENS DANS LES LYCÉES : UNE MESURE PHARE

L'introduction de menus végétariens dans la restauration collective est une mesure structurante : elle répond à une forte demande sociétale, est en phase avec les recommandations du Plan National Nutrition Santé (PNNS) et contribue à réduire massivement les impacts environnementaux liés à l'alimentation. Sur le plan du climat en particulier, la mise en place de l'option végétarienne quotidienne dans l'ensemble de la restauration scolaire entraînerait une réduction d'entre 23 et 31 % d'émissions de GES si 40 % des élèves du primaire et secondaire prenaient l'option végétarienne quotidienne<sup>80</sup>. En outre, les économies réalisées en servant davantage de repas végétariens permettent d'investir davantage dans des produits bio et locaux de qualité. L'Observatoire national de la restauration collective bio et durable a même découvert que dans les cantines engagées dans le bio, plus les menus végétariens sont fréquents, plus la proportion de viande bio et locale servie aux convives était élevée<sup>81</sup>.

De surcroît, les menus végétariens à base de légumes secs jouent un rôle crucial dans la structuration des filières sur le

territoire, en assurant un débouché aux producteurs de légumes secs (lentilles, pois chiches, haricots...). Les économies réalisées grâce à la diminution des achats de viande permettent aussi d'accroître l'approvisionnement en produits bio et locaux, ce qui facilite le développement de filières de qualité.

Les cantines volontaristes sont encore minoritaires et il incombe aux pouvoirs publics, et en l'occurrence aux Régions, d'assurer l'introduction de cette option quotidienne et/ou de deux menus végétariens pour tous chaque semaine, dans les cantines des lycées. Cela doit impérativement passer par la mise en place, par la Région :

- de formations à la cuisine des protéines végétales auprès des personnels concernés (cuisiniers en particulier) ;
- d'actions de sensibilisation auprès des élèves, de leurs parents et de l'ensemble du personnel des lycées ;
- d'outils de retour d'expérience et de partage de recettes et de « bonnes pratiques » facilitant l'introduction réussie de l'option et/ou des menus végétariens.



## LA RÉGION EN ACTION : DÉVELOPPER UNE AGRICULTURE DURABLE

### REPENSER ET METTRE EN ŒUVRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

L'agriculture est au cœur des enjeux climatiques, avec une double nécessité de réduction des émissions et d'adaptation des modèles de production. Plus précisément, cette mutation du modèle agricole impliquera :

- **Une augmentation des pratiques agroécologiques** (agriculture biologique et de l'agroforesterie, etc.), une diversification des cultures et une diminution du recours aux intrants chimiques (engrais azotés de synthèse, pesticides, etc.).
- **Une augmentation des élevages durables et une diminution des élevages industriels et intensifs.** Les Régions doivent accompagner la mutation de l'élevage ce qui implique une réduction d'au moins la moitié du cheptel français d'ici 2050 et de 20 % d'ici 2030 (par rapport aux niveaux de 2020), et plus spécifiquement une réduction du cheptel issu des élevages les plus industriels tout en améliorant ou en mettant en place des systèmes de soutien aux éleveurs vers des pratiques plus durables, via notamment le soutien aux prairies naturelles permanentes. Les Français seraient favorables à 83 % à ce que les pouvoirs publics mettent en place des mesures visant à limiter, en France, la présence des exploitations agricoles les plus industrielles (élevages en particulier) et attendent pour 88 % d'entre eux des mesures de soutien au développement des élevages durables<sup>82</sup>.
- **Une augmentation de la production durable de légumineuses** dans les territoires, à la fois pour l'alimentation des animaux (luzerne, trèfle, etc.) et des humains (lentilles, pois chiches, haricots secs, etc.). Cette augmentation participe à la nécessaire diversification des cultures et réduit le besoin d'apport azoté à la culture suivante<sup>83</sup>.

→ **Une déspecialisation des Régions agricoles françaises** en rééquilibrant les différents types de productions sur le sol français. Ainsi la Bretagne fait face à un problème de pollutions locales, notamment aux nitrates, liées à l'élevage intensif, qui entraînent d'importants dégâts environnementaux et dépenses publiques de dépollution. Cela passe notamment par un rapprochement de la production et de la demande (via le développement des couronnes maraîchères par exemple).

→ **Une meilleure souveraineté alimentaire de la France.** Changer notre mode de production agricole permet de diminuer notre dépendance aux **importations de soja et d'engrais azotés de synthèse** nécessaires à la production des plantes pour l'alimentation des animaux sur le sol français, de tourner la production agricole vers une demande domestique en évolution ou encore à améliorer notre balance commerciale. Nous importons aujourd'hui 60 % des légumes secs pour répondre à la demande des Français. En augmentant leur production sur le sol français, la balance commerciale est améliorée et nous profitons au passage de tous les bienfaits de la culture de légumineuses.

→ **Un modèle agricole plus créateur d'emplois et générant du bien-être au travail.** Cela passe par un soutien aux fermes plus extensives et diversifiées, et donc plus autonomes et économes. Ces fermes sont en général plus intensives en emplois, génèrent des sources de revenus plus diversifiées, un meilleur bien-être au travail, moins de surendettement et une meilleure transmissibilité des exploitations. En outre, ces fermes sont bien plus résilientes face aux aléas climatiques mais aussi économiques.

→ **Une prise en compte approfondie des enjeux de biodiversité et de fonctionnement des écosystèmes,** en lien avec les enjeux climat. Cela passe par la mise en œuvre de pratiques agroécologiques, une compréhension fine du vivant et une réflexion sur la place accordée au sauvage<sup>84</sup>.



## LES RECOMMANDATIONS

### QUELLES ACTIONS POUR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE ?

Via leurs compétences en termes de gestion des financements européens, mais aussi via la planification de l'aménagement du territoire régional, les Régions françaises ont de nombreuses cartes en main :

→ **Aider et soutenir en priorité des pratiques et des expérimentations agricoles durables et résilientes.**

Les Régions doivent soutenir l'agroécologie, et en particulier l'agriculture biologique, l'agroforesterie, ainsi que les alternatives à la fertilisation de synthèse (via la culture de légumineuses, des plateformes de compostage, etc.). Ce soutien peut notamment passer par des aides conditionnées, notamment via le fléchage d'une partie des aides de la PAC dont les Régions auront la gestion à partir de 2023, complétées par un ou des programmes régionaux dédiés incluant des objectifs ambitieux et précis (par exemple un pourcentage de la surface agricole utile en agriculture biologique, un linéaire de plantation de haies, etc.). En outre, les Régions peuvent combler le retrait de l'État sur les aides au maintien de l'agriculture biologique.

→ **Repenser l'élevage en accompagnant la mutation de la filière.**

Cela peut notamment passer par un soutien aux élevages les plus extensifs et autonomes (en prenant comme critère par exemple la taille, la densité ou encore la provenance de l'alimentation des animaux), aux investissements dans les abattoirs mobiles ou à la ferme, aux unités de transformation à la ferme de type fromagerie, par la valorisation et la promotion des produits de ces élevages, par un soutien aux prairies permanentes, etc. Cela implique de flécher une partie des aides du 2<sup>e</sup> pilier de la PAC par exemple en faisant apparaître une orientation très claire du FEADER vers les aides aux élevages durables (herbagers, origine de l'alimentation, densité, etc.), ou encore de supprimer les aides du 2<sup>e</sup> pilier aux élevages industriels et de stopper les subventions régionales à l'extension des élevages industriels (ICPE), de flécher l'aide à l'investissement selon les critères décrits ci-dessus, ou encore d'activer la MAEC « races rustiques ».

→ **Lancer un programme ambitieux pour la structuration d'une filière de légumineuses durables et locales.**

Région doit soutenir la structuration et le développement économique de la filière des légumineuses à destination à la fois de l'alimentation des animaux et des humains par des aides à la diversification, par la recherche et le développement (notamment sur les semences, la conduite de culture, etc.), par l'investissement dans les machines nécessaires à la récolte et au tri, par un soutien à la distribution, etc. Cela peut passer par un fléchage de l'aide à l'investissement ou de la mesure « coopération » du 2<sup>e</sup> pilier pour soutenir les échanges de savoir entre paysannes, ou encore par un programme régional dédié, avec des objectifs de développement ambitieux et des aides dédiées au développement des légumineuses, etc.

→ **Lutter contre l'artificialisation des sols au profit de pratiques agro-écologiques.**

Via son schéma régional climat-énergie (SRADDET), la Région doit soutenir un aménagement durable de son territoire par une limitation drastique de l'expansion urbaine, et notamment de la prolifération de zones commerciales, et des stratégies de densification « désirable ». Concrètement, cela peut passer par l'introduction dans le SRADDET d'un objectif ambitieux de réduction de la consommation de terres agricoles sur les dix prochaines années, et par la mise en place de dispositifs de soutiens financiers ambitieux pour accompagner les collectivités locales et leurs regroupements dans les démarches de protection des espaces agricoles, ainsi que de densification urbaine. De plus, pour atteindre ces objectifs, la Région doit soutenir toutes les initiatives locales.

→ **Accompagner les nouveaux agriculteurs dans leur installation et faciliter la transmission.**

Les Régions sont clés sur cette question et doivent soutenir l'installation des agriculteurs, le non agrandissement systématique des exploitations, le développement des fermes en agroécologie, etc., à travers des programmes dédiés. Cela implique de

soutenir l'installation mais aussi la transmission en agriculture biologique. La Région doit soutenir le développement de démarches d'accompagnement de collectifs engagés dans l'agroécologie et l'alimentation durable, mais aussi les cédants dans leurs démarches de transition. Cela comprend le financement du temps d'animation des collectifs, le soutien au montage de nouveaux groupes et l'aide à la formulation de leurs projets, ou encore le fléchage des aides du 2<sup>e</sup> pilier de la PAC à savoir l'aide à l'installation et la mesure « coopération » pour les démarches collectives.

→ **Appuyer et coordonner les acteurs territoriaux dans leurs démarches de transition agricole et alimentaire.**

La Région doit ainsi soutenir chaque intercommunalité de la Région dans la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) incluant bien des enjeux écologiques et solidaires,

## RETOUR D'EXPÉRIENCE

### AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place en 2018 une politique en faveur de l'autonomie alimentaire des élevages. L'objectif est de réduire la dépendance aux produits importés, notamment OGM, permettant ainsi de réduire le coût des dépenses alimentaires pour les éleveurs, de mieux structurer la filière locale, de réduire la pollution et les émissions liées aux importations, tout en diminuant la pression sur les terres. Les acteurs concernés par ce dispositif sont des éleveurs et toutes les structures compétentes en diagnostic : associations, consultants, chambres d'agriculture, contrôles laitiers, coopératives.

Ce soutien à l'autonomie alimentaire passe par différents types de subventions ciblées. Il s'agit à la fois d'une aide au diagnostic qui est une condition préalable au projet ainsi que d'une aide pour la gestion optimisée des pâturages, pour accompagner les changements de pratiques pour l'optimisation (pâturage tournant, alterné, en rotation). Il y a aussi une aide à l'évolution de l'assolement, c'est-à-dire pour l'achat de semences (protéines, mélange) afin de favoriser la diversification de l'assolement et l'implantation de cultures protéiques et d'augmenter la production fourragère et de protéagineux sur l'exploitation à destination de l'alimentation des animaux. Enfin, la Région propose aussi des aides pour des investissements individuels et collectifs pour fabriquer et sécher des aliments à la ferme.

**Pour en savoir plus** <http://www.aurafilieres.fr/dispositif-regional/>

via un soutien technique et financier (en complémentarité avec les aides nationales existantes), la valorisation de leurs travaux ou encore la mise en lien entre acteurs sur le territoire. La Région doit aussi garantir la pluralité des acteurs, notamment au moment des diagnostics et de la concertation dans les PAT. Du côté de la PAC, cela peut aussi passer par l'utilisation de la mesure « coopération », pour les démarches collectives entre pairs, la mesure LEADER pour le soutien à des coopération territoriales multi-acteurs ou encore la mesure « formation ».

→ **Soutenir les associations et les réseaux qui œuvrent en faveur d'une transition du modèle agricole et alimentaire.**

Les associations, locales en particulier, sont nombreuses à soutenir une transition de nos modèles. Elles jouent un rôle essentiel dans la diffusion de pratiques innovantes, le tissage de liens entre citoyens et/ou agriculteurs et la protection de l'environnement. Or, la plupart d'entre elles n'est pas soutenue ou très peu. La Région a le pouvoir d'inverser cette tendance, financièrement comme techniquement.



## UN OUTIL INNOVANT

### PARCEL

PARCEL est un outil de prospective permettant d'effectuer une estimation de l'empreinte spatiale, sociale et environnementale de l'alimentation en fonction des modes de production et de consommation. Grâce à un logiciel en ligne, il est possible, en fonction d'une évolution de l'assiette alimentaire des habitants du territoire et des types de productions agricoles envisagées, d'estimer les hectares nécessaires à la production alimentaire. Il permet en outre de calculer les emplois agricoles et les impacts écologiques associés à d'éventuels changements de mode de production agricole et/ou de régimes alimentaires (émissions de gaz à effet de serre, pollution des ressources en eau, effets sur la biodiversité, etc.).

Développé par Terre de Liens, la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique (FNAB) et le BASIC, cet outil permet d'éclairer le décideur, d'animer des consultations publiques, d'alimenter un travail de sensibilisation, etc.

**Pour en savoir plus** <https://parcel-app.org/index.php>



## PLUS DE SOBRIÉTÉ ?

Au-delà d'un soutien à un développement pour une alimentation durable et donc une agriculture durable et locale, la Région doit soutenir la sobriété foncière. L'objectif est de favoriser l'utilisation des terres pour la production alimentaire au détriment de l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols. De plus, comme l'explique l'ADEME, les régimes alimentaires impactent de manière différenciée les sols et le régime végétarien permet de diminuer la pression sur le foncier<sup>85</sup>.

De fait, une politique agricole plus sobre implique de mettre en place une politique foncière ambitieuse visant à préserver le foncier agricole et faciliter l'installation et la transmission des terres agricoles. La transmission est un enjeu clé pour permettre de réduire la pression foncière. De même, la Région doit inciter à la préservation des terres agricoles.

Une politique agricole sobre va de paire avec la sobriété dans la consommation alimentaire. Face au gaspillage massif dans l'alimentation, mais aussi face à la consommation de produits trop gras, trop salés, trop sucrés et trop industriels, il est important de faire en sorte que demain nous mangions moins mais mieux<sup>86</sup>. Il s'agit de consommer des produits différemment, éviter certains aliments et accepter de voir la composition de nos assiettes évoluer au fil des saisons.

## ZOOM

### LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC) ET LES RÉGIONS

**La Région est un échelon essentiel dans la gestion des aides du 2<sup>e</sup> pilier de la Politique Agricole Commune.** Dans le cadre de la réforme de la PAC actuellement en cours et qui devrait prendre effet en 2023, les Régions perdent en périmètre de compétences mais gagnent en autonomie. En effet, elles ne seront plus soumises à un cadre national et se verront transférer les crédits correspondant aux mesures dont elles ont la gestion.

Bien que la réforme soit encore en cours, les Régions devraient avoir, à partir de 2023 et jusqu'en 2027, la gestion d'une partie des aides du second pilier, à savoir :

- les aides à l'investissement (modernisation des bâtiments, outils de transformation, soutien à la restauration collective, etc.),
- Les aides à l'installation (l'actuelle Dotation Jeunes Agriculteurs) qui peuvent être fléchées sur certains projets d'installation afin d'encourager aux installations en agroécologie,
- La mesure « forêt »,

- Le programme LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale), orienté vers le développement territorial, qui peut permettre de soutenir les Projets alimentaires territoriaux par exemple,
- La mesure « coopération » qui permet le financement des démarches collectives et pourrait soutenir les coopérations territoriales multi-acteurs,
- Enfin la mesure formation qui peut être complétée pour accompagner les professionnels de l'alimentation vers des changements de pratiques.

Pour garder un levier d'action sur l'accompagnement de la transition écologique, les Régions envisagent la création d'un nouvel outil au sein du second pilier de la PAC, à savoir un « contrat de transition ». Ce contrat de transition partirait d'un diagnostic de ferme, engagerait l'agriculteur sur plusieurs années et serait une porte d'entrée vers les mesures du 2<sup>e</sup> pilier dont les Régions auront la gestion.



# BÂTIMENTS



## POURQUOI EST-CE IMPORTANT D'AGIR SUR CETTE QUESTION POUR LE CLIMAT ?

L'efficacité énergétique est la capacité à minimiser la consommation d'énergie : cela pose la question de comment réduire cette consommation, et cela passe notamment par un axe essentiel, la rénovation des bâtiments.

Le bâtiment est le troisième secteur émetteur de gaz à effet de serre en France, avec 18,4 % dont 58 % viennent des logements<sup>87</sup>. Ce secteur est particulièrement émetteur, notamment en raison des modalités de chauffage, mais aussi via des émissions indirectes. Ainsi, pour comprendre l'ampleur de l'enjeu des émissions associées au secteur du bâtiment en France, il faut tenir compte de plusieurs échelles :

1. les émissions directes liées aux consommations d'énergie pendant l'utilisation des bâtiments (chauffage au gaz, fioul...) et aux fuites de fluides frigorigènes,
2. les émissions indirectes liées à la production d'énergie liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de froid via les réseaux urbains,
3. les émissions industrielles indirectes liées à la fabrication des matériaux et équipements mis en œuvre dans les constructions neuves ou rénovations<sup>88</sup>.

Pour réduire ces émissions, le levier principal reste la massification de la rénovation du parc immobilier français, en haute performance énergétique. Ce parc concerne ainsi à la fois le résidentiel, mais aussi le tertiaire et les bâtiments publics (mairies, écoles, etc.).

Or, les politiques publiques actuelles de rénovation ne vont pas assez loin. Le rythme de rénovation est bien en deçà des besoins<sup>89</sup>, ces rénovations ne ciblent pas en priorité les ménages les plus précaires qui devraient pourtant être la cible prioritaire (au rythme actuel, la précarité énergétique n'aura baissé au mieux que de 8 % en 2025), et ces rénovations sont dans l'ensemble assez peu performantes<sup>90</sup>.

Rénover massivement nos bâtiments est donc un enjeu climatique central pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Mais il s'agit aussi d'un enjeu d'adaptation au dérèglement climatique : si la rénovation d'un bâtiment permet de consommer moins d'énergie et une énergie plus propre, l'objectif est aussi d'investir dès maintenant dans des bâtiments bien isolés qui protégeront également contre les vagues de chaleur de demain<sup>91</sup>.

## UNE POLITIQUE DE TRANSITION QUI IMPACTE FAVORABLEMENT NOTRE QUOTIDIEN

Agir sur le secteur du bâtiment via un programme de rénovation massive en haute performance est un enjeu au croisement des questions de transition économique, sociale et écologique. Agir pour la rénovation permet de :

→ **Lutter contre la précarité énergétique et renforcer le pouvoir d'achat.** Un logement mal isolé, c'est un logement où il fait potentiellement très froid et très chaud, mais qui consomme aussi plus d'énergie, faisant ainsi augmenter la facture du ménage ! 14 % des Français déclarent ainsi aujourd'hui avoir froid dans leur logement<sup>92</sup>. Il existe actuellement environ 4,8 millions de « passoires énergétiques »<sup>93</sup> parmi les résidences principales du parc privé français, c'est-à-dire des logements particulièrement énergivores ayant une étiquette Énergie F ou G<sup>94</sup>. Ces passoires énergétiques dégradent la situation financière, sanitaire et sociale des ménages qui les occupent : ainsi, 3,5 millions de ménages sont en situation de précarité énergétique en 2019 selon les indicateurs de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique, situation qui concerne en particulier 30 % des Français les plus pauvres<sup>95</sup>. Rénover massivement, c'est donc permettre aux ménages d'économiser des millions d'euros chaque année sur la facture énergétique ! Enfin, la politique de rénovation doit intégrer la biodiversité liée au bâti (oiseaux, chauve-souris) pour éviter les impacts durant les travaux, éviter les substances nocives et maintenir les conditions d'accueil et les accès ensuite.



### → Développer des emplois qualifiés et non délocalisables.

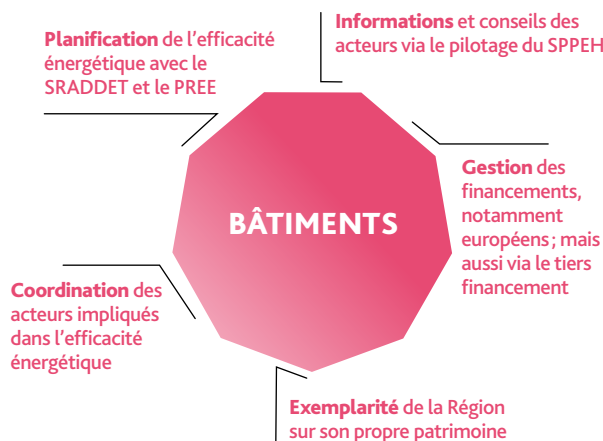
La rénovation est le secteur le plus porteur d'emplois, à la fois d'emplois directs, indirects et induits<sup>96</sup>. Ainsi, la rénovation implique à la fois des personnes habilitées à rénover les bâtiments, mais aussi des structures capables de produire les matériaux, de les acheminer, ou encore des acteurs capables de former et de transmettre les compétences. Ainsi, l'accompagnement des particuliers et des professionnels dans leurs travaux de rénovation est un maillon essentiel pour parvenir à atteindre des rénovations énergétiques à un niveau de performance élevé, tel que le niveau BBC, et doit donc être massifié.

→ **Renforcer les recettes fiscales de l'État.** Dans un travail de scénarisation<sup>97</sup> pour une trajectoire de rénovation ambitieuse, l'initiative Rénovons explique qu'un plan de rénovation ambitieux pour le résidentiel pourrait assurer à l'État 1,10 euro de bénéfice net pour chaque euro investi, grâce aux recettes fiscales générées par les emplois nets créés ainsi que les économies sur la santé. Rappelons par ailleurs qu'un plan massif de rénovation permettrait aussi d'améliorer la résilience économique de nos territoires en les rendant moins sensibles aux variations des cours des énergies fossiles.

→ **Avoir une meilleure santé.** Un bâtiment bien isolé, c'est aussi une meilleure qualité de l'air intérieur et un meilleur confort thermique, avec des bénéfices importants sur le bien-être et la santé. L'initiative Rénovons chiffre à 700 millions d'euros d'économies annuelles pour le système de soins, dont 614 millions d'euros pour la Sécurité Sociale, grâce à l'amélioration de l'état de santé des ménages précaires vivant dans des passoires thermiques<sup>98</sup>. À cela s'ajoutent les économies de frais de santé liés aux autres ménages dont le logement est rénové (non estimées dans cette étude).

## QUELLES SONT LES COMPÉTENCES DES RÉGIONS ?

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au secteur du bâtiment, les acteurs publics ont trois moyens d'agir : en agissant sur l'efficacité énergétique du bâtiment lui-même via la rénovation, mais aussi en changeant les modalités de production de chauffage et d'eau chaude, et enfin en accompagnant les changements de comportements des utilisateurs.



### Les principaux leviers d'action régionaux pour les bâtiments

Les Régions peuvent agir sur ces trois volets, notamment sur le premier qui consiste à soutenir la rénovation des bâtiments résidentiels et tertiaires, par l'accompagnement au plus près des citoyens pour leur simplifier les travaux, et surtout un contrôle sur l'efficacité des rénovations effectuées.

La Loi relative à la Transition Énergétique et pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015 réaffirme le rôle « de **la Région comme cheffe de file dans le domaine de l'efficacité énergétique** »<sup>99</sup>. La Région est désignée comme échelle principale pour gérer et coordonner les acteurs liés à l'efficacité énergétique, à travers quelques compétences spécifiques :

→ La Région pilote le **Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH)** sur son territoire. L'objectif de ce service est de créer un guichet unique pour que l'ensemble des ménages d'un territoire donné, quel que soit leur niveau de ressources, puissent être accueillis, informés, conseillés et accompagnés dans la réalisation de leurs travaux de rénovation énergétique. Afin de faire gagner en visibilité ce guichet unique, il existe désormais une seule marque : les Espaces conseils FAIRE<sup>100</sup> (qui regroupent les ex-Espaces info énergie – EIE – et les ex-plateformes territoriales de la rénovation énergétique – PTRE). Les espaces conseils FAIRE ont aussi pour rôle de mobiliser les professionnels pour les sensibiliser à la rénovation performante, ainsi que de conseiller les entreprises du petit tertiaire.

Il est à remarquer que le SPPEH cible en priorité les particuliers et les petites entreprises et est piloté par l'ADEME. En complément et coordination pour la cible spécifique des

100 <https://www.faire.gouv.fr/trouver-un-conseiller>

ménages modestes, un autre service national via l'Agence nationale de l'habitat (Anah) est chargé de les accompagner dans leurs travaux de rénovation.

→ La Région **planifie les objectifs de réduction de consommation d'énergie et donc de rénovation via le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)**. Ces objectifs sont déclinés par le programme régional pour l'efficacité énergétique (PREE)<sup>101</sup>.

→ La Région **gère un certain nombre de mécanismes financiers** :

- En tant qu'Autorité de gestion des fonds européens, et notamment ceux issus du Fonds Européen de développement régional (FEDER) et ses programmes opérationnels ;
- Via le mécanisme du tiers financement qui permet à un acteur d'accompagner et de financer directement des travaux de rénovation en se remboursant sur les économies d'énergie réalisées ;
- Depuis 2019, le programme SARE (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique) qui est cofinancé par les Régions afin de déployer le SPPEH ;

• Enfin, des financements issus de l'État via les Contrats de plan État-Régions (CPER) permettent de financer la rénovation du patrimoine des Régions et d'accompagner la rénovation des particuliers et des professionnels.

→ La Région **coordonne les différents acteurs impliqués dans la rénovation énergétique**. Cela passe par la coordination d'études, la diffusion d'information et la promotion d'actions en matière d'efficacité énergétique.

→ Les Régions doivent aussi faire **preuve d'exemplarité** en massifiant la rénovation énergétique de leur parc immobilier public<sup>102</sup>. Via la gestion des lycées, mais aussi des différents bâtiments de la Région (conseil régional, etc.), la Région peut agir en rénovant ses bâtiments.

La Région a aussi d'autres compétences centrales. Comme nous le verrons plus tard dans la partie formation, la Région est chargée **des formations professionnelles** et notamment de la bonne adéquation entre l'offre de formation des établissements de formation initiale et les besoins des entreprises pour répondre aux défis techniques de construction en matière de transition énergétique.

## LES RECOMMANDATIONS

### QUELLES ACTIONS POUR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE ?

Le Réseau Action Climat propose les recommandations suivantes en matière d'efficacité énergétique :

→ **Cibler des opérations ou des programmes d'accompagnement à la rénovation énergétique performante (niveau bâtiments basse consommation - BBC) des logements sociaux et privés**, afin de contribuer à l'élimination de la précarité énergétique. La Région peut ainsi aider les particuliers, les bailleurs sociaux et les collectivités à réaliser des travaux de rénovation énergétique au niveau BBC via une approche complète (financement, formation et conseil et accompagnement technique). En particulier, le soutien financier peut passer par :

- Un ciblage des aides en priorité pour les ménages les plus modestes. Ainsi, la Région peut conditionner les subventions accordées aux logements sociaux et privés pour l'amélioration de la performance énergétique de leurs logements vers le niveau BBC.

• Le fléchage des financements européens vers cet enjeu. Les Régions devraient utiliser au moins 20 % de l'enveloppe des fonds européens à cette priorité.

→ **Développer le tiers financement**. Pour les Régions qui ont déployé ce mécanisme via des structures dédiées, il est nécessaire de communiquer davantage et de faire connaître ce mécanisme en le rendant accessible et intelligible. Les Régions qui ne s'en sont pas encore saisi doivent le développer sur leur territoire.

→ **Déployer le Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) sur son territoire**. Ce service public de proximité doit pouvoir bénéficier à tous les citoyens, et particulièrement aux ménages les plus fragiles, en étant déployé sur 100 % du territoire afin de garantir l'égalité dans l'accès à ce droit, avec une information, un

conseil et un accompagnement personnalisé, gratuit et indépendant. Les Régions doivent faire preuve de plus d'ambition en allant au-delà des objectifs du programme SARE et de ses financements, afin de déployer un SPPEH réellement pertinent et efficace. La mise en place d'un tel service public d'information et d'accompagnement des ménages est estimée à environ 3 euros par habitant par an (200 millions d'euros par an à l'échelle nationale).

#### → Démontrer l'exemplarité énergétique de la Région.

Les Régions doivent réhabiliter leur propre parc immobilier avec un objectif 100 % Bâtiments basse consommation (BBC) d'ici à 2050. La réhabilitation du parc immobilier public permettra notamment de créer un effet d'entraînement afin de structurer toute la filière de la rénovation énergétique sur le territoire, quel que soit le segment (logements, parc tertiaire privé...).



### PLUS DE SOBRIÉTÉ ?

Si la rénovation massive est possible et nécessaire, il ne faut pas miser uniquement sur les leviers techniques. La mutualisation des espaces de vie et des équipements, la valorisation des ressources locales dans les rénovations thermiques et la lutte contre la précarité énergétique sont des leviers de sobriété actionnables par les conseils régionaux pour mener une politique de rénovation compatible avec les enjeux de sobriété.

Cela passe ainsi par exemple par l'offre d'aides financières pour la cohabitation intergénérationnelle, le soutien à la constitution de filières de matériaux biosourcés locaux, ou encore le soutien au développement des bâtiments bioclimatiques dont l'implantation et la conception prennent en compte le climat et l'environnement immédiat (financement formation, constitution de pôles d'excellence).



### RETOUR D'EXPÉRIENCE

#### ÎLE-DE-FRANCE

Le secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre d'Île-de-France est le secteur du bâtiment<sup>103</sup>. Afin de lutter contre ces émissions, mais aussi pour accompagner les ménages les plus précaires, la Région a développé une société de tiers financement pour accompagner et rendre accessible et ambitieuse la rénovation des copropriétés : c'est Île-de-France Énergie. Cette société de tiers financement permet aux copropriétés d'engager des travaux en empruntant de l'argent à Île-de-France Énergie, qui se remboursera sur les économies réalisées. La société réalise aussi la coordination des acteurs de la rénovation (architectes, entreprises de travaux...), assure la prise en charge de l'ingénierie financière en aidant au montage des plans de financement, propose aussi le préfinancement des aides et la négociation avec les banques.

Actuellement, Île-de-France Énergie accompagne plus de 50 copropriétés, soit plus de 6500 logements<sup>104</sup>, en ciblant en priorité les ménages les plus précaires.

**Pour en savoir plus** <https://www.iledefranceenergies.fr/>

#### BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

La Région Bourgogne-Franche-Comté a créé le programme Effilogis qui est dédié à l'efficacité énergétique des bâtiments. Ce programme soutient notamment la rénovation des logements sociaux pour qu'ils atteignent le niveau bâtiment basse consommation (BBC) et intègrent des matériaux biosourcés.

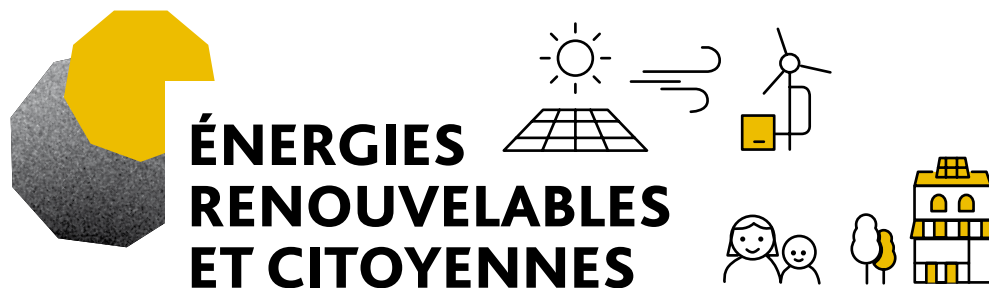
Via le programme, les bailleurs sociaux sont accompagnés par des experts et bénéficient d'une ingénierie technique personnalisée, mais aussi d'un soutien financier allant jusqu'à 200 000 euros pour les travaux.

**Pour en savoir plus** <https://www.affilogis.fr/page/conditions-des-aides-renovation-energetique-bailleurs-sociaux>

#### LA RÉUNION

La Région de la Réunion a mis en place le dispositif Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME) depuis 2014 permettant d'apporter un conseil diagnostic auprès des personnes en situation de précarité énergétique, programme coordonné par le CLER. L'objectif est d'intervenir via des visites à domicile auprès de foyers repérés en situation de précarité énergétique, afin de réaliser un diagnostic à leur domicile, et de leur fournir des équipements permettant de réduire rapidement la consommation en énergie et/ou en eau tels que des lampes basse consommation, des coupe-veilles et des kits économiseurs d'eau.... Le conseil régional de la Réunion pilote et finance en partie ce projet et a posé le cadre pour une gouvernance partagée associant État, la Région Réunion, ADEME, EDF et les collectivités réunionnaises.

**Pour en savoir plus** <https://energies-reunion.com/nos-actions/energies-solidaires/slime-reunion/le-slime-quest-ce-que-cest/>



### POURQUOI EST-CE IMPORTANT D'AGIR SUR CETTE QUESTION POUR LE CLIMAT ?

La question énergétique est au cœur de la question de la transition climatique. **Le mix énergétique français reste très dépendant des énergies fossiles**, en majorité le pétrole et le gaz, ainsi qu'une consommation résiduelle en charbon, qui additionnées représentent près de la moitié, soit 47,3 % de la consommation d'énergie primaire de la France<sup>105</sup>, tandis que les énergies renouvelables restent marginales. Les objectifs fixés par l'accord de Paris impliquent d'atteindre la neutralité carbone en 2050 et par conséquent de laisser 80 % des combustibles fossiles (pétrole, charbon, gaz) dans le sol. **À côté des deux piliers de la sobriété et de l'efficacité énergétique qui visent à réduire notre consommation globale, une montée en puissance des énergies renouvelables est donc indispensable** pour atteindre les objectifs du pays. D'après les Programmes Pluriannuels de l'Énergie qui fixent les trajectoires pour la France, l'objectif est de réduire à 50 % la part du nucléaire dans la production d'électricité (repoussé à 2035), baisser de 40 % les émissions de gaz à effet de serre (GES) entre 1990 et 2030 et atteindre 32%<sup>106</sup> d'énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie en 2030. Le développement des énergies renouvelables pour atteindre l'objectif de production fixé est indispensable pour réussir une transition énergétique propre en baissant à la fois les émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie et la production de déchets radioactifs.

Ce soutien aux énergies renouvelables s'accompagne au niveau européen comme local d'une volonté de décentraliser la production en rendant les acteurs locaux (collectivités, citoyens, agriculteurs, PME) pleinement acteurs de la tran-

sition énergétique dans les territoires : c'est ce que l'on appelle une « communauté énergétique », une entité juridique pouvant produire, consommer, stocker et vendre de l'énergie renouvelable tout en favorisant la coopération entre acteurs locaux<sup>107</sup>. **Le potentiel de production d'énergie issue des communautés énergétiques est considérable**. En Europe, la moitié des citoyens – en incluant les collectivités locales, les écoles et les hôpitaux – pourrait produire leur propre électricité renouvelable d'ici 2050 et couvrir ainsi 45 % de la demande en énergie. Cela correspond à 2 fois la production des centrales nucléaires aujourd'hui<sup>108</sup>.

### UNE POLITIQUE DE TRANSITION QUI IMPACTE FAVORABLEMENT NOTRE QUOTIDIEN

De nombreux scénarios montrent non seulement qu'il est possible d'avoir un mix énergétique 100 % renouvelable, mais que cela s'accompagne de nombreux bénéfices pour l'économie et la société.

#### → Un vivier d'emplois d'avenir et non délocalisables.

L'industrie des énergies renouvelables emploie déjà 90 000 personnes en France<sup>109</sup>, et les leviers sont importants : la transition énergétique permettrait de dynamiser les territoires avec une création nette de 630 000 emplois locaux d'ici 2030<sup>110</sup>. À titre de comparaison, un million d'euros investis représente 14 emplois dans les énergies renouvelables<sup>111</sup>, contre seulement 6 dans la filière nucléaire ou le charbon, secteurs qui vont progressivement perdre des emplois.

→ **Améliorer la qualité de l'air**, grâce au développement des appareils de chauffage au bois énergie performants, l'information aux usagers sur les bonnes pratiques de l'usage du bois, et le développement de la production de biométhane / bio-GNV, moins émetteur en particules fines et en oxydes d'azote, pour la mobilité.

→ **Sortir de la dépendance énergétique**. Non seulement le mix énergétique de la France est aujourd'hui encore centré sur les énergies fossiles et fissiles, mais ce système énergétique rend le pays fortement dépendant d'importations puisque les matières premières (pétrole, gaz, uranium) se situent hors de France. En adoptant un mix 100 % renouvelable, la France réduirait ses importations et donc d'autant sa facture énergétique. Cela représente une manne de 70 milliards d'euros<sup>112</sup> qui pourraient être réinjectés dans le développement économique local.

→ **Un scénario plus résilient dans un monde en crises**. Les énergies renouvelables sont plus résilientes aux crises, qu'elles soient climatiques, naturelles voire géopolitiques que l'énergie nucléaire. Par exemple, les réacteurs nucléaires ont d'énormes besoins en eau pour se refroidir : en France, c'est le premier poste de prélèvement d'eau douce et le deuxième poste de consommation derrière l'agriculture<sup>113</sup>. Dans un contexte de réchauffement climatique et de stress hydrique, une compétition pour la ressource en eau entre agriculture et énergie pourrait apparaître localement sur les cours d'eau concernés. Tous les ans, des réacteurs nucléaires doivent déjà être ralentis ou arrêtés à l'été et à l'automne lors de fortes vagues de chaleur ou de sécheresses, à cause du manque de débit des fleuves ou d'un dépassement de la température de l'eau rejetée au-delà des normes et qui menace la biodiversité locale. La crise sanitaire a également montré la vulnérabilité du nucléaire face aux crises avec une baisse de la production nucléaire de plus de 10 % par rapport à 2019 et de nombreux reports d'opérations de maintenance qui vont impacter la production pendant plusieurs années. Un scénario 100 % renouvelable est un objectif atteignable à horizon 2050 comme l'ont montré de nombreuses études (ADEME, Cired, Négawatt, RTE) mais nécessite dès aujourd'hui une planification précise à l'échelle nationale et territoriale. Les projets d'énergie citoyenne ancrés dans les territoires

incluent des acteurs locaux et poursuivent plusieurs engagements : écologique, économique, social (en proposant notamment un prix juste) et une gouvernance démocratique sur le long terme (sur le modèle coopératif<sup>114</sup> où 1 sociétaire = 1 voix)<sup>115</sup>. De fait, ils s'accompagnent de nombreux co-bénéfices qui dépassent le simple investissement dans le renouvelable :

→ **Davantage de retombées économiques avec des projets citoyens**. Pour un euro investi localement dans un projet d'énergie citoyenne, ce sont 2 à 3 fois plus de retombées économiques locales que pour un projet porté par des acteurs extérieurs au territoire<sup>116</sup>. Outre la manne financière pour les collectivités (fiscalité locale, loyers fonciers), les projets portés par les acteurs locaux rapportent davantage au territoire grâce au recours à l'emploi local et aux dividendes qui reviennent aux actionnaires locaux.

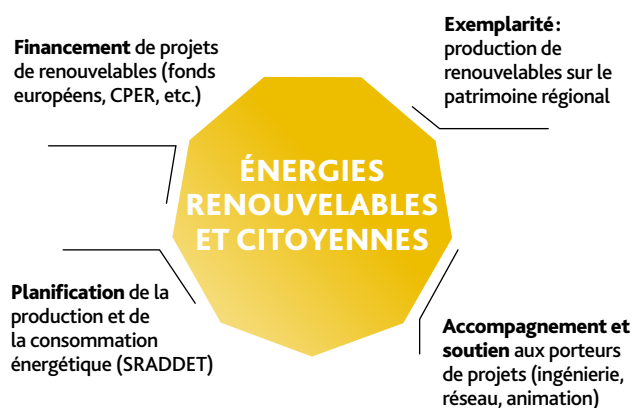
→ **Proposer une énergie moins chère**. Les projets détenus par des coopératives citoyennes n'ont pas pour finalité première de réaliser des profits. Elles peuvent par exemple proposer des tarifs sociaux ou réinvestir une partie des bénéfices de la vente d'énergie dans des projets d'efficacité énergétique. Développer ces projets permettrait aux ménages vulnérables de réaliser des économies.

→ **Une meilleure appropriation et une gestion démocratique de la transition énergétique**. Le modèle des communautés énergétiques permet une démocratie plus active, un renforcement des solidarités de proximité et une plus grande implication des citoyens dans la vie politique. Cette implication favorise une meilleure appropriation des enjeux de la transition énergétique et une meilleure compréhension globale de la crise climatique et des solutions à mettre en œuvre. Les collectifs d'habitants porteurs de projets et les coopératives citoyennes créées sont un levier pour une sensibilisation large du territoire et pour une appropriation citoyenne des enjeux de la transition énergétique.

→ **Des projets plus adaptés et plus pérennes**. L'implication des citoyens dans le montage de petits projets d'énergies renouvelables permet une plus grande appropriation territoriale des projets, mais aussi d'avoir des retours et une

<sup>114</sup> Statut juridique de SCIC : société coopérative d'intérêt collectif





*Les principaux leviers d'action régionaux sur les énergies renouvelables et citoyennes*

vision plus locale du projet. Ce sont souvent des projets plus petits, avec souvent moins d'impacts environnementaux et davantage intégrés au territoire.

## QUELLES SONT LES COMPÉTENCES DES RÉGIONS ?

Afin de développer les énergies renouvelables, et notamment les énergies citoyennes, les Régions peuvent compter sur de nombreux leviers d'action :

→ **Les Régions ont un rôle de planification énergétique.** À travers les schémas climat-énergie régionaux (SRADDET), elles fixent un cap pour la politique énergétique au niveau régional. Le SRADDET tient compte du potentiel de production en énergie renouvelable et de récupération de chaleur fatale et reprend les anciens schémas régionaux pour l'éolien ou biomasse pour déterminer les objectifs à atteindre pour 2030 et 2050 en termes de production d'énergies renouvelables et d'énergie de récupération (valorisation des déchets). Via le SRADDET, les Régions influencent les documents infrarégionaux qui encadrent le développement d'énergie renouvelable, dont le Sché-

ma de Cohérence Territoriale et le Plan local d'urbanisme. Les études de diagnostic peuvent être partagées avec les acteurs infra-régionaux afin d'inciter au développement des énergies renouvelables sur le foncier disponible (mise en place d'un cadastre solaire régional, cartographie des espaces délaissés favorables aux ombrières et parcs photovoltaïques au sol, cartographie du potentiel éolien, etc.).

→ **Les Régions exemplaires et renouvelables.** Les Régions ont un devoir d'exemplarité et un levier d'action, car elles disposent d'un patrimoine immobilier et peuvent développer directement les énergies renouvelables sur ces bâtiments en équipant par exemple les toitures de panneaux photovoltaïques et en les raccordant à des réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables.

→ **Les Régions comme soutien financier.** Là encore, un des leviers d'action des Régions passe par le financement de projets d'énergies renouvelables, notamment via les fonds européens. Elles peuvent décider d'investir dans des projets de développement d'énergie renouvelable ou de soutenir leur financement. Elles peuvent entrer au capital d'une société anonyme (SA) ayant pour objectif la production d'énergie renouvelable sur le territoire, ou encore créer des sociétés d'économie mixte (SEM), dans laquelle au moins 51 % du capital est détenu par le secteur public. D'autres dispositifs de subventions peuvent être des leviers d'investissement pour lancer des projets d'énergie.

→ **Les Régions comme accompagnateur des projets de renouvelables.** Outre l'aspect financier, la Région peut favoriser l'émergence de projets portés par des acteurs locaux grâce à un accompagnement technique en soutenant l'ingénierie territoriale, mais aussi en formant acteurs locaux et citoyens aux enjeux, en communiquant sur les enjeux, les mécanismes possibles, etc.



## LES RECOMMANDATIONS

### QUELLES ACTIONS POUR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE ?

Le rôle de chef de file des Régions pour la transition énergétique doit s'accompagner d'objectifs en cohérence avec les engagements de la France pour atteindre la neutralité carbone. Pour entraîner les collectivités et les citoyens et réussir cette mutation, elles doivent :

→ **Établir une feuille de route 100 % renouvelable d'ici 2050** planifiant le déploiement massif des énergies renouvelables avec un objectif intermédiaire d'au moins 33 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie en 2026. Cet objectif doit clairement figurer dans le SRADDET de la Région qui identifie les enjeux énergétiques dans les diagnostics territoriaux.

→ **Fixer un objectif ambitieux de 15 % de renouvelable citoyen en 2030** pour soutenir la production d'énergie renouvelable aux mains des acteurs locaux. Cet objectif doit se traduire par des dispositifs régionaux comme le soutien financier aux réseaux régionaux de l'énergie citoyenne et à la mobilisation des acteurs locaux, qui peuvent accompagner des projets, informer, communiquer. Elles peuvent également déployer un panel de dispositifs complémentaires comme des aides à la structuration des projets citoyens, un appui à la garantie bancaire, un investissement direct, une subvention de la Région dans les projets de production d'énergie renouvelable, ou encore la réalisation de campagnes de communication pour le fléchage de l'épargne des citoyens vers les projets d'énergie renouvelable portés localement.

→ **Investir dans les énergies renouvelables** et soutenir la création d'opérateurs énergétiques territoriaux (société d'économie mixte, coopérative citoyenne, établissements publics locaux...) pour dynamiser l'économie locale et investir massivement dans les différentes filières (électriques, thermiques et gaz renouvelable). La Région peut mettre en place une prime à l'investissement citoyen comme le dispositif « 1 € citoyen - 1 € région ». Cela facilite l'investissement car la Région subventionne le projet d'un montant équivalent à celui apporté par des citoyens.

Ce soutien financier doit s'accompagner d'aides dans l'élaboration des projets (pour financer les études préalables notamment), mais également d'une ingénierie territoriale, découlant du rôle d'animation des Régions.

→ **Développer les technologies adaptées pour la transition énergétique.** Certaines Régions peuvent vouloir miser sur le développement de l'hydrogène ou du biométhane (bio-GNV) comme moteurs de la transition énergétique. Cependant, il est important que le soutien à l'hydrogène se limite à l'hydrogène vert bas-carbone (produit à partir d'électricité renouvelable) dont l'usage est concentré sur des secteurs comme l'industrie, ou les trains roulant au diesel. La priorité pour les Régions doit être la sobriété pour le transport polluant (poids-lourds, aviation), ou le développement du biométhane (bio-GNV) plus mature et ancré dans les territoires.

→ **Peser sur les orientations politiques concernant l'énergie en prenant position sur le nucléaire.** Bien qu'elles n'aient pas de compétence concernant le nucléaire, les Régions ont un poids politique. En se positionnant contre l'installation de nouveaux projets de centrales nucléaires sur leurs territoires, elles peuvent peser dans la décision du gouvernement d'implanter de nouveaux EPR. Elles peuvent également anticiper la reconversion de cette filière concernant la fermeture et le démantèlement d'installations vieillissantes.



## RETOUR D'EXPÉRIENCE

Ces deux Régions ont pris l'engagement de devenir des Régions à énergie positive (REPOS), avec un double objectif : une réduction de la consommation énergétique (sobriété, efficacité énergétique) et une production d'énergie 100 % renouvelable locale pour répondre à la demande. Cela se traduit par des actions concrètes dans chaque Région.

### BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

La Région Bourgogne-Franche-Comté accompagne les projets d'énergie citoyenne en finançant avec l'ADEME des études de faisabilité, en participant au financement de projets, en particulier les filières bois énergie, méthanisation, solaire thermique et hydroélectrique. Pour cela, elle soutient des sociétés d'économie mixte (SEM) et sociétés coopératives (SCIC) qui développent les énergies renouvelables en entrant à leur capital.

**Pour en savoir plus** <https://www.bourgognefranchecomte.fr/une-region-energie-positive>

### OCCITANIE

La Région Occitanie soutient les projets coopératifs et citoyens, d'abord par le biais de l'ingénierie territoriale. Une boîte à outils (cartographie d'acteurs, enquête sociologique, évaluation du potentiel renouvelable...) aide les collectivités à construire un récit autour des énergies renouvelables en estimant pour chaque étape, le coût et le temps nécessaires. En parallèle, elle soutient aussi financièrement des projets citoyens, en amont pour l'étude de faisabilité et via le dispositif « 1€ citoyen – 1€ Région ». Cela avec succès : sur les 250 projets en France, 100 se trouvent en Région Occitanie, et chaque euro apporté par la Région devrait générer 50 euros de retombées économiques.

**Pour en savoir plus** <https://toten-occitanie.fr/production-locale-d-energie/une-boite-a-outils-pour>



## PLUS DE SOBRIÉTÉ ?

La maîtrise de la demande en énergie par la mise en place de mesures de sobriété et d'efficacité est concomitante au développement des énergies renouvelables, qui doivent couvrir les besoins énergétiques non réductibles. La mise en place de stratégies de transition énergétique régionales, intégrant les dimensions sobriété, efficacité et renouvelables est indispensable.

Une politique énergétique sobre implique de présenter la sobriété comme complémentaire au développement des énergies renouvelables.



## UN OUTIL INNOVANT



### ÉNERGIE PARTAGÉE POUR LES PROJETS

Énergie Partagée fédère, accompagne et finance les projets citoyens de production d'énergie 100 % renouvelable en France. Ils accompagnent à la fois les citoyens dans leurs démarches, mais aussi les acteurs économiques, et les collectivités territoriales. Ils proposent des outils et mettent en relation les différents interlocuteurs.

Qui contacter pour monter un projet citoyen d'énergie renouvelable ?

**Pour en savoir plus** <https://energie-partagee.org/monter-projet/se-faire-accompagner/les-reseaux-regionaux/>

Comprendre quel est le rôle des collectivités dans les projets citoyens d'énergies renouvelables ?

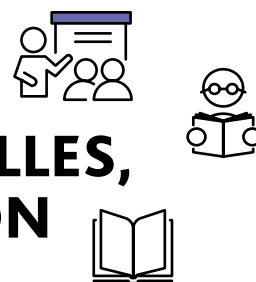
**Pour en savoir plus** <https://energie-partagee.org/ressource/publi-collectivite-2021-2/>

Comprendre ce que sont les énergies renouvelables citoyennes grâce à trois webinaires avec Énergie Partagée, l'ADEME et Amorce.

**Pour en savoir plus** <https://energie-partagee.org/webinaire-collectivites/>



# FORMATIONS PROFESSIONNELLES, APPRENTISSAGE ET ÉDUCATION



## POURQUOI EST-CE IMPORTANT D'AGIR SUR CETTE QUESTION POUR LE CLIMAT ?

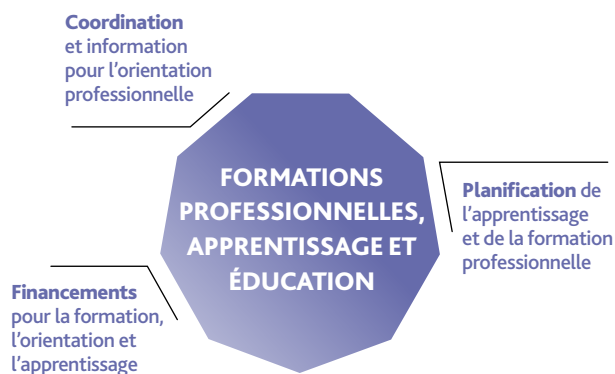
Lutter contre le dérèglement climatique nécessite d'**anticiper et d'accompagner la transition dans les différents secteurs d'emplois émetteurs de gaz à effet de serre tout en développant ceux nécessaires à la transition**. Il s'agit bien là d'un volet transversal et préalable à toutes les politiques publiques puisque qu'elles ne pourront être mises en œuvre sur le terrain sans des personnes compétentes et formées pour les traduire en actions. Cet accompagnement et anticipation nécessitent aujourd'hui un soutien fort aux formations et à l'apprentissage pour ces secteurs de la transition.

Il s'agit donc d'une mesure forte alliant à la fois création d'emplois qualifiés et soutien à la transition, en formant en priorité les emplois de demain dans les secteurs clé que sont les énergies renouvelables, la rénovation des bâtiments, l'auto-rénovation accompagnée, l'identification et l'accompagnement des ménages en précarité énergétique, l'agro-écologie, la structuration de circuits courts, les infrastructures de transport durable, les systèmes de mobilité alternatifs, le recyclage, la réparation et la réutilisation, l'accompagnement des PME/TPE et des collectivités dans l'application des politiques de la transition écologique, l'éducation aux enjeux de la transition écologique, les emplois des « solutions fondées sur la nature » pour l'adaptation aux effets du réchauffement climatique, la restauration et l'entretien de la Trame Verte et Bleue, etc<sup>117</sup>.

## UNE POLITIQUE DE TRANSITION QUI IMPACTE FAVORABLEMENT NOTRE QUOTIDIEN

Développer des formations et l'apprentissage dans les secteurs clé de la transition implique de nombreuses plus-values pour les citoyens et citoyennes :

- **La question de la formation est étroitement liée à la création d'emplois et de la reconversion.** Développer des formations dès maintenant dans les filières porteuses de la transition permet de faire monter en compétences les personnes dont nous avons besoin. Il s'agit donc à la fois d'anticiper les besoins que nous allons avoir pour mettre en œuvre les politiques, mais aussi permettre aux personnes travaillant actuellement dans des secteurs très émetteurs de se reconverter.
- **Proposer une nouvelle approche inclusive de l'éducation avec l'éducation à la nature et à l'environnement.** Cette approche de l'éducation propose de sensibiliser, informer, former, éduquer, accompagner tous les acteurs d'un territoire afin de (re)prendre conscience de son lien fondamental avec la nature. Elle met en œuvre des méthodes pédagogiques diversifiées et adaptées aux publics, aux territoires et aux contextes sociaux et repose sur des connaissances techniques et scientifiques actualisées.
- **Un droit citoyen d'accès à la formation professionnelle** auquel peut et doit répondre la Région. « Toute personne cherchant à s'insérer sur le marché du travail dispose, quel que soit son lieu de résidence, du droit d'accéder à une formation professionnelle afin d'acquérir un premier niveau de qualification, de faciliter son insertion professionnelle, sa mobilité ou sa reconversion », comme l'indique la loi de 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale<sup>118</sup>.



*Les principaux leviers d'action régionaux sur l'apprentissage et la formation*

## QUELLES SONT LES COMPÉTENCES DES RÉGIONS ?

La Région joue un rôle dans les questions d'éducation et de formation, puisque comme l'explique la loi de 2014, « la Région assure l'accès gratuit à une formation professionnelle conduisant à un diplôme ou à un titre à finalité professionnelle ». À ce titre, la Région intervient à la fois sur le volet « formation et apprentissage » mais aussi sur le volet « orientation ».

La Région peut agir sur le volet formation et apprentissage mais son travail se fait de pair avec l'État qui définit la politique d'orientation des élèves et des étudiants dans les établissements scolaires et les établissements d'enseignement supérieur et des départements chargés notamment de l'insertion et la formation sociale. De fait, les compétences des Régions concernent trois grands piliers de compétences :

→ **La Région est l'autorité de planification pour l'apprentissage et la formation professionnelle.** Pour se faire, la Région dispose de deux outils principaux : elle élabore le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) sur la base d'une concertation avec les pré-

fectures, les Rectorats et les partenaires sociaux et elle adopte la carte régionale des formations professionnelles. Sous cet acronyme complexe, le contrat régional pour le développement des formations et de l'orientation professionnelle est un outil clé. En premier lieu, il analyse les besoins à moyen terme du territoire en matière d'emplois, de compétences et de qualifications. Dans un second temps, ce contrat est chargé de la programmation des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes. Enfin, le contrat fixe les objectifs à atteindre dans le domaine de l'orientation, les objectifs en matière de filières de formation professionnelle initiale et continue. Ce contrat est élaboré et piloté par le comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation (CREFOP)<sup>119</sup>.

### → La Région coordonne l'orientation professionnelle.

La Région coordonne les différents organismes chargés de l'orientation sur le territoire régional et assure ainsi entre autres l'accès au conseil et à l'information pour que chacun et chacune puisse s'orienter professionnellement. Cela passe notamment par la mise en place d'un réseau de centres de conseil sur la validation des acquis de l'expérience.

### → La Région finance la formation, l'apprentissage et l'orientation.

Ainsi, elle finance le service public régional de la formation professionnelle et notamment l'apprentissage via deux fonds : le fonds de péréquation et le fonds d'investissement qui peuvent soutenir les CFA. Elle peut aussi soutenir l'apprentissage de manière plus indirecte via les aides qu'elle donne aux entreprises<sup>120</sup>. La Région peut ainsi majorer ou au contraire diminuer le coût de certains contrats d'apprentissage via ces leviers financiers. Au-delà du soutien à l'apprentissage, la Région peut aussi accorder des aides individuelles à la formation et soutenir financièrement les démarches départementales. La Région peut aussi contribuer au financement des sites et établissements de l'enseignement supérieur et de recherche implantés sur leur territoire (Article L216-11 Code de l'éducation). Si les autres collectivités disposent également de cette compétence, ce sont les Régions qui investissent le plus dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche notamment pour les opérations immobilières<sup>121</sup>.

<sup>121</sup> I4CE, 2021. Rapport analyse climat des CPER 2015-2020.





## LES RECOMMANDATIONS

### QUELLES ACTIONS POUR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE ?

Afin de maintenir et développer les formations nécessaires à la transition écologique, tout en assurant la reconversion et l'orientation professionnelle des habitants de son territoire, la Région a de nombreux leviers d'action. Il s'agit donc d'agir aussi bien sur la nécessité de créer de nouvelles formations pour avoir de nouvelles compétences que d'accompagner les secteurs et les personnes souhaitant se réorienter vers la reconversion professionnelle. La Région peut ainsi :

→ **Développer les formations nécessaires pour accompagner la transition.**

Les Régions doivent développer les formations professionnelles dans les secteurs clés de la transition, que ce soit pour les formations des lycées et des centres de formation d'apprentis (CFA) et intégrer l'éducation et la sensibilisation aux enjeux climatiques dans la programmation des actions de formation.

→ **Développer les liens avec les acteurs éducatifs.**

Les Régions doivent engager des concertations et des partenariats avec les autres Régions, les organismes de formations, les professionnels, les experts sectoriels et les acteurs, le plus souvent associatifs, de l'éducation à la transition écologique pour assurer un soutien et une formation à la transition comme culture générale. Les Régions ont un rôle à jouer pour mettre en lien les différentes structures, et cela passe par mettre en lien :

- les acteurs de l'enseignement scolaire et professionnel, avec les acteurs régionaux (y compris des autres Régions), les entreprises (branches professionnelles, pôles de compétitivité, syndicats de salariés...), les opérateurs de l'emploi/formation (Pôle emploi, Afp, maisons de l'emploi, Carif-Oref...), mais aussi les organismes de développement économique (chambres consulaires...), organismes de formation.
- des lycées avec des structures concernées par l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) afin d'encourager les projets et démarches pédagogiques de terrain en lien avec les enjeux environnementaux et climatiques du territoire.

→ **Soutenir financièrement les associations d'éducation à l'environnement.**

Les Régions peuvent renforcer l'éducation à la nature et l'environnement sur leur territoire en soutenant financièrement les têtes de réseau régionales qui assurent un accompagnement de proximité aux structures locales et une animation de réseau auprès des associations d'éducation à l'environnement sur leur territoire d'intervention, ainsi qu'en portant des appels à projets visant à développer les actions d'éducation à l'environnement sur tout le territoire régional.

→ **Inclure les acteurs de la transition écologique dans la gouvernance des formations**

au sein du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP). Il est important de renforcer cette instance déjà existante. Dans cette proposition issue de la Convention Citoyenne pour le Climat<sup>122</sup>, l'important est de « créer une instance de coordination et de suivi / contrôle multipartite » pour identifier au mieux les besoins et les objectifs mais aussi pour mettre en lumière des pratiques pédagogiques innovantes pour la réduction des gaz à effet de serre. Les personnes représentant le volet de la transition écologique au sein du CREFOP doivent être formées à ces enjeux.

→ **Développer des outils et structures à visée informative**

à destination du grand public telles que les Observatoire régionaux de l'éducation à l'environnement (OREDD).

Remarquons que les Régions doivent aussi soutenir la formation de ses agents et des agents infrarégionaux (voir la section « Mobilisation des acteurs territoriaux » page 57).



## RETOUR D'EXPÉRIENCE

### SUD PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

La Région Sud a soutenu la création d'un Observatoire régional de l'éducation à l'environnement (OREEDD). Animé par l'Agence régionale de la biodiversité et de l'environnement (ARBE), cet observatoire a pour objectifs de développer les connaissances du secteur de l'EEDD, de visibiliser et promouvoir les structures et leurs actions menées à l'échelle régionale. La capitalisation des données fournies par les acteurs du secteur leur apporte une vision globale des actions menées sur le territoire et permet de suivre l'impact de leurs dispositifs d'intervention. L'Observatoire Régional de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable est un outil de connaissance et de promotion du secteur de l'EEDD et des professionnels en région et favorise la mise en relation des différents acteurs de ce secteur.

**Pour en savoir plus** <https://www.arbe-regionsud.org/143-observatoire-regional-de-leducation-a-lenvironnement-et-au-developpement-durable-oreedd.html>

### CENTRE-VAL DE LOIRE

La Région Centre-Val de Loire a mené un travail de concertation interne à la Région, mais aussi avec les professionnels et les organismes de formation dans l'objectif d'inclure la transition écologique plus largement dans l'apprentissage et la formation. Ce travail de coordination a permis de rendre compte des difficultés pour identifier les besoins des entreprises et des branches, qui elles-mêmes ne savent pas toujours identifier leurs besoins, et des organismes de formation qui ne sont pas encore forcément opérationnels sur les enjeux de transition. Ce travail d'état des lieux permet de mieux structurer la réponse à apporter.

**Pour en savoir plus** <https://www.strategie.gouv.fr/debats/webconference-adaptation-de-loffre-de-formation-aux-enjeux-de-transition-ecologique>



## PLUS DE SOBRIÉTÉ ?

La formation professionnelle est un levier essentiel pour permettre le développement de la sobriété. La formation et la reconversion peuvent faire la promotion des métiers liés au réemploi, au recyclage, à la réparation, aux low-tech, aux circuits-courts de distribution ainsi qu'aux services de proximité. Les conseils régionaux peuvent également soutenir la recherche et l'innovation en lien avec les sujets climat-énergie, en veillant à particulièrement inclure les sciences humaines et sociales.

Une action régionale en faveur de la sobriété et de la formation passe ainsi notamment par un soutien aux sciences humaines et sociales concernant les recherches portant sur les modifications sociétales liées à une baisse des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre. Cela implique aussi de développer la formation professionnelle à destination des métiers de la sobriété : low tech, réemploi, réusage, recyclage, circuits-courts, activités économiques relocalisables.



## RECONVERSION DES EMPLOIS

### POURQUOI EST-CE IMPORTANT D'AGIR SUR CETTE QUESTION POUR LE CLIMAT ?

Si les secteurs des transports, de l'agriculture et de l'alimentation, mais aussi de la maîtrise et de la production d'énergies, sont les principaux secteurs émetteurs, de nombreux autres secteurs professionnels nécessitent d'être reconvertis et d'anticiper les mutations à venir. C'est le cas notamment de tout le secteur industriel qui est le quatrième secteur émetteur de gaz à effet de serre avec 17,8 % des émissions nationales ; principalement en raison de la chimie, des minéraux non-métalliques et matériaux de construction (béton, ciment, verre...), de la métallurgie et de l'agroalimentaire<sup>123</sup>. Si l'industrie manufacturière et le secteur de la construction ont fortement réduit leurs émissions depuis 1990, grâce à l'amélioration des procédés de fabrication et à la diminution du contenu carbone de l'énergie, ce rythme de réduction ralentit depuis 2010, et très fortement depuis 2015, alors qu'il va devoir augmenter dans les prochaines années. Il est donc nécessaire d'accélérer la démarche actuelle et de **reconvertir ces secteurs émetteurs vers un modèle durable, soutenant les secteurs de la transition écologique fortement pourvoyeurs d'emplois non délocalisables**.

Il est important de remarquer que la répartition régionale des émissions de gaz à effet de serre diffère d'une Région à l'autre en fonction de son histoire et notamment de l'implantation industrielle : ainsi, comme l'explique le Haut Conseil pour le Climat, les émissions industrielles sont très localisées<sup>124</sup>.

Au delà du secteur industriel, ce sont plusieurs champs de l'économie qui nécessitent des transformations en profondeur et un accompagnement dans leurs mutations afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre :

→ Le tourisme représente en 2015 7 % du PIB français, 10 % du PIB mondial, un emploi sur onze, 6 % des exportations mondiales et 30 % des exportations de services<sup>125</sup>. Or, 8 %

des émissions mondiales de gaz à effet de serre sont dues au tourisme, en prenant en compte transport, alimentation, hébergement et achats des voyageurs<sup>126</sup>. La crise actuelle du coronavirus nécessite elle aussi de repenser ce secteur économique afin de le rendre résilient et durable.

→ La filière textile nécessite elle aussi d'être revue de manière urgente : l'empreinte carbone du secteur de la mode est estimée à 1,2 milliard de tonnes de CO<sub>2</sub><sup>127</sup>, soit environ 2 % des émissions de gaz à effet de serre mondiales. Si les tendances d'achat se poursuivent, cette part atteindra 26 % en 2050 ! C'est aussi une filière causant à la fois des dégâts environnementaux par la pollution de l'eau, des sols et la surconsommation de ressources naturelles, mais en piétinant aussi les droits humains et du travail notamment dans les pays du Sud<sup>128</sup>.

→ La surproduction de produits électriques et électroniques est aussi un enjeu climatique fort. Aujourd'hui, 40 millions de biens tombent en panne chaque année<sup>129</sup> sans être réparés : ce sont les freins liés à l'obsolescence programmée, au coût de la réparation mais aussi au matraquage publicitaire.

→ La branche BTP va devoir elle aussi engager une mutation profonde pour faire face à l'obligation de rénovation globale, afin que ce secteur recycle plus et mieux les matériaux et pour qu'il utilise des matériaux bas-carbone. En effet, réduire les émissions de ce secteur d'activité est lié au temps long. Les impacts environnementaux du BTP doivent être considérés sur l'ensemble de leur cycle de vie : à la fois dans la construction du bâtiment (de l'extraction des matières premières au chantier de construction en comptant le transport des matériaux), mais aussi dans son exploitation, y compris dans la fin de la vie d'un bâtiment.

Comme l'a expliqué la Convention Citoyenne pour le Climat « la transition vers la baisse puis la disparition des gaz à effet de serre est à la fois une opportunité pour créer des emplois

et/ou les relocaliser et un risque particulièrement pour les petites et moyennes entreprises qui ont peu de capacité à anticiper les changements en cours, à transformer leurs activités, et à faire évoluer leurs compétences. (...) D'ici 2025 (...), il faut que chaque entreprise, organisation et personne soit accompagnée pour faire évoluer son activité, voire en changer si elle devait disparaître et ainsi contribuer à diminuer les émissions de gaz à effet de serre »<sup>130</sup>.

Notre publication n'a pas vocation à traiter ces différents secteurs de manière exhaustive mais à proposer des outils pour modifier, à l'échelle régionale, le système économique et de production. Il est à remarquer que nous parlons de « reconversion des emplois », mais qu'au-delà des emplois des secteurs émetteurs, l'objectif est de permettre à chacun – quel que soit son domaine de travail – de pouvoir se former et travailler pour la transition.

## UNE POLITIQUE DE TRANSITION QUI IMPACTE FAVORABLEMENT NOTRE QUOTIDIEN

La question de la reconversion du secteur industriel est évidemment liée à la possibilité de créer des emplois qualifiés dans les différentes Régions.

→ **La création d'un million d'emplois pour le climat et la transition est possible.** L'enjeu est d'anticiper et d'accompagner les secteurs économiques les plus émetteurs tout en développant les secteurs de la rénovation thermique, des énergies renouvelables, des transports durables, de l'agriculture durable et du tourisme durable qui pourraient soutenir plus d'un million d'emplois d'ici à 2022 s'ils font l'objet d'une politique ambitieuse d'investissements publics<sup>131</sup>. Au-delà des emplois des secteurs polluants, chacun et chacune peut et doit pouvoir accéder à un emploi dans la transition.

→ **Des reconversions possibles et équilibrées entre toutes les Régions.** L'approche territoriale est fondamentale pour mettre en œuvre des politiques de reconversion. Ainsi la Région peut organiser la coordination des acteurs du service public de l'emploi sur son territoire. Dans un travail de

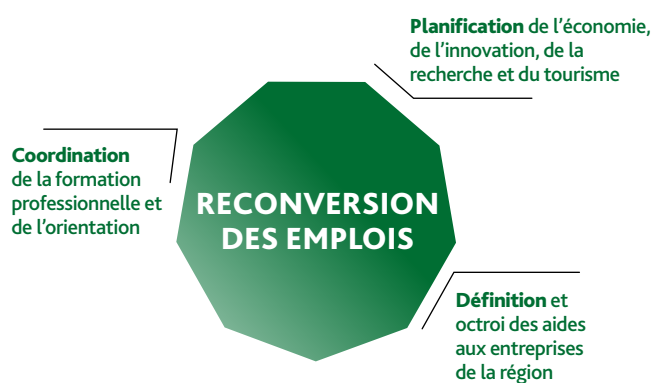
prospective réalisé par le WWF, l'ensemble des territoires français bénéficieraient de la relance verte, avec plus de 80 % des emplois soutenus localisés hors de l'Île-de-France en 2030. Selon les spécificités territoriales, le WWF a imaginé la répartition des emplois dans les secteurs de la rénovation énergétique des bâtiments résidentiels et tertiaires, de la production d'électricité et de chaleur renouvelables, des transports ferroviaires et transports en commun, des transports individuels (voiture électrique, hybride, et vélos), de l'agriculture biologique et du tourisme durable.

→ **Des mutations attendues par les Français.** En effet, 88 % des Français pensent que les responsables politiques doivent obliger les entreprises à émettre moins de gaz à effet de serre<sup>132</sup>.

## QUELLES SONT LES COMPÉTENCES DES RÉGIONS ?

La Région peut agir sur trois volets pour appuyer les entreprises dans leurs mutations : si l'enjeu de la formation et de l'apprentissage est développé (voir chapitre précédent), les conseils régionaux ont la compétence emploi, économie et formation professionnelle et forment donc l'échelon adéquat pour accompagner ce changement.

→ **La Région comme autorité planificatrice** pour de nombreux secteurs économiques.

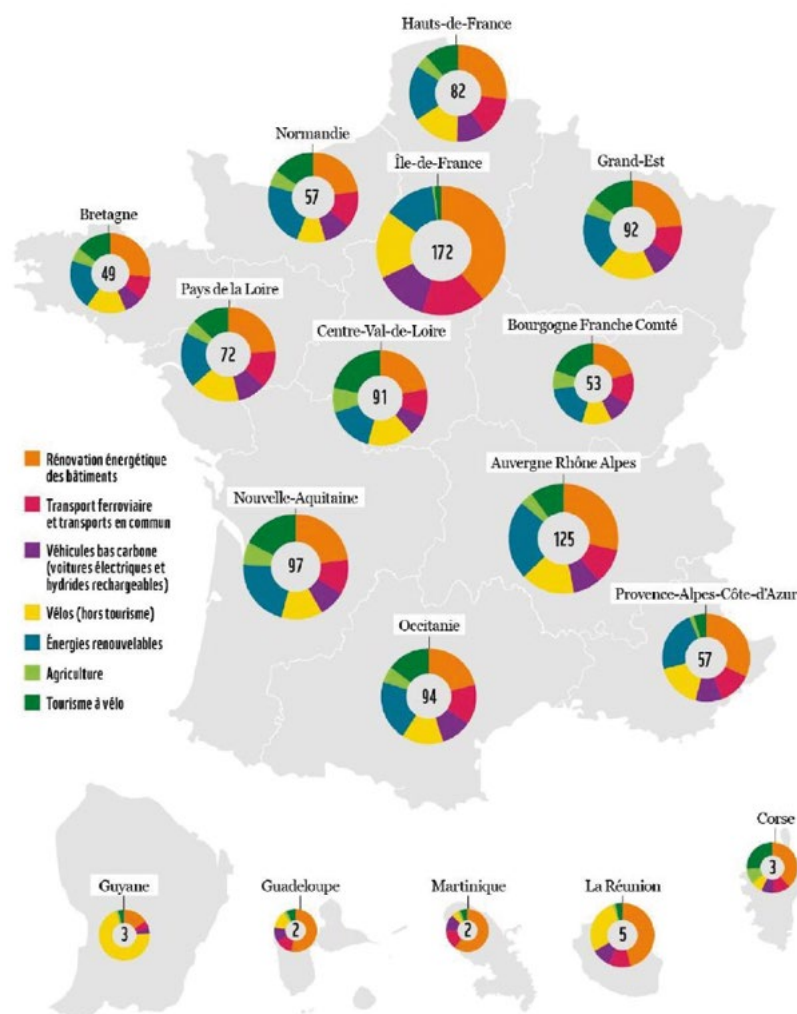


*Les principaux leviers d'action régionaux sur la reconversion des emplois*

- Les Régions ont ainsi à établir des stratégies régionales pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (SRESRI), ainsi que le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Ces schémas ont vocation à former le cadre politique en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional.
- Ce sont aussi les Régions qui sont chargées d'élaborer et de mettre en œuvre le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs. Via un Comité Régional du Tourisme, la Région coordonne les initiatives publiques et privées dans les domaines du développement, de la promotion et de l'information touristiques.

→ La Région est également une porte d'entrée **des financements dédiés aux entreprises**, et notamment aux TPE et PME. La loi NOTRe a donné à la Région la compétence exclusive pour définir et octroyer des aides aux entreprises dans la région<sup>133</sup>. Elle est donc responsable de la politique de soutien aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire, ce qui passe notamment par le SRDEII. Ce rôle de porte d'entrée pour les financements aux entreprises est particulièrement visible dans le cadre de la crise du coronavirus : ainsi les Régions se sont vues confier 16 milliards d'euros via le plan de relance national, censé être territorialisé, c'est-à-dire copiloté par l'État et les collectivités, à travers des comités régionaux réunissant préfets et présidents de Région.

→ Via sa compétence sur le **volet de la formation et de l'apprentissage mais aussi via le droit à l'orientation** (voir la section « Formations professionnelles, apprentissage et éducation » page 47), la Région peut appuyer la reconversion des secteurs les plus émetteurs vers les secteurs de la transition. En effet, la Région est aussi l'échelle en charge



de coordonner les actions des organismes participant au service public régional de l'orientation, elle assure un rôle d'information et met en place un réseau de centres de conseil sur la validation des acquis de l'expérience<sup>134</sup>. La Région participe ainsi au CREFOP, le Comité Régional Emploi Formation Professionnelle. Le Crefop assure la coordination entre les acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi et la cohérence des programmes de formation dans la Région. Il est également chargé des fonctions de diagnostic, d'étude, de suivi et d'évaluation des politiques publiques relevant de son champ d'action<sup>135</sup>.





## LES RECOMMANDATIONS

### QUELLES ACTIONS POUR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE ?

Les Régions disposent de nombreux moyens pour impulser des mutations profondes et nécessaires à travers les principaux enjeux suivants : anticiper et planifier la reconversion des entreprises qui seront touchées par les évolutions nécessaires pour le climat et la justice sociale, créer et financer les formations professionnelles initiales et continues répondant à ces nouveaux enjeux et accompagner les personnes qui perdraient leur emploi, former les personnes et entreprises dont les emplois évoluent ou veulent évoluer vers cette transition. Dans le cadre de cette tryptique, la Région a de nombreux outils pour agir :

- **Élaborer un scénario régional de transition écologique du tissu industriel et économique en lien avec la transition climatique et énergétique.** Afin de penser au mieux la transition écologique, il est nécessaire de connecter durablement le schéma régional de développement économique (SRDEII) avec celui du climat et de l'énergie (SRADDET) : ces deux documents clé de planification entre les mains des Régions doivent être élaborés conjointement. Le schéma régional de développement économique doit être compatible avec les objectifs climatiques. Cette correspondance entre eux doit permettre d'identifier les secteurs clés de développement économique compatibles avec le dérèglement climatique, d'estimer les impacts que cela aura sur les emplois et les compétences nécessaires à développer, etc.
- **Élaborer un plan de relance régional compatible avec l'urgence climatique.** À l'instar d'une compatibilité du SRDEII avec les objectifs climatiques et de transition, le plan de relance régional doit aussi respecter ces impératifs. Cela implique de flécher au moins 50 % des financements totaux du Plan de relance régional sur des activités favorables au climat et à la biodiversité, et donc d'exclure tous les financements aux impacts néfastes pour le climat ou l'environnement (tels que les extensions d'aéroports, la construction de nouvelles infrastructures routières et tout projet contribuant à la surproduction et à l'artificialisation des sols, le nucléaire, le financement de projets ou dispositifs qui favorisent l'exploration, la production, le transport ou la consommation d'énergies fossiles, l'agriculture de précision, les agrocarburants de première génération).
- **Proposer des plans de reconversion professionnelle ambitieux pour les secteurs les plus émetteurs.** La Région peut anticiper et orienter les secteurs les plus émetteurs. Cela passe par :
  - La réalisation d'une cartographie et d'un diagnostic régionaux par filière afin d'identifier les besoins par Région en tenant compte des secteurs d'activités existants, ceux en transformation et ceux menacés de disparaître, ainsi que les opportunités d'activités à développer, afin de construire des modules de reconversion professionnelle sur mesure.
  - L'accompagnement des personnes qui perdraient leur emploi et la formation de celles dont les emplois évoluent ou qui voudraient évoluer. L'enjeu est d'accompagner chaque salarié vers des emplois du secteur de la transition, en s'appuyant sur l'analyse de ses compétences acquises, et en mettant au centre la lutte contre la précarisation et la qualité sociale des emplois. Pour les publics salariés, les Régions peuvent inciter des salariés à évoluer professionnellement vers ces secteurs en leur proposant d'abonder financièrement leur Compte Personnel de Formation d'un certain montant s'ils font le choix de suivre des formations professionnelles pour la transition. Les principes du dispositif des transitions collectives<sup>136</sup> (engagé depuis le début de l'année 2021 pour traiter des urgences liées à la situation économique générée par la crise sanitaire) pourraient être repris pour permettre à des salariés de secteurs émetteurs de gaz à effet de serre

de se réorienter vers des secteurs porteurs au plan de la transition écologique et énergétique.

- La réalisation d'un diagnostic régional par filière ou branche, avec les partenaires régionaux compétents afin d'identifier les besoins et mettre en lumière les pratiques innovantes pour la transition. Ce travail de diagnostic doit pouvoir réunir tous les acteurs potentiellement impactés (entreprises, représentants de salariés, collectivités locales, etc.).
- L'identification des filières à relocaliser.

→ **Flécher les financements pour accompagner les reconversions des secteurs les plus polluants.** Les Régions doivent majorer les subventions à l'emploi dans les secteurs de la transition énergétique et proposer une climato-compatibilité des aides régionales aux entreprises. Cela passe notamment par les financements européens. Le fonds de transition juste (FTJ) européen devra servir à soutenir cette démarche, avec plus de 2 milliards d'euros mobilisés pour la France. En s'appuyant sur les territoires des sites les plus touchés, ces financements pourraient soutenir l'accompagnement des salariés dont l'activité est amenée à se transformer, voire disparaître (industries véhicules thermiques, centrales à charbon, etc.)<sup>137</sup>.

→ **Soutenir le développement du tourisme durable.** Les Régions ont de nombreux outils, très en lien avec le secteur du bâtiment et du transport pour agir, mais peuvent aussi apporter des solutions concrètes. Les Régions peuvent agir via le levier financier en mettant en place des éco-conditionnalités sur les nouveaux projets de développement touristique et les événements ou encore en développant une contribution financière pour financer les actions en matière de transition du tourisme. Elles peuvent aussi se mobiliser via la préservation des sols, de la biodiversité et des paysages, en luttant contre l'usage des pesticides et produits chimiques, afin de garantir l'attractivité de la région, tout en rendant le tourisme durable accessible aux plus précaires par des tarifs solidaires. Enfin, les Régions peuvent favoriser le développement de l'éco-tourisme en réalisant une stratégie régionale de vélo-tourisme<sup>138</sup>.

→ **Lutter contre le chômage de longue durée dans la Région en soutenant Territoire Zéro Chômeur Longue Durée (TZCLD).** L'association TZCLD permet à des territoires de développer des entreprises à but d'emploi (EBE) pour des personnes en situation de chômage longue durée. Actuellement, 42 % des emplois créés sont dans le secteur de la transition<sup>139</sup>, ce qui permet à la fois de dynamiser le territoire, de réduire le chômage tout en développant en priorité les filières nécessaires pour le climat et l'environnement. La Région peut et doit soutenir de tels projets territoriaux, et cela doit passer par un accompagnement à l'ingénierie de projet pour les territoires engagés. En effet, élaborer, réaliser et évaluer un territoire zéro chômeur nécessite des moyens humains qualifiés que la Région peut soutenir.



### PLUS DE SOBRIÉTÉ ?

Les changements d'organisation sociale induits par la sobriété ont aussi des effets sur les emplois. La sobriété insiste sur la qualité de l'emploi, la soutenabilité des activités et non uniquement sur la productivité. La sobriété implique une moindre consommation de biens et de services ce qui pourrait détruire des emplois dans les industries (de chimie, automobiles...) mais il est possible d'en créer bien plus avec la relocalisation des activités, le développement des commerces de proximité ou encore le soutien des modes de production agro-écologique et plus intensifs en emplois. Les secteurs de la formation, de la santé, de la culture et du social voient également leurs recrutements augmenter en raison d'un report vers les activités éducatives et culturelles et le développement de services à la personne. Ces évolutions créeraient des postes en région, non délocalisables.

Mener une politique d'emplois sobre pour la Région passerait par l'accompagnement à la relocalisation, l'accompagnement des filières les plus émettrices vers les filières de la transition, et de l'économie sociale et solidaire, etc.



## RETOUR D'EXPÉRIENCE

### HAUTS-DE-FRANCE

L'industrie est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre dans les Hauts-de-France, secteur dont les émissions ne cessent d'augmenter depuis 2014<sup>140</sup> et qui est historiquement au cœur du développement économique et social de la Région. Pour fixer les lignes de cette reconversion industrielle, la Région a réalisé le scénario REV3 pour la troisième révolution industrielle « pour une économie durable et connectée », schéma dont l'intérêt principal est de mobiliser les différents acteurs économiques du territoire. Ainsi, entreprises, personnel du secteur de la formation et de la recherche, collectivités territoriales et associations ont été consultées et sont associées dans le projet, selon le territoire. On retrouve différents mécanismes d'accompagnement, que ce soit via des outils financiers ou du soutien et du conseil aux entreprises pour les soutenir dans un modèle de développement en phase avec la stratégie régionale.

L'inclusion et la création de synergies entre les différents acteurs doivent être d'autant plus fortes qu'il s'agit d'un enjeu fort pour lutter contre le dérèglement climatique, de répondre à des enjeux de santé publique tout en soutenant des emplois.

**Pour en savoir plus** <https://rev3.fr/>



## UN OUTIL INNOVANT



### TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

Née en 2016, l'association Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD) repose sur trois principes fondateurs : personne n'est inemployable ; ce n'est pas le travail qui manque, puisque de nombreux besoins de la société ne sont pas satisfaits notamment dans le secteur de la transition ; ce n'est pas non plus l'argent qui manque puisque chaque année le chômage de longue durée entraîne de nombreuses dépenses et de manques à gagner que la collectivité prend à sa charge. L'association TZCLD accompagne les territoires qui souhaitent rejoindre la démarche et appuie ceux qui sont déjà lancés dans le projet.

Aujourd'hui, ce sont plus de 1000 chômeurs de longue durée qui sont salariés en CDI dans 10 territoires et plus de 500 qui ont accédé à l'emploi par la mobilisation autour de la démarche. En redonnant du sens aux activités et une utilité sociale aux personnes, en redynamisant les territoires qui bénéficient de services nouveaux, ce projet a fait ses preuves. Les activités développées, les travaux utiles, sont des activités non délocalisables, identifiées par le comité local pour l'emploi dans une logique de non-concurrence. Ainsi une grande partie des activités (43 %) sont tournées vers la transition écologique, faisant une réalité de l'alliance entre emploi et environnement.

Depuis l'automne 2020, avec l'adoption d'une deuxième loi, une nouvelle phase est lancée avec la possibilité de déployer l'expérimentation TZCLD pour cinq ans sur au moins 50 territoires supplémentaires. Pour mettre en place cette démarche, les territoires ont besoin de soutien, notamment en ingénierie de projet, ce qui doit passer par un soutien fort de la Région ! En soutenant les territoires qui souhaitent mettre en place TZCLD, les Régions peuvent se mobiliser pour développer leur dynamique territoriale et lutter contre le chômage longue durée !

**Pour en savoir plus** <https://www.tzclld.fr/>



# MOBILISATION DES ACTEURS TERRITORIAUX

## POURQUOI EST-CE IMPORTANT D'AGIR SUR CETTE QUESTION POUR LE CLIMAT ?

**La mise en mouvement de tous, institutions, entreprises, associations et individus, est la condition sine qua non d'une transition écologique réussie.** C'est l'ensemble de nos activités et modes de vie qu'il faut revoir et adapter à l'aune du dérèglement climatique. Pour devenir réalité, ces changements ont besoin d'être suscités et accompagnés. Par ailleurs, plus les acteurs impliqués seront divers, plus la transition menée a de chances d'être juste et la répartition des efforts équilibrés.

Afin que la transition écologique irrigue l'ensemble des politiques publiques régionales, il est important qu'elle **soit portée en interne et dotée de moyens humains et financiers suffisants** pour créer l'adhésion des différents services à ces nouvelles pratiques et les former.

En plus de devoir donner l'exemple, les collectivités et en particulier les Régions ont un rôle clé de facilitation à jouer, c'est-à-dire créer sur leur territoire un environnement fécond pour les initiatives et projets allant dans le sens de la transition écologique, quelle que soit la nature de son porteur (citoyens, public, privé...).

## UNE POLITIQUE DE TRANSITION QUI IMPACTE FAVORABLEMENT NOTRE QUOTIDIEN

Inclure les différents acteurs et animer une dynamique territoriale autour du climat, de la biodiversité et de la justice sociale est nécessaire à la concrétisation des projets et se traduit par de multiples impacts positifs :

→ **Le développement de politiques publiques plus cohérentes, plus justes et plus adéquates.** L'inclusion d'une diversité d'acteurs, aussi bien des collectivités, que des habitants ou des acteurs économiques permet de mieux adapter les politiques publiques régionales aux spécificités territoriales et aux besoins des bénéficiaires. Adaptée aux besoins du territoire, une politique publique gagne en robustesse et en pérennité. Il ne faut pas non plus sous-estimer le potentiel de créativité et de solutions innovantes qui peuvent émerger de cette intelligence territoriale.

→ **Des coopérations territoriales et les mécanismes de solidarités notamment urbain-rural indispensables à la réussite de la transition facilités.** Les interdépendances entre territoires urbains et territoires ruraux peuvent schématiquement se résumer à des centres consommateurs de ressources et des campagnes sources d'approvisionnement (alimentation, énergies renouvelables, etc.). Les Conseils régionaux pourraient endosser un rôle de médiation, de tiers de confiance essentiel à l'émergence et surtout la pérennité des échanges entre territoires au sein d'une même Région tout en garantissant l'équilibre territorial et le respect des objectifs régionaux.

→ **Une transition écologique qui prend vie sur l'ensemble des territoires.** Pour mettre en mouvement un territoire autour de la transition écologique, il y a besoins d'hommes et de femmes en capacité de mobiliser les différents acteurs, les accompagner, les soutenir... Les moyens d'animation des collectivités locales et des associations, surtout en territoire rural, reposent principalement sur l'accès à des financements externes et la possibilité de mutualiser ces efforts. Le soutien des Conseils régionaux pour financer ces postes dans les collectivités locales, les structures d'ingénierie mutualisée et les associations qui les accompagnent est un préalable incontournable à la réalisation des objectifs régionaux climat-énergie.

→ **Générer des retombées économiques locales.** Financer de l'animation territoriale, c'est un investissement qui rapporte sur le long terme, c'est un « investissement productif »<sup>141</sup>. Sur les territoires où la transition écologique est animée, des investissements et des projets structurants y sont réalisés en coopération avec les acteurs locaux. Ainsi, d'importantes retombées économiques territoriales (fiscalité, loyers, etc) ou des économies financières substantielles sont générées.

## QUELLES SONT LES COMPÉTENCES DES RÉGIONS ?

La loi a fait des Régions les « cheffes de file sur le climat et l'énergie », sans toutefois définir ce rôle clé qui implique l'animation des différents acteurs sur ces questions. Chaque Région est donc libre d'interpréter cette responsabilité qui lui incombe à sa manière, de placer le curseur où bon lui semble. En tant que cheffes de file, les Régions doivent selon nous, indiquer le chemin à suivre, donner le rythme et tout faire pour que les acteurs de son territoire ne soient pas à la traîne. En d'autres termes, les Régions ont quatre grands leviers d'actions qu'elles peuvent activer :

- **Donner l'exemple en matière d'implication des différents acteurs concernés dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de ses politiques de transition.** Rechercher l'implication des acteurs concernés est valable en son sein (tous les services sont concernés par la transition écologique) comme à l'extérieur. Les opportunités d'impliquer les acteurs territoriaux ne manquent pas : documents de planification, attribution des financements nationaux et européens, gestion des transports, des lycées... La plupart du temps, les Régions sont libres de définir les modalités de concertation. Pour les SRADDET par exemple, la phase de « consultation » diffère grandement d'une Région à l'autre dans les formes et les objectifs.
- **Co-financer l'ingénierie humaine et technique des acteurs territoriaux.** Les moyens humains dont les acteurs

Exemplarité de la Région dans l'inclusion des acteurs territoriaux dans les projets régionaux

Sensibilisation et formation des acteurs territoriaux

**ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES**

Soutien financier pour de l'ingénierie humaine et technique

Mobilisation, médiation et mise en réseau des différents acteurs

*Les principaux leviers d'action régionaux sur l'accompagnement des territoires*

territoriaux ont besoin sont multiples (expertise, animation, développement de projets, etc.).

- **Mobiliser et mettre en réseau les différents acteurs** en créant un espace de rencontres des acteurs entre pairs (acteurs économiques, élus, citoyens, associations, techniciens de collectivités...). La mise en mouvement des acteurs passe également par le recensement et la valorisation des initiatives.
- **Former et sensibiliser l'ensemble des acteurs territoriaux**, à commencer par les différents services du conseil régional, les élus locaux, les acteurs économiques ainsi que la société civile afin qu'ils comprennent les enjeux, l'historique des décisions, les leviers possibles, ce qui a été fait ailleurs, etc.

## LES RECOMMANDATIONS

### QUELLES ACTIONS POUR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE ?

Pour développer l'inclusion des différents acteurs de son territoire et faciliter les échanges, la mise en œuvre des politiques publiques, le Réseau Action Climat recommande que les Régions françaises puissent :

- **Intégrer les différents acteurs du territoire** (élus, techniciens, acteurs économiques, citoyens, etc.) dans les politiques régionales concernant la transition. Les Régions devront proposer des dispositifs effectifs de concertation et d'animation permettant l'implication de tous les acteurs du territoire dans tous les processus de planification, de gestion des fonds que ce soit dans leur élaboration, leur mise en œuvre, leur suivi ou leur évaluation.
- **Soutenir l'ingénierie de projet et d'animation dans les territoires.** Ce soutien doit passer par de la sensibilisation et de la formation des acteurs locaux, mais aussi par un



soutien financier (cofinancement). À chaque étape de sa démarche de transition, un territoire a des besoins spécifiques en ingénierie d'animation :

- Au démarrage, des moyens d'animation sont nécessaires pour mobiliser, sensibiliser, faire émerger les actions en interne à la collectivité et auprès des acteurs du territoire.
- En phase opérationnelle, l'ingénierie et les fonds permettent de mettre en œuvre des actions en interne et accompagner les acteurs du territoire.
- Dans le cadre d'une stratégie mature, l'ingénierie se réoriente en vue de massifier et déployer la transition énergétique sur tout le territoire.

→ **Créer des espaces de rencontres physiques et virtuels entre pairs.** Le partage d'expérience et les échanges entre pairs est une nécessité. Il permet de mieux adapter les pratiques, de répondre aux questions, mais aussi de faire émerger de nouvelles solutions.

→ **Faciliter le suivi, l'évaluation et la révision des politiques de transition en soutenant les acteurs producteurs de la donnée et les structures d'ingénierie mutualisée.** Parce que la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques de transition mobilisent de multiples

compétences et expertises, il est important que les acteurs territoriaux puissent se tourner vers des tiers de confiance. Par exemple, les observatoires régionaux énergie-climat (OREC) sont chargés de produire les données qui permettent à tous les acteurs régionaux d'élaborer et de suivre leurs objectifs. Il est nécessaire que les Régions soutiennent ces acteurs en leur donnant les moyens humains de produire une expertise de qualité.



## UN OUTIL INNOVANT

### TERRISTORY

Afin d'accompagner au mieux les acteurs engagés dans la transition, que ce soit des collectivités, des bureaux d'étude ou des citoyens, l'outil Terristory a été développé dans trois Régions avec le soutien de celles-ci. L'objectif est de rendre accessible et intelligible les données portant sur le climat, l'énergie, la pollution, la gestion des déchets, la mobilité et des indicateurs socio-économiques dans ces différents territoires. L'outil permet aussi de revenir sur la stratégie territoriale et propose de rendre visible l'évolution des différents indicateurs. À la fois outil pour permettre de suivre et évaluer les politiques territoriales, Terristory représente aussi un atout pour l'animation et la coordination des acteurs du territoire.

Terristory est aujourd'hui disponible en Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle Aquitaine et Occitanie.

**Pour en savoir plus** <https://terristory.fr/>



## RETOUR D'EXPÉRIENCE

### GRAND EST

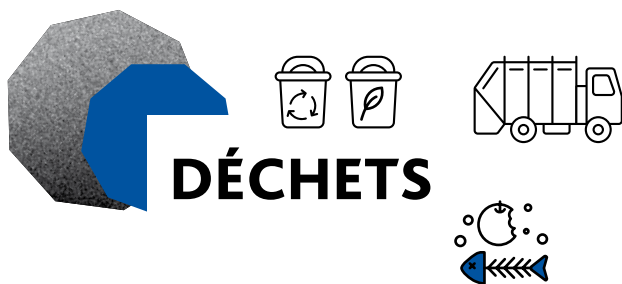
Dans le cadre du projet Climaxion, la Région Grand-Est a lancé aux côtés de l'État et de l'ADEME un dispositif d'accompagnement des intercommunalités : « l'accélérateur de transitions ». Ce dispositif vise à favoriser la transversalité et la montée en compétence des intercommunalités pour assurer un pilotage et une mise en œuvre plus efficaces des actions de transition. Pour y arriver, le dispositif prévoit de renforcer les moyens humains et les compétences en matière de transition écologique par le recrutement d'un chef de projet, la mise en place d'un plan de formation et de communication. Et pour faciliter le passage à l'opérationnel des projets territoriaux un appui à la recherche de financement et la mise à disposition d'experts est possible. Afin d'avoir une vision objective de l'avancement des travaux des collectivités engagées et de leurs marges de manœuvre, « l'accélérateur des transitions » s'appuie le référentiel climat-énergie du Label Cit'ergie et celui du Label Économie Circulaire, tous deux portés par l'ADEME.

**Pour en savoir plus** <https://www.climaxion.fr/docutheque/accelerateur-transitions>



## PLUS DE SOBRIÉTÉ ?

En tant que chefs de file du climat, les conseils régionaux ont un rôle à jouer dans l'animation des réflexions et actions de sobriété à l'échelle de leur territoire. La mise en place d'instances de gouvernance ou de groupes de travail portant sur la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre par des évolutions sociétales peut constituer un axe d'action intéressant. Cela passe par exemple par la création d'espaces où les acteurs territoriaux, les experts, la société civile, les habitants, etc. peuvent amorcer une réflexion sur la sobriété.



## DÉCHETS

### POURQUOI EST-CE IMPORTANT D'AGIR SUR CETTE QUESTION POUR LE CLIMAT ?

Le secteur de la gestion des déchets (collecte et traitement) représente 3 % des émissions de gaz à effet de serre en France dont 82 % liées directement au stockage des déchets, puisque l'enfouissement (ou mise en décharge) de déchets en mélange génère d'importantes émissions de méthane, malgré les dispositifs de captage<sup>142</sup>. Ces émissions de gaz à effet de serre peuvent sembler peu importantes au regard de la production de GES globale, mais il faut aussi leur ajouter les émissions liées à la production des biens de consommation avant qu'ils ne deviennent des déchets : extraction de matières premières, processus de fabrication des produits, transport et distribution, fabrication de leur emballage. **Les déchets sont ainsi l'aboutissement de modes de production et de traitement fortement émetteurs de GES, et la première solution pour diminuer ces émissions est de réduire à la source les déchets produits.**

### UNE POLITIQUE DE TRANSITION QUI IMPACTE FAVORABLEMENT NOTRE QUOTIDIEN

Le secteur des déchets est à la fois source de nombreuses nuisances mais aussi de nombreuses solutions. La production et le traitement des déchets génèrent des pollutions et contribuent au réchauffement climatique. Pourtant, la réduction des déchets et la mise en place d'une véritable économie circulaire peut être la clé de voûte d'une politique conciliant développement économique et respect de l'environnement.

→ **Développer des filières d'emplois locaux.** Les activités de réduction et de tri à la source des déchets (réemploi, réutilisation, compostage, recyclage de ce qui n'a pas pu être évité) sont fortement créatrices d'emplois locaux. Alors qu'aujourd'hui, pour traiter 10 000 tonnes de déchets, seuls 2 emplois sont nécessaires via l'incinération ou l'enfouisse-

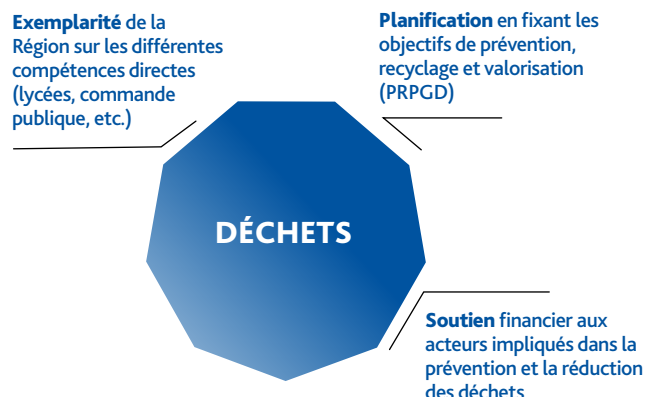
ment, le secteur de la réparation nécessite 404 emplois, et le recyclage 115 emplois, pour les mêmes quantités de déchets traités<sup>143</sup>. Le réemploi et le compostage sont également des secteurs créateurs d'emplois non délocalisables, nécessaires proches des lieux de consommation.

- **Être une source d'énergie avec la méthanisation.** Si les déchets peuvent être valorisés énergétiquement, on parle alors d'énergie de récupération (et non pas d'énergie renouvelable) dans la mesure où cette activité est basée sur un gaspillage initial de ressources et est dépendante d'un flux de déchets non renouvelable car amené à diminuer.
- **Avoir un coût moindre pour les collectivités.** La collecte et le traitement des déchets représentent un coût non négligeable pour les collectivités, c'est pourquoi il est indispensable de mettre l'accent sur les politiques de prévention des déchets.
- **Préserver les ressources naturelles en diminuant la pression sur la consommation.** Réduire à la base les déchets implique de revoir notre manière de consommer. Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ; ce qui implique de diminuer et repenser la consommation de biens en allongeant par exemple leur durée de vie, ce qui permet de préserver les ressources naturelles.

### QUELLES SONT LES COMPÉTENCES DES RÉGIONS ?

La Région a donc trois leviers d'action principaux pour prévenir et réduire les déchets, mais aussi soutenir l'économie circulaire :

- **Un rôle clé de planification avec le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD),** intégré dans le SRADDET. Le PRPGD est une déclinaison régionale des objectifs nationaux, et fixe donc des orientations stratégiques pour la réduction, le recyclage et la valorisation des déchets. Ce schéma réalise un état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets, une prospective à 6 et 12 ans des quantités de déchets à éliminer et des objectifs en matière de prévention, recyclage et valorisation. Le plan fixe aussi une limite de capacité annuelle d'élimination des déchets non dangereux et contient un



Les principaux leviers d'action régionaux sur les déchets

plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire. Le plan fait aussi mention des installations à créer ou adapter (notamment les ISDI ou installations de stockage de déchets inertes, et ISDND ou installations de stockage de déchets non dangereux) en fonction de la prospective d'évolution<sup>144</sup>. C'est donc un outil clé pour fixer des objectifs ambitieux de réduction des déchets sur

le territoire régional, et impulser des filières d'économie circulaire (planification des installations de traitement des biodéchets, etc.).

→ **L'exemplarité de la Région pour réduire, prévenir et mieux gérer les déchets** produits directement par ses services ou les structures qu'elle gère. Nous l'avons vu tout au long de cette publication, les Régions doivent tenir un rôle d'exemplarité : que ce soit via la gestion des lycées, des différents secteurs d'activités dont elles ont la charge directe ou par la commande publique, les Régions doivent agir pour réduire par exemple la consommation de produits à usage unique, augmenter les achats de produits issus de réemploi, sensibiliser les différents acteurs à ces enjeux, etc.

→ En tant que **porte d'entrée pour de nombreux financements**, la Région peut agir en soutenant des dynamiques et des projets de territoire permettant de réduire, mieux gérer et valoriser les déchets. Cela peut passer par un soutien financier direct d'investissement, mais aussi par du soutien au fonctionnement de ces démarches.

## LES RECOMMANDATIONS

### QUELLES ACTIONS POUR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE ?

Afin de mener une politique ambitieuse pour les déchets, les Régions doivent agir sur plusieurs leviers simultanément : la réduction en amont (développer les solutions de réemploi, réparation, etc.), le traitement et la valorisation (faciliter le tri à la source des déchets, développer des filières pour leurs débouchés).

→ **Animer les objectifs fixés par le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)**. La plupart des PRPGD ayant été adoptés en 2020, le nouveau mandat régional qui commence en 2021 a pour mission de tout mettre en œuvre pour atteindre, voire dépasser, ces objectifs régionaux de réduction des déchets. Pour cela, les Régions doivent orienter des budgets spécifiques (moyens financiers et humains) via notamment le lancement d'appels à projets dédiés à la réduction en amont (vrac, réemploi, réparation...), le financement d'accompagnements techniques et opérationnels pour les collectivités (dans le cadre de la mise en œuvre de la collecte séparée des biodéchets ou de la tarification incitative, par exemple), et l'allocation d'une partie des fonds européens disponibles

à la prévention des déchets. Il s'agit aussi d'impulser la réduction des déchets auprès des acteurs locaux (notamment les collectivités du territoire), via la structuration et l'animation d'un réseau, la diffusion des bonnes pratiques, la formation des élus et techniciens locaux.

→ **Soutenir la constitution d'une filière régionale pour le traitement des biodéchets triés à la source** : avec l'obligation qu'ont les collectivités locales de mettre en œuvre d'ici décembre 2023 le tri à la source des biodéchets, se pose la question du traitement des biodéchets. Le rôle de la Région est de planifier le maillage sur le territoire d'installations de valorisation des biodéchets (de type plateformes de compostage et installations de

méthanisation) et de faciliter leur installation sur le territoire. Cela passe notamment par le financement d'études de faisabilité, et l'organisation et la mise en œuvre de synergies entre le monde agricole et les territoires qui produisent les biodéchets, pour trouver des débouchés au compost produit.

→ **Soutenir le développement d'une filière régionale de consigne pour réemploi**, soit pour les emballages en verre (Régions productrices de boissons notamment), soit pour la vente à emporter. Le rôle de la Région est ici de financer une étude de préfiguration (établir les besoins, les acteurs intéressés, les modalités de mise en place, etc.), soutenir les porteurs de projets de réemploi locaux, de financer les infrastructures de lavage partagées, de soutenir le développement d'une filière logistique, de mettre en place une concertation sur les types de contenants, incluant l'ensemble des acteurs régionaux de la filière (de l'embouteillage à la grande distribution).

→ **Développer l'exemplarité** des établissements gérés par la Région (lycées, administrations régionales, etc.), en matière de réduction des déchets. La Région doit ainsi mettre en place un plan de prévention des déchets dans la restauration collective (collecte séparée des biodéchets dans les cantines, suppression de l'usage unique, définition d'un plan de réduction du gaspillage alimentaire, sensibilisation du public scolaire...). Cette exemplarité passe aussi par la définition d'une politique d'achat et de commande publique durable pour la Région (suppression de toute forme d'usage unique, inscription dans la commande publique des critères privilégiant l'éco-conception, le réemploi, la réutilisation et les produits avec un fort indice de réparabilité...). Enfin, afin d'accompagner les changements de pratiques, il est important de créer des ressources internes et des fiches de bonnes pratiques pour réduire les déchets au quotidien et lors d'événements.



### PLUS DE SOBRIÉTÉ ?

Une politique régionale sobre sur les questions déchets implique la réduction des déchets à la source. Cela permet de limiter les quantités d'énergie et de matières premières mobilisées. La Région doit donc soutenir toutes les politiques de sensibilisation et d'incitation à la réduction des déchets. Cette politique sobre induit aussi une réduction de la consommation des produits neufs notamment numériques, ce qui passe par le développement de lieux partagés ou d'espaces mutualisés comme des cybercafés et par le soutien aux filières de réemploi et de réparation afin d'allonger la durée de vie des équipements.



### RETOUR D'EXPÉRIENCE

#### LA RÉGION SUD PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

La Région Sud s'est lancée dans un programme visant « Zéro déchet plastique en Méditerranée en 2030 », et s'est donc fixée un certain nombre d'objectifs pour y parvenir :

- 1) Supprimer tous les déchets plastiques sur terre et dans la nature ;
- 2) Lutter activement contre la pollution marine ;
- 3) Valoriser les 150 000 tonnes de déchets plastiques produits annuellement dans la Région ;
- 4) Accompagner le développement des filières de recyclage et de l'écoconception.

La Région a donc élaboré une « Charte Zéro Déchet plastique » et diffuse désormais cet engagement auprès des différents acteurs territoriaux afin qu'ils s'engagent à réduire les déchets plastiques. La dynamique s'adresse ainsi aussi bien aux collectivités qu'aux groupements d'entreprises, établissements scolaires ou associations.

**Pour en savoir plus** [http://www.territoires-durables-paca.org/environnement/ressources-thematiques/zero-dechet-plastique\\_772.html](http://www.territoires-durables-paca.org/environnement/ressources-thematiques/zero-dechet-plastique_772.html)

#### LA NORMANDIE

La Région Normandie a développé un outil intéressant d'accompagnement des collectivités territoriales pour la réduction et la valorisation des déchets, alliant soutien à l'investissement et au fonctionnement. À travers le programme IDEE Action « Réduction et valorisation des déchets », la Région appuie les collectivités infrarégionales et les groupements afin de développer progressivement la tarification incitative pour atteindre un taux de couverture de 30 % de la population normande à l'horizon 2025 (contre 3 % en 2015) et cherche à soutenir les projets de création et de modernisation de centres de tri mutualisés portés par les collectivités territoriales. Il s'agit d'un soutien financier de la part de la Région pour principalement de l'investissement (modernisation de bâtiments, voiries, etc.). Ce dispositif est complété par le programme IDEE Conseil « Economie circulaire, prévention et gestion des déchets » qui est un soutien financier aux accompagnements techniques et conseils pré-opérationnels en matière d'économie circulaire, de prévention et de gestion des déchets, pour aider à la décision (études de faisabilité, pré-diagnostics, diagnostics) pour permettre l'émergence de dispositifs locaux ou l'amorçage de projets et réaliser des études et des audits préalables à des investissements.

**Pour en savoir plus** <https://aides.normandie.fr/idee-conseil-economie-circulaire-prevention-et-gestion-des-dechets>



# ADAPTATION

## POURQUOI EST-CE IMPORTANT D'AGIR SUR CETTE QUESTION POUR LE CLIMAT ?

Lorsque l'on parle du dérèglement climatique, si l'objectif central est d'éviter et de réduire les émissions de gaz à effet de serre, il est aussi important d'adapter nos territoires aux impacts à venir. S'adapter au dérèglement climatique nécessite donc d'**anticiper les changements en cours et à venir, notamment sur les vulnérabilités et les impacts qu'il provoque sur les territoires français**, comme les fortes chaleurs et les autres phénomènes météorologiques extrêmes, qui vont s'amplifier. Il existe plusieurs moyens pour anticiper les impacts du dérèglement climatique et pour intervenir sur les facteurs qui contrôlent leur ampleur :

- une adaptation qui change les éléments profonds et fondamentaux d'un système en réponse au climat et à ses effets. Cela implique par exemple de revoir notre système agricole, de la production à la consommation en passant par la distribution pour le rendre plus résilient.
- une adaptation en réponse à un aléa climatique vécu ou à ses effets. Il s'agit dans ce cas de politiques d'urgence comme l'installation de digues pour contrer une inondation.
- une adaptation ayant pour objectif principal le maintien de la nature et de l'intégrité d'un système. En effet, les sols, forêts, zones humides et océans absorbent près de la moitié des émissions de CO<sub>2</sub> et on estime à 52 millions de tonnes équivalent carbone la capacité d'absorption de la seule forêt française<sup>145</sup> soit environ 11% des émissions françaises de GES. Préserver la biodiversité, c'est donc aussi permettre à notre écosystème d'assurer sa fonction de régulation du climat.

## UNE POLITIQUE DE TRANSITION QUI IMPACTE FAVORABLEMENT NOTRE QUOTIDIEN

L'Observatoire national des effets du réchauffement climatique (ONERC)<sup>146</sup> a sélectionné 29 indicateurs dans 6 thématiques pour montrer les impacts du dérèglement climatique

en France. Ce travail montre ainsi la diversité des impacts et des conséquences sur le vivant et notre quotidien.

- **Rendre notre quotidien viable et vivable.** Un des premiers indicateurs des impacts du climat est celui de la température : ainsi 2020 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée ; et chaque mois appelle son nouveau lot de record<sup>147</sup>. Au-delà de la température, il est nécessaire de s'adapter pour faire face aux différentes catastrophes climatiques qui arrivent.
- **Sauver la biodiversité pour mieux s'adapter.** Adaptation et biodiversité sont intimement liées : si préserver la diversité du vivant permet de lutter contre les impacts du dérèglement climatique (via la préservation des zones humides, la gestion de la ressource en eau, la gestion durable des forêts ou encore la préservation des sols), le vivant est aussi durement impacté. Ainsi, d'après le WWF, « un réchauffement atteignant les +4,5°C conduit à ce que près de 50 % des espèces qui peuplent actuellement les écoRégions [mondiales] prioritaires soient menacées d'extinction au niveau local<sup>148</sup> ».
- **Conserver nos moyens de subsistance.** Développer des politiques d'adaptation pour l'agriculture et la gestion de l'eau est une nécessité car il s'agit de deux secteurs largement touchés par les impacts du dérèglement climatique et qui sont nécessaires à notre survie. Pour illustrer les impacts du dérèglement climatique sur l'agriculture, l'observatoire met en avant le fait que les vendanges ont lieu en moyenne 15 jours plus tôt qu'il y a 40 ans, du fait des températures en hausse. La fertilité des sols dépend de leur température et de leur teneur en eau : ainsi, l'accès à l'eau pour l'agriculture est un enjeu central. L'INRA estime qu'après 2050, les situations de très fort stress hydrique pourraient constituer une menace majeure pour le secteur agricole en l'absence des mesures d'adaptation nécessaires.
- **Éviter des surcoûts maintenant en s'adaptant.** On peut par exemple citer la hausse des températures qui implique une hausse du stress hydrique - lié à la gestion de l'eau. Le secteur de l'énergie est le deuxième plus gros utilisateur d'eau<sup>149</sup> : la plupart des méthodes de production d'énergie en nécessitent d'importantes quantités, comme les centrales nucléaires qui ont besoin d'importantes quantités d'eau froide pour être refroidies, tandis que leur refroidisse-



ment entraîne le réchauffement des fleuves. Dans certaines Régions, la raréfaction de la ressource en eau engendrée par le changement climatique affecte la production énergétique et imposera des surcoûts de consommation d'énergie. Un autre exemple est encore issu du milieu agricole : en septembre 2018, du fait de la sécheresse prolongée, plusieurs éleveurs français ont dû nourrir le bétail avec le fourrage habituellement réservé pour passer l'hiver, causant une perte économique non négligeable.

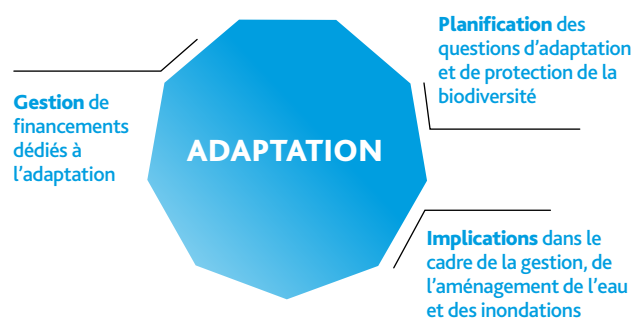
#### → Protéger la santé des citoyens et des citoyennes.

D'après l'ONERC, actuellement 62 % de la population française est exposée de manière forte ou très forte aux risques climatiques (avalanches, cyclones et tempêtes, feux de forêt, inondations, etc.). Au-delà des catastrophes climatiques, la hausse des températures a déjà eu des effets tragiques sur notre santé, comme en 2003 dont l'été a été marqué par une forte canicule menant à 15 000 décès avec une incidence très importante sur les personnes âgées (75 ans et plus) selon l'INSEE.

## QUELLES SONT LES COMPÉTENCES DES RÉGIONS ?

La capacité d'action de la Région pour adapter le territoire aux impacts du dérèglement climatique s'inscrit dans trois piliers :

→ **La planification de l'aménagement du territoire sur les questions d'adaptation et de biodiversité.** Ce rôle de planification s'inscrit via le SRADDET et ses déclinaisons (le SDRIF et SRCE d'Île-de-France, le PADDUC pour la Corse, les SAR pour les Outre-mer). Le SRADDET et le SAR comprennent des objectifs et des règles qui visent la préservation et la restauration de la trame verte et bleue (TVB) et qui sont opposables aux documents de planification. En annexe, le SRADDET comprend notamment un diagnostic du territoire régional portant sur la biodiversité et ses interactions avec les activités humaines, une présentation de la TVB, un atlas TVB ainsi qu'un plan d'action stratégique pour atteindre les objectifs de préservation, protection et restauration de la biodiversité. Le rôle de planificateur passe aussi par la Stratégie régionale



*Les principaux leviers d'action régionaux sur l'adaptation*

de la biodiversité (SRB). Ce document, complémentaire à celui du SRADDET, n'a pas de pouvoir réglementaire, mais fixe les grandes orientations stratégiques et les actions en matière de préservation de la biodiversité dans chaque Région.

→ **Les Régions agissent aussi sur l'aménagement et la gestion de l'eau et des inondations** en tant qu'acteurs des bassins hydrographiques. En effet, afin d'élaborer et mettre en œuvre des politiques de gestion de l'eau cohérentes, les acteurs impliqués sont identifiés à l'échelle d'un bassin hydrographique, la Région étant un des acteurs autour de la table. Il existe ainsi deux schémas importants :

- le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) qui planifie la gestion de la ressource et des écosystèmes aquatiques à l'échelle du bassin hydrographique.
- le Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) qui cherche à prévenir et gérer les risques d'inondation en définissant les priorités stratégiques, toujours à l'échelle des bassins hydrographiques.

Le SRADDET doit être « compatible » avec les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), ainsi que les objectifs et les orientations fondamentales des plans de gestion des risques d'inondation.

→ **Les Régions comme autorités de gestion de financement.** S'il n'existe pas de fonds dédiés à l'adaptation, les financements européens qui transitent via les Régions françaises, financent l'adaptation : que ce soit le Fonds européen de développement régional FEDER, le Fonds social européen (FSE), le Fonds de cohésion, ou le Fonds

européen agricole pour le développement rural (FEADER), une des orientations européennes est l'adaptation. Il existe aussi le Fonds de solidarité de l'UE pour les catastrophes naturelles. En ayant des financements ambitieux pour les politiques en faveur de la biodiversité, les Régions

financent une partie de l'adaptation de façon indirecte. Ce soutien financier peut également passer par un soutien pour l'acquisition de connaissances naturalistes et des recherches sur le fonctionnement des écosystèmes et les services qu'ils rendent.

## LES RECOMMANDATIONS

### QUELLES ACTIONS POUR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE ?

Les recommandations pour agir pour l'adaptation des Régions françaises au dérèglement climatique sont nombreuses. Voici quelques priorités d'actions :

→ **Aller au-delà du cadre du SRADDET en incluant réellement les objectifs de biodiversité**, qui est une partie de la réponse en termes d'adaptation. Il est nécessaire qu'il y ait des objectifs concernant l'articulation avec la biodiversité dans les parties « énergie », « transports » et « déchets » afin d'assurer la cohérence du SRADDET. Cette ambition réhaussée du SRADDET concerne aussi la trame verte et bleue : leur intégration dans le document constitue en effet une forme de recul en matière de droit de l'environnement puisqu'il est divisé et réparti entre les différentes parties du SRADDET, et une part importante du SRCE devient purement indicative, sans opposabilité car elle en annexe. De fait, les SRADDET doivent intégrer davantage le volet biodiversité, y compris dans les objectifs et les règles générales contraignants. Un vrai travail sur la trame noire permet aussi de répondre à des objectifs de baisse de la consommation d'énergie.

→ **Lutter contre l'artificialisation des sols. Chaque Région doit définir un objectif et une règle du SRADDET et du SAR pour atteindre zéro artificialisation nette du territoire rapidement.** L'artificialisation des sols est dû au développement de notre urbanisation et de nos infrastructures et à de nombreuses conséquences en termes d'adaptation. En premier lieu, un sol artificialisé accélère la perte de biodiversité, mais amplifie aussi les risques d'inondations et n'absorbe plus de CO<sub>2</sub>. Il faut donc stopper l'imperméabilisation des surfaces en dehors de la voirie et préserver des sols vivants. Les sols assurent le bon

déroulement du cycle de l'eau s'ils sont préservés. Or, s'ils sont artificialisés, ils deviennent imperméables. La région, à travers son SRADDET qui s'impose aux documents de planification infrarégionaux, peut agir activement contre l'artificialisation.

→ **Préserver et restaurer les zones humides et partager l'usage de la ressource en eau.** Les Régions doivent restaurer les zones humides<sup>150</sup>. Ces zones rendent des services éco-systémiques irremplaçables et gratuits pour s'adapter au dérèglement climatique. Telles des éponges, elles reçoivent l'eau, la stockent et la restituent au milieu en cas de besoin. Les Régions doivent donc les préserver en refusant de financer les projets qui les détruisent. Concrètement, cela signifie identifier, préserver, gérer durablement et restaurer les zones humides (mares, tourbières, prairies et forêts humides, etc.) et les cours d'eau (y compris la ripisylve), préserver ou restaurer l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau, s'engager à la préservation de leurs débits réservés et ne pas soutenir des projets de stockage s'ils ne sont pas issus d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau.

→ **Protéger, valoriser et exploiter de façon durable les forêts françaises.** Les Régions doivent protéger les forêts car elles représentent à la fois 80 % de la biodiversité terrestre mondiale, le premier puits de carbone terrestre de la France, et elles sont le premier fournisseur d'eau potable et de sols de bonne qualité, tout en étant un secteur qui

génère 440 000 emplois<sup>151</sup>. Exploitées durablement, elles fournissent aussi des ressources renouvelables qui peuvent venir se substituer à des matériaux énergivores en premier lieu et, sous contrôle et avec parcimonie, à des sources d'énergies non renouvelables. Cela implique néanmoins de mieux respecter les rythmes de production naturelle de ce milieu, afin d'optimiser son potentiel de stockage de carbone sans remettre en cause la biodiversité qu'elles abritent. Les Régions doivent donc soutenir les pratiques de gestion forestière qui augmentent la résilience des forêts et limitent les risques et impacts du dérèglement climatique par des orientations politiques soutenues par des aides publiques.

→ **Soutenir et massifier les solutions fondées sur la nature pour renforcer la résilience territoriale.** Les solutions fondées sur la nature sont des actions visant à protéger, restaurer et gérer de manière durable les écosystèmes dans un double objectif : préserver la biodiversité et répondre aux enjeux sociétaux actuels tels que l'étalement urbain, les risques naturels (inondations, submersion marine, canicule), la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau potable, le changement climatique, etc. Les Régions doivent engager et soutenir de tels projets, ce qui passe par le développement de l'agroforesterie, des prairies permanentes, des haies et des couverts végétaux, la suppression ou l'aménagement des ouvrages en travers ou le long des cours d'eau et renaturer les cours d'eau, la protection et restauration des milieux naturels, la nature en ville pour lutter contre les îlots de chaleur, etc.

→ **Inclure les différents acteurs des échelons intermédiaires.** Certains enjeux clés de l'adaptation se jouent au moins en partie à des échelles territoriales intermédiaires entre ces deux niveaux administratifs – comme par exemple la politique de l'eau qui se joue sur tout un bassin hydrographique, ou comme l'adaptation des zones de montagne, qui se joue en partie au niveau des massifs. La construction des politiques territoriales d'adaptation doit donc assurer une bonne intégration de ces échelons intermédiaires.



### PLUS DE SOBRIÉTÉ ?

La prise en compte des vulnérabilités énergétiques, que ce soit en termes d'approvisionnement, de transports via les réseaux, ou d'usages, doit être intégrée aux réflexions sur l'adaptation au changement climatique des territoires régionaux. En valorisant les ressources locales, la sobriété participe à la résilience des territoires.



### RETOUR D'EXPÉRIENCE

#### NOUVELLE-AQUITAINE

La Région Nouvelle-Aquitaine fait partie des endroits où les risques climatiques sont les plus élevés, notamment en termes de submersion et érosion des côtes<sup>152</sup>. Pour établir une stratégie d'adaptation au changement climatique, elle a mis en place en 2016 un groupe d'experts scientifiques pluridisciplinaire, permanent et indépendant « Acclimater-ra », présidé par le climatologue Hervé Le Treut. Le rapport « Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine, pour agir dans les territoires » a été rendu en 2018 et doit permettre d'établir une stratégie d'adaptation régionale : gouvernance de l'eau, adaptation des forêts, adaptation à l'érosion du littoral et au risque de submersion marine, protection des zones humides...

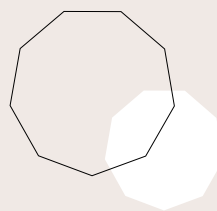
**Pour en savoir plus** <https://www.acclimater-ra.fr/rapport-page-menu/>

#### GADELOUPE ET MARTINIQUE

En Guadeloupe et en Martinique, les algues sargasses arrivent de façon de plus en plus massive sur les côtes. Leur profusion est due au dérèglement climatique (élévation des températures de l'eau notamment) mais serait également imputable aux engrais utilisés par les agriculteurs qui jouxtent l'Amazonie. La prolifération de ces algues implique une consommation trop importante d'oxygène et entraîne une mortalité importante de la biodiversité marine mais représente aussi un risque sanitaire pour l'humain, car ces algues en décomposition génèrent une pollution à l'hydrogène sulfuré et à l'ammoniac dans l'atmosphère. Afin d'adapter et d'anticiper au mieux ces impacts, la collectivité de Guadeloupe a développé un réseau de surveillance en continu via Gwad'air, qui diffuse quotidiennement une cartographie de concentrations en H<sub>2</sub>S et H<sub>3</sub>N, relevées en 24h. Cette alerte et ce suivi permettent de mieux adapter la réponse des collectivités guadeloupéennes, et de mieux comprendre ce phénomène pour le prévenir. Gwad'air est soutenu financièrement par la région Guadeloupe, et on retrouve une démarche similaire supportée aussi par la Collectivité Territoriale de Martinique avec l'Observatoire Madinin'air.

**Pour en savoir plus** <http://www.gwadair.fr/publications/actualites-gwad-air/252-echouage-de-sargasses-cartographie-des-emanations-en-h2s-et-nh3-sur-24h>  
<https://www.madininair.fr/Mesures-du-reseau-Sargasses-851>

# Conclusion



**A**vant 2015 et la fusion des Régions, seulement 1 % des émissions françaises relevait du champ de compétence régional. Cependant, des réformes de décentralisation et des lois thématiques successives ont permis une montée en puissance de l'échelon régional sur les questions de transition et d'action climatique. Dans le même temps, tous les échelons ont pris conscience de l'urgence climatique et se sont donnés des objectifs clairs qui impliquent des engagements à concrétiser à l'échelon local. Les Nations Unies ont posé un cadre international, l'accord de Paris, qui vise à limiter le réchauffement climatique à « +2°C voire +1,5°C », et l'Union européenne s'est fixée comme objectif de réduire de 55 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Cependant, jusqu'à présent, la traduction de ces engagements par la France, à la fois dans la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) et la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), reste en deçà des objectifs internationaux. En tant qu'acteur infra-étatique, les Régions ont donc un double rôle : rehausser l'ambition et mettre en œuvre les politiques de transition sur le territoire.

Pour cela, le SRADDET est un document phare car il permet de mener une politique cohérente en couvrant des thématiques transversales et fixe des objectifs régionaux qui s'imposent aux documents infrarégionaux. Pour mettre en œuvre les politiques publiques dans les territoires, les Régions peuvent s'appuyer sur leur rôle de chef de file dans de nombreux domaines : climat, transition énergétique, aménagement du territoire, intermodalité, protection de la biodiversité, développement économique, enseignement et recherche. En se fixant des objectifs ambitieux pour le climat et l'énergie, les bénéfices sont nombreux pour la société : des emplois durables et non délocalisables, des gains

de pouvoir d'achat, une meilleure santé, une protection du vivant et de sa diversité...

Malgré un potentiel de changement systémique, les Régions sont encore loin d'être exemplaires. Si on additionne les objectifs énergétiques régionaux présents dans les SRADDET ceux-ci ne permettent pas d'atteindre les objectifs nationaux, comme le montre l'analyse réalisée par l'association négaWatt<sup>153</sup>.

Au-delà de ce manque d'ambition politique, les Régions sont également freinées dans leur action. Malgré le transfert de nombreuses compétences pour la transition, l'État ne donne pas aux Régions les moyens financiers d'investissement et de fonctionnement pour les mettre en œuvre. Alors que la mise en œuvre des politiques se fait souvent à un échelon infra régional et que les sujets à traiter sont complexes, les Régions manquent de moyens humains pour accompagner et former les agents territoriaux.

À l'heure où la dynamique va vers un renforcement du pouvoir des Régions, l'État doit mettre en adéquation ces compétences avec les moyens nécessaires. Il est aussi nécessaire de réaliser au niveau national et régional un réel travail de cadrage et méthodologique pour assurer la compatibilité des actions régionales avec les objectifs climatiques.

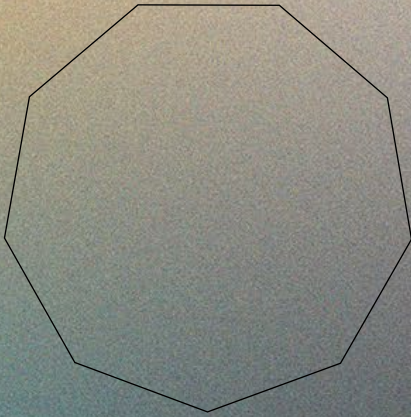
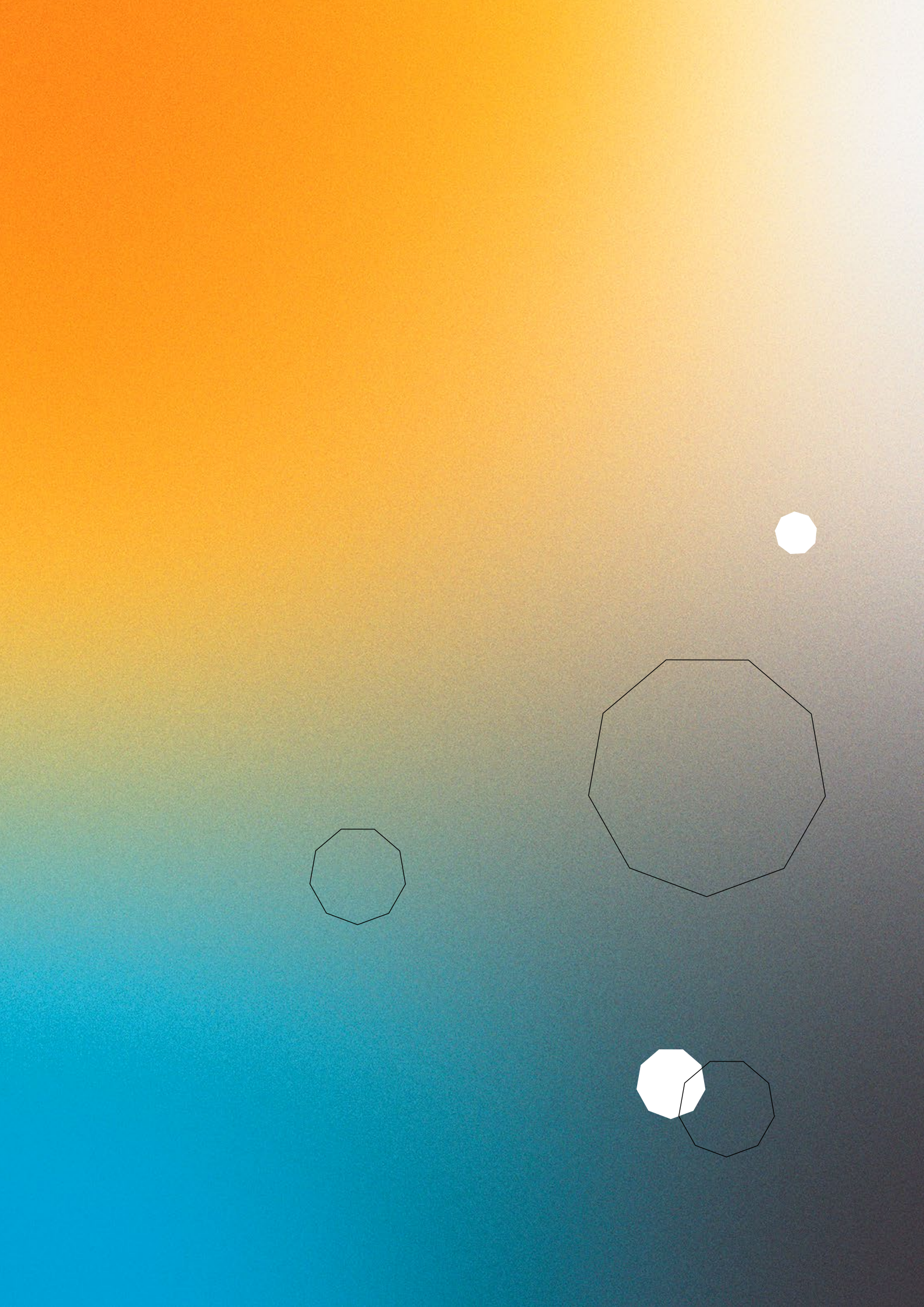
Les Régions peuvent et doivent sans plus tarder rehausser leurs objectifs et engager une véritable dynamique de transition juste. Les solutions existent, elles sont connues, il s'agit désormais de les mettre en œuvre pour répondre à l'urgence climatique et faire face aux conséquences d'un dérèglement déjà à l'œuvre en offrant un futur désirable.

# ANNEXES

## Liste des acronymes

|                                                                                                           |                                                                                                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ADEME</b> : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie                                   | <b>NOTRe</b> : Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République                          |
| <b>ANSES</b> : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail | <b>OMS</b> : Organisation mondiale pour la santé                                                        |
| <b>AOM</b> : Autorités organisatrices des mobilités                                                       | <b>ONERC</b> : Observatoire national des effets du réchauffement climatique                             |
| <b>BBC</b> : Bâtiments basse consommation                                                                 | <b>OREC</b> : Observatoire Régional Énergie-Climat                                                      |
| <b>CFA</b> : Centres de formation d'apprentis professionnelles                                            | <b>PAC</b> : Politique agricole commune                                                                 |
| <b>CCC</b> : Convention citoyenne pour le climat                                                          | <b>PADDUC</b> : Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse                              |
| <b>CESER</b> : Conseil économique social et environnemental régional                                      | <b>PAT</b> : Projet Alimentaire Territorial                                                             |
| <b>CPER</b> : Contrat de plan État-Région                                                                 | <b>PDR</b> : Plan de développement rural                                                                |
| <b>CREFOP</b> : Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation                          | <b>PDRR</b> : Plan de développement rural régional                                                      |
| <b>CRIT</b> : Comité régional installation transmission                                                   | <b>PEM</b> : Pôles d'échanges multimodaux                                                               |
| <b>CPRDFOP</b> : Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation             | <b>PC(A)ET</b> : Plan climat (air) énergie                                                              |
| <b>DGS</b> : Directeur général des services                                                               | <b>PGRI</b> : Plan de gestion des risques d'inondation                                                  |
| <b>DRAAF</b> : Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt                     | <b>PLU(i)</b> : Plan local d'urbanisme (intercommunal)                                                  |
| <b>DREAL</b> : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement                    | <b>PNR</b> : Parcs Naturels Régionaux                                                                   |
| <b>DROM</b> : Département et Région d'outre-mer                                                           | <b>PPE</b> : Programmes pluriannuels de l'énergie                                                       |
| <b>EBE</b> : Entreprises à but d'emploi                                                                   | <b>PRAD</b> : Plan régional de l'agriculture durable                                                    |
| <b>EIE</b> : Espace info énergie                                                                          | <b>PRPGD</b> : Plan régional de prévention et de gestion des déchets                                    |
| <b>EnR/EnR&amp;R</b> : Énergies renouvelables/énergies renouvelables et de récupération                   | <b>PREE</b> : Programme régional pour l'efficacité énergétique                                          |
| <b>ENEDD</b> : Éducation à la nature, à l'environnement et au développement durable                       | <b>PTRE</b> : Plateforme territoriale de la rénovation énergétique                                      |
| <b>EPCI</b> : Etablissement public de coopération intercommunales à fiscalité propre                      | <b>SA</b> : Société anonyme                                                                             |
| <b>EPR</b> : Réacteur nucléaire de troisième génération                                                   | <b>SAR</b> : Schéma d'aménagement régional                                                              |
| <b>FEADER</b> : Fonds européen agricole pour le développement rural                                       | <b>SARE</b> : Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique                                   |
| <b>FEAMP</b> : Fond Européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche                                     | <b>SCoT</b> : Schéma de cohérence territoriale                                                          |
| <b>FEDER</b> : Fonds européen de développement régional                                                   | <b>SDAGE</b> : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux                                    |
| <b>FSE</b> : Fonds social européen                                                                        | <b>SDRIF</b> : Schéma directeur de la Région Île-de-France                                              |
| <b>FTJ</b> : Fonds de transition juste                                                                    | <b>SEM</b> : Société d'économie mixte                                                                   |
| <b>GES</b> : Gaz à effet de serre                                                                         | <b>SLIME</b> : Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie                               |
| <b>HCC</b> : Haut Conseil pour le Climat                                                                  | <b>SPPEH</b> : Service public de la performance énergétique de l'habitat                                |
| <b>ICPE</b> : Installation classée pour la protection de l'environnement (ex élevages industriels)        | <b>SRADDET</b> : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires   |
| <b>INRA</b> : Institut national de la recherche agronomique                                               | <b>SRB</b> : Stratégie régionale biomasse                                                               |
| <b>IPARCEF</b> : Instance Paritaire Régionale Compétence Emploi Formation                                 | <b>SRB</b> : Stratégie régionale de la biodiversité                                                     |
| <b>ISDI</b> : Installation de stockage de déchets non dangereux                                           | <b>SRCAE</b> : Schéma régional climat air énergie                                                       |
| <b>ISDND</b> : Installation de stockage de déchets inertes                                                | <b>SRCE</b> : Schéma régional de cohérence écologique                                                   |
| <b>LEADER</b> : Liaison entre actions de développement de l'économie rurale (en lien avec le FEADER)      | <b>SRIT</b> : Schéma régional des infrastructures de transport                                          |
| <b>LOM</b> : Loi d'orientation des mobilités                                                              | <b>SRDEII</b> : Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation |
| <b>LTECV</b> : Loi de transition énergétique pour la croissance verte                                     | <b>SRESRI</b> : Stratégies régionales pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation       |
| <b>MAEC</b> : Mesures agro-environnementales et climatiques                                               | <b>SRI</b> : Schéma régional d'intermodalité                                                            |
| <b>MAPTAM</b> : Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles    | <b>SRIT</b> : Schéma régional des infrastructures de transport                                          |
|                                                                                                           | <b>TEPOS</b> : Territoire à énergie positive                                                            |
|                                                                                                           | <b>TVB</b> : Trames vertes et bleues                                                                    |
|                                                                                                           | <b>TZCLD</b> : Territoire Zéro Chômeur Longue Durée                                                     |







Réalisé avec  
le soutien de  
l'ADEME



Ce projet a reçu le soutien  
financier du Programme LIFE  
de l'Union européenne



BRINGING THE EU  
TOGETHER ON  
CLIMATE ACTION

Avec le  
soutien de



ISBN : 978-2-919083-44-2

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre le dérèglement climatique

